.-B. Veillet,
MONCONTOUR (Côtes-du-Nord)

uerianus
Le prouliquã

ST. BASIL'S SEMINARY LIBRARY
TRANSFERRED
ST. MICHAEL'S COLLEGE LIBRARY

[illegible]

CONDUITE
POUR
LES EXERCICES
PRINCIPAUX

QUI SE FONT DANS LES SEMINAIRES
Eccleſiaſtiques,

DRESSE'E
En ſaveur des Clercs demeurans dans le
Seminaire de Saint Nicolas
du Chardonnet.

Par Maître MATTHIEU BEUVELET
Prêtre du même Seminaire.

Spiritus eſt Deus, & eos qui adorant eum, in ſpiritu & veritate oportet adorare. *Joan.* 4. 24.

Sur l'imprimé.

A PARIS,
Chez GEORGE & LOÜIS JOSSE, ruë
ſaint Jacques, à la Couronne d'Epines.

M. DC XC.
Avec Privilege & Approbation.

MAR 23 1959

A
JESUS-CHRIST
NOSTRE MAISTRE
ET
SOUVERAIN SEIGNEUR.

SAUVEUR du monde, premier & ſouverain Prêtre, vôtre Majeſté a bien voulu icy-bas en terre élever pendant l'eſpace de pluſieurs années, ceux qu'elle avoit choiſi & appellé au Sacerdoce Evangelique, afin de les rendre propres à leur Miniſtere par les ſaints Exemples & divines Inſtructions dont ils étoient participans dans vôtre ſacré Seminaire : Vôtre moiſſon eſt abondante en nos jours : & entre *grand nombre d'Eccleſiaſtiques il y a peu d'Ouvriers , y ayant peu de connoiſſance de cet Eſtat ſi ſublime , & peu de zele pour vôtre Gloire. Donnez donc , Mon Seigneur , par le zele infini qui Vous a porté à vouloir être le Maître , le Directeur & le Serviteur tout enſemble de vos premiers Diſciples, l'abondance de vos Benedictions à ce petit Ouvrage , afin que ceux qui prendront la peine de le lire , y écoutant vôtre voix , ſe portent à aimer & embraſſer la Diſcipline , pour ſe bien acquitter des devoirs plus eſſentiels de leur état ; & à vous remercier & ſervir à jamais en juſtice & ſainteté de vie , comme Auteur de tout bien & le but de tous nos deſſeins.*

AVIS AU LECTEUR.

MON cher Lecteur, il n'y a rien de plus dangereux ny de plus injuſte, que de laiſſer préoccuper ſon eſprit legerement, & juger des choſes les plus importantes & plus neceſſaires aux Eccleſiaſtiques par les principes & maximes de la prudence humaine, qui eſt animée de l'eſprit du monde & ennemie de toute diſcipline Chrétienne & Clericale. C'eſt pourquoy je vous prie de conſiderer ce petit Ouvrage dans le même eſprit qu'il a été donné au Public, c'eſt à dire avec le deſſein unique de vous faire reconnoître la neceſſité des Seminaires dans l'Egliſe, & les grands avantages qu'en retirent ceux qui veulent avec fidelité ſe ſervir de ces inſtructions. Que s'il y a des choſes qui ſemblent moins neceſſaires, on peut toutefois aſſeurer que la longue experience en ayant fait connoître l'utilité, il eſt à la liberté de ceux qui travailleront dans les Seminaires, de s'en ſervir ou non, auſſi n'eſt il pas à propos d'en priver ceux qui auroient deſir d'en faire profit. Vous y avez premierement les Avis generaux & particuliers pour mettre les Eccleſiaſtiques en état de profiter au Seminaire, en ſe propoſant d'y chercher la pieté & l'eſprit Eccleſiaſtique par la retraite, le mépris du monde & la ſcience pratique des fonctions de leur état. On explique enſuite la nature, les fins & les moyens de réuſſir en chaque Exercice particulier du Seminaire, avec les pratiques, pour les faire avec l'eſprit que chacun d'eux doit être fait. Enfin, l'experience faiſant voir qu'il n'y a rien de plus rare qu'un homme vrayement Apoſtolique qui ſçache ſe mettre au travail où il ſera employé avec la prudence, le zele & la pieté neceſſaires, & regler ſes occupations journalieres ; il a fallu y ajoûter l'idée & la conduite d'un bon Curé, qui veut commencer à travailler & perſeverer dans quelque bon reglement de vie. On n'a rien inſeré de l'ordre du temps des Conferences & Exercices particuliers qui ſe font dans le Seminaire, car cela n'a pas été jugé neceſſaire : ſuffit en general de dire qu'on y fait les Exercices de l'Oraiſon mentale, les Conferences de pieté, Theologie morale, Cathechiſme Romain, de la pratique des Sacremens, des Catechiſmes, des Ceremonies, du Plein-chant, *&c.* aux jours & heures plus commodes. Priez Nôtre Seigneur, que comme tout bon deſſein eſt un effet de ſa miſericorde, le fruit de tout cecy réüſſiſſe uniquement à la gloire de ſon ſaint Nom, & à l'édification des peuples.

Approbation des Docteurs.

Nous ſouſſignez Docteurs en la ſacrée Faculté de Theologie de Paris, certifions avoir vû & lû un Livre intitulé, *Conduite pour les Exercices principaux qui ſe font dans les Seminaires Eccleſiaſtiques*, compoſé par Maître Matthieu Beuvelet Prêtre du Seminaire de S. Nicolas du Chardonnet, dans lequel nous n'avons rien trouvé contraire à la Doctrine de la Foy Catholique, & aux bonnes mœurs En foy dequoy nous avons ſigné : A Paris le 16. d'Octobre 1657.

G. ROBERT. I. DU METS.

* * *

Avis & diſpoſitions pour entrer dans le Seminaire.

Melior eſt dies una in atriis tuis ſuper millia. *Pſal.* 83.

QU'EST-ce qu'un Seminaire ?

C'eſt un lieu étably par l'ordre de l'Egliſe, *a* pour y élever dans la diſcipline d'une vie commune, ceux qui ont deſſein d'entrer dans l'Etat Eccleſiaſtique.

a Conc. Trid. ſeſſ. 23 c. 18. Act. Eccleſ. Mediol. part. 5. inſt. verò.

Semin. part. cap. 1.
Conc. Camer. prov. an. 1565 tit. de ſemin. c. 1.
Conc. Roth. prov. an. 1581 tit. de ſemin. c. 1.
Concil. Turon. prov. an. 1585 Ibid.
Conc. Bitur. prov. 1585 tit. inſtit. ſemin. Rhemenſ. provinc. 1583 c. 17.

Quel eſt le but de cette vie commune ?

C'eſt de ſeparer les perſonnes qui y viennent du commerce du Siecle, pour reconnoître leur vocation, les exercer en toutes les vertus Chretiennes & Clericales, *b* pour les diſpoſer à recevoir les ſaints Ordres, ou perfectionner s'ils les ont déja reçûs.

b Ibid ut ſuprà. Concil. Trid. loco ſup. cit. Conc. Mediol. an 1579 in legib. ſem.

Act. Eccl. Mediol. inſtit. ſemin. p. 1. in prologo.
Concil. Aquenſ. prov. an. 1585. ti. de ſemin.

Cette diſcipline eſt-elle neceſſaire aux perſonnes Eccleſiaſtiques ?

Oüi, puiſqu'il n'y eut jamais de maîtriſe ſans apprentiſſage ny de profeſſion

S. Greg. paſt. p. 1. c. 1. ſans noviciat. *Nulla ars doceri præſumitur, niſi intenta prius meditatione diſcatur: ab imperitis ergo paſtoribus magiſterium paſtorale ſuſcipitur in magna temeritate, quoniam ars eſt artium regimen animarum: quis cogitationum vulnera occultiora eſſe neſciat vulneribus viſcerum? & tamen ſæpe qui nequaquam ſpiritualia præcepta cognoverunt, cordis ſe medicos profiteri non metuunt: dum qui pigmentorum vim neſciunt, videri medici carnis erubeſcunt.* Ce n'eſt donc pas merveille ſi pour apprendre l'Art des Arts, c'eſt à dire, le gouvernement des ames, il eſt neceſſaire de ſe former dans les lieux deſtinez à cet effet.

Ne ſe peut il faire qu'on aye l'eſprit Eccleſiaſtique ſans avoir demeuré dans un Seminaire ?

Concil. prov. Camerac. ann. 1586. tit. de ſem. c. 1 Comme il arrive rarement qu'un Religieux aye le vray eſprit de ſon Inſtitut, s'il n'a été formé dans un bon Noviciat, auſſi Dieu dans ſa conduite ordinaire, ne communique particulierement l'eſprit Eccleſiaſtique qu'à ceux qui ont été inſtruits dans un Seminaire, & ſi le contraire ſe rencontre quelquefois, il le faut attribuer à une faveur extraordinaire à laquelle perſonne ne ſe peut raiſonnablement attendre.

Qu'eſt ce que l'eſprit Eccleſiaſtique ?

L'eſprit Clerical ou Eccleſiaſtique n'eſt autre choſe qu'une grace abondante, ou une certaine vertu de l'eſprit de Dieu reçûë en plenitude dans l'Ordination, par le moyen de laquelle on fait avec affection, facilité, volontiers, & avec adreſſe les fonctions de l'Etat Eccleſiaſtique.

Quelles ſont les marques de cet Eſprit?

Il y en a 4. 1. C'eſt d'avoir un grand ſentiment de l'état Eccleſiaſtique, & faire plus d'eſtime de la ſimple Tonſure, que de la plus haute dignité du monde. 2. De porter volontiers les marques de ſa condition, la Couronne, les Cheveux courts, la Soutane, & d'en faire volontiers les fonctions juſques aux moindres, comme de porter un Chandelier, un Encenſoir, ſervir une Meſſe, s'en eſtimant toûjours indigne. 4. D'avoir un grand zele de la diſcipline Eccleſiaſtique; & de ſon rétabliſſement, y contribuant par bons exemples, prieres, & exhortations.

Donnez-nous l'idée d'un homme Apoſtolique & d'un vray Eccleſiaſtique.

L'Apôtre nous le depeint en divers endroits de ſes Epîtres, comme s'enſuit (*Homo*) *mundo crucifixus & qui mundus crucifixus eſt, qui exhibet Corpus ſuum Hoſtiam viventem, ſanctam, Deo placentem, ſuis ſe affectibus exuens, ut Chriſtum induat, & peccatis mortuus juſtitiæ vivat, in laboribus, in vigiliis, in caſtitate, in ſcientia, in longanimitate, in ſuavitate, in Spiritu ſancto, in charitate non ficta in verbo veritatis, (donec ad perfectionis apicem, & celeſtem patriam tendens) ſe Dei miniſtrum & operarium inconfuſibilem exhibeat per arma juſtitiæ à dextris & à ſiniſtris, per gloriam & ignobilitatem, per infamiam & bonam famam,*

Rom 12. 1

Rom. 12: 1 14.

2 Cor. 6. 6.

per proſpera & adverſa (cæteroſque, majorem Dei gloriam ſemper intuens tendere compellat.)

Matt. 5. 13. Voila l'idée d'un homme Apoſtolique, & la perfection où un Eccleſiaſtique doit tendre. 1. Par l'exercice de l'Oraiſon. 2. De la mortification 3. De l'obéïſſance ſincere à tout ce qui eſt de l'ordre de l'Egliſe, pour être le ſel de la terre, la lumiere du monde, & répandre en tous lieux par les exemples des vertus, la bonne odeur de Jesus-Christ.

Comment peut-on prouver l'obligation que les Clercs ont de travailler à une ſi haute perfection ?

On le peut voir. 1. Par la liaiſon qu'ils ont avec Jesus-Christ ; étant ſes cooperateurs au ſalut des Ames.

Matt. 5. ult. 2. Par les paroles du Fils de Dieu, *Eſtote perfecti ſicut Pater veſter cœleſtis.*

3. Par le ſentiment des ſacrez Conciles
Seſſ. 22. & des SS. Peres. Le Concile de Trente en
cap 1. de parle ainſi, *Sic decet omnino Clericos in*
reform. *ſortem Domini vocatos, vitam moreſque ſuos componere, ut habitu, geſtu, inceſſu, ſermone, aliiſque omnibus rebus nihil niſi grave, moderatum ac Religione plenum præ ſe ferant: levia etiam delicta, quæ in ipſis maxima eſſent, de-*
Bern. l. 2. *vitantes, ut eorum actiones cunctis afferant*
de con- *venerationem.*
ſider. c. *Inter ſæculares, nugæ, nugæ ſunt : in ore*
13. *ſacerdotis blaſphemiæ.*
Gregor. *Tantum debet actiones populi, actio tran-*
Paſtor. p. 2. c. 1. *ſcendere præſulis, quantum diſtare ſolet à grege vita paſtoris.*

Qui loci ſui neceſſitate exigitur ſumma dicere, ac eadem neceſſitate compellitur ſumma monſtrare. Ibid c. 1.

Plerumque quod in Laïcis culpa non eſt, hoc crimen eſt in ſacerdotio conſtitutis. Ibid. Ep. 5. in 28.

Qui in erudiendis atque inſtituendis ad virtutem populis præerit, neceſſe eſt, ut in omnibus ſanctus ſit; & in nullo reprehenſibilis habeatur. Ibid de offic. l. 2. de Sacerd.

Et d'autant qu'il y a peu de Clercs qui travaillent à acquerir cette ſublime perfection de leur état, Saint Chryſoſtome n'a point fait de difficulté d'avancer ces paroles : *Non temerè dico, ſed ut affectus ſum, & ſentio, non arbitror inter ſacerdotes multos eſſe, qui ſalvi fiant, ſed multò plures qui pereant : in causâ eſt. quoniam res excelſum requirit animum, multas enim habet cauſas quæ depellant ipſum à ſuis moribus, & innumeris oculis illi opus eſt undique.* Hom. 3. in cap. 1. Act. Apoſt.

Avec quelle intention faut-il entrer dans le Seminaire? Act. Eccleſ. Mediol. p. 5. inſtitut. ſemin. P. [illegible] Cum igitur & ſeq.

Il faut y entrer. 1. Avec une intention tres-pure de ſe donner à Dieu. 2. De reconnoître ſa vocation à l'état Eccleſiaſtique.

3. D'acquerir la Vertu & la Science neceſſaire pour y faire ſon ſalut en travaillant ſelon l'ordre de ſa diſcipline, & dans l'eſprit de l'Egliſe.

Que faut-il obſerver dans le Seminaire pour y profiter?

Il faut obſerver les avis compris en ces quatre paroles. Convent Mele-

1. Docilité. 2. Vigilance. 3. Silence. 4. Pieté.

En quoy conſiſte la docilité ?

Elle conſiſte. 1. A n'être préoccupé ny attaché aux maximes ou pratiques contraires à l'eſprit Eccleſiaſtique.

2. A recevoir avec eſtime les maximes Eccleſiaſtiques, tant pour ce qui regarde l'eſprit & la conduite, que la modeſtie, les emplois & les fonctions, & principalement durant le temps de la retraite ſpirituelle qu'un chacun doit faire en entrant.

dun an. 1597 legum ſemin. c. Act. Eccleſ Mediol loco ſupra cit: parag Erga Rectorem

3. A recevoir les avis & corrections avec reſpect & deſir d'en profiter ſans s'excuſer, ſinon en choſe qu'il jugeât être neceſſaire.

a Ibid. parag. ſi quid.

4. A vouloir ſe ſoûmettre avec ſincerité aux moindres reglemens du Seminaire, & principalement de ne faire les choſes ſuivantes ſans permiſſion, demandant licence. *b*

b Conv. Melod. an 1579 c 3 leg. 1 ſemin. 1 c. 8. & 9. Concil. Burdig. an. 1583 inſtit ſemin c.8 Act Eccleſ Mediol loco ſupra cit. parag. Externis

1 Pour aller en ville.

2. Prendre quelque repas hors du Seminaire

3 Aller à la porte pour parler aux externes.

4. Les introduire dans les Sales internes, Jardin, dans les Chambres particulieres.

5. S'abſenter de la Priere, de l'Office Divin, des Conferences, ou autre exercice public.

6. Se retirer en ſa Chambre, pendant les recreations.

Ibid parag. Conveniant.

7 Entrer dans la Chambre d'autruy.

Ibid.

8. Etudier hors le temps.

9. Se coucher plus tard, ou ſe lever plus matin que les autres.

10. Etudier autre choſe que ce qui eſt ordonné par le Prefet des Etudes.

Conv. Melod. loc. ſup. cit. n. 5.

11. Parler aux Conferences n'étant pas interrogé, ou hors le temps deſtiné à propoſer les difficultez.

Act. Eccleſ. Mediol. ſæpe laud. c. 4 init.

12. Ecrire des Lettres ; ſi ce n'eſt le jour du congé.

ibid. c. 3, init

13. Prendre quelques remedes neceſſaires ou quelque nourriture hors les heures accoûtumées.

Concil. Roman.

14. Entreprendre quelque office dont on n'eſt pas chargé.

15 Se ſervir de quelque choſe publique, & la porter en ſa Chambre.

An. 1581. de Schol & ſemi fund. & regim. n 2.

V. Se ſoûmettre volontiers & pour Dieu.

1. Vouloir bien avertir le Prefet au retour de la Ville, de la Sale externe : ou le ſous-Prefet en ſon abſence.

2. Rendre compte des abſences, ou défauts publics, pour empêcher le mauvais exemple.

Conv. Melod. loco ſup. cit.

3, Ne ſe ſervir de ce qui appartient à un autre, comme Surplis, Camail, Breviaire, lors qu'on ne trouve pas le ſien, ſans en avertir.

4 Remettre chaque choſe en ſa place aprés s'en être ſervi.

5. Ne ſe faire faire le poil en Ville ny la Tonſure, mais au Seminaire aux jours & heures deſtinez à cet effet.

Conv. Melod. locoſup. cit. n. 3.

6. Tenir les Chambres nettes, conſerver

le meubles, donner de l'air quand on ſort le matin en Eſté, & devant Sexte, en Hyver ſi le temps n'eſt trop fâcheux, ôter dès le matin ce qui peut étre meſſeant, comme pot, linge ſale, *&c.*

7. Ne tranſporter aucun des meubles affectez aux Chambres particulieres, lors qu'on change de Chambre.

8. A ne vouloir ſe preſenter aux ſaints Ordres, ny accepter Offices ou Benefices, que par avis & conduite du Directeur particulier.

Concil. Burdig. ſup. cit. c. 6. parag. Mundicies Act. Eccleſ Mundit loco ſup. cit. §. Mundicies corporis.

En quoy conſiſte la vigilance ?

Elle conſiſte 1. Dans le deſir de ſe bien inſtruire des Offices, ou autres choſes dont on eſt chargé tant à l'Egliſe qu'à la Maiſon

2. A prévoir les Offices & fonctions de l'Egliſe, les matieres des Conferences, & les occaſions où on pourroit être obligé de s'abſenter de quelque Office ou Conference pour en donner avis aux Superieurs.

3. A faire chaque exercice en ſon temps & ſans delay, comme ſe lever au matin, étudier exactement & au moment qu'on entend la Cloche, qui marque le changement d'exercice, quittant tout autre, s'il eſt poſſible.

Se trouver en la Chambre des exercices pour la Priere du matin, Office Divin, la Meditation, les Conferences, Etudier, *&c.*

Conv. Melod. ſupr cit. n. 2. Act Eccleſ. Mediol. ſupra cit. parag. dato mane ſurgendi ſigno.

En quoy conſiſte le ſilence ?

Il conſiſte 1. A aimer beaucoup la retraite & la Solitude du Seminaire,

2. A éviter les viſites actives, ſur tout des perſonnes ſeculieres, ſans une neceſſité jugée telle par le Prefet à qui on doit l'expoſer, & pour les viſites paſſives, n'en recevoir ou entretenir qui puiſſent préjudicier ou diſſiper exceſſivement l'eſprit.

Act. Eccleſ. Mediol. loc ſup. cit. c 3. init.

3. A faire le poſſible pour s'entretenir de choſes d'édification dans les viſites actives & paſſives.

4. A n'entrer dans la Chambre d'autruy, *b* & ne s'entretenir des choſes du monde pendant les recreations, comme de nouvelles, *c* diſcours de mépris, de raillerie, *d* ou autres qui bleſſent la Charité, la diſcipline, ou l'humilité.

b Conv. Melod. loco ſup cit. n. 5.
c Act. Eccleſ. Melod. loco nunc laudato.

S. Bern. l 2. de conſid. c 13.
c Concil. Burdig. an 1583 de inſt. ſem. c. 6.
d Ibid. de correctione, c. 8.
Item Conc. Carthag. 4. c. 60.

5. A porter grand reſpect à tous, & écoûter volontiers plûtôt que de parler par excès,

6. A ſe retirer promptement & en ſilence, *a* dès le moment que le ſignal eſt donné, pour finir la recreation ou autre exercice public après les Conferences, ſans s'arrêter au Dortoir ou ailleurs.

a Con Burdig. loco ſup cit S Paulin. ad Auſonium.

Nunc alia mentem vis agit, major Deus,
alioſque mores poſtulat,
Sibi repoſcens ab homine munus ſuum vivamus, ut vita patri?
Vacare vanis, otio, aut negotio,

& fabuloſis literis
Vetat, ut ſuis pareamus legibus
lucemque cernamus ſuam.

Act Eccl ſ Mediol. loco ſup. cit.

En quoy conſiſte la pieté ?

1. A prendre un ſoin tout particulier de ſa propre conſcience, avec reſolution de mourir mille fois plûtôt que de ſe ſeparer de Dieu, ſe remettant tous les jours devant les yeux ces paroles de Saint Bernard, *Ad quid veniſti ?* & examiner dans l'oraiſon & examen du ſoir, ſi on s'acquitte des reſolutions qu'on avoit faites entrant au Seminaire pendant le temps de retraite ſpirituelle, principalement pour ce qui regarde la dûë préparation aux Sacremens de Penitence, de la Communion ou de la ſainte Meſſe, *a* & des ſaints Ordres.

a Conc. Burdig. loco ſup. cit. c. 5. Item. Concil Burdig. Ibid. c 6 parag. Silentium, & parag quoties.

Convent. Melodun loco ſupra cit c. 2 n 3

2. A pratiquer avec une ſinguliere modeſtie tout ce qui eſt de l'Office Divin à l'Egliſe, ou ailleurs lors qu'on s'exerce aux ceremonies, allant & venant dans l'Egliſe ou par les ruës, tenir la vûë modeſtement baiſſée, & ne courir ou agir avec empreſſement.

Act Eccleſ. Mediol. loco ſupra cit cap. 3. parag. Modeſtiam.

3. A porter une ſinguliere reverence à toutes les choſes ſaintes, ou qui ont quelque rapport, comme reſpecter, honorer, & parler avec reſpect des Prelats de l'Egliſe, Curez, Prêtres ; déferer & prendre a cœur l'execution de tous les Canons

Ibidem.

& Decrets des Conciles, ou du Saint Siege. Se revêtir de la Soutanne, Surplis, & autres ornemens, avec ſentiment de pieté & de religion, & n'en faire aucun uſage prophane ou meſſeant, comme de s'eſſuyer les mains ou le viſage avec le Surplis, ne le laiſſant traîner en lieu indécent, & ne le levant lors qu'on ſe met à genoux. N'allant à l'Autel avec une Aube mal accommodée. Veu que la propreté que les mondains affectent pour le monde, eſt un ſujet de vertu pour les Eccleſiaſtiques, lors principalement qu'il vient exercer quelque fonction au S. Autel. Ne parlant ſans neceſſité, ny hautement à l'Egliſe ou à la Sacriſtie.

4. A faire les plus petites actions, éviter les moindres manquemens, & pratiquer ce qui eſt plus parfait & conforme à l'eſprit de l'Egliſe, & aux ſaints Canons, non avec eſprit de crainte ou par force, par habitude, complaiſance, phantaiſie, interét, reſpect humain, mais avec eſprit d'amour, pour imiter les intentions tres-pures avec leſquelles nôtre Seigneur a voulu ſe rendre fidele aux moindres choſes ſelon la volonté de ſon Pere.

5. A ſe regarder toûjours comme un ſerviteur inutile dans la maiſon de Dieu, s'eſtimer le dernier de tous, & ſe tenir en diſpoſition de déferer, & de ſervir à tous ſelon Dieu, & pour ſon pur amour; évitant les réflexions dangereuſes ſur le bien qu'on peut avoir fait & regardant les défauts pour s'en humilier devant Dieu.

6. A vouloir abſolument entreprendre d'accomplir le reglement avec autant de fidelité quand à la ſubſtance & aux circonſtances en l'abſence des Superieurs, comme on feroit en leur preſence, ou plutôt comme ſi on voyoit devant ſoy Noſtre Seigneur, qui doit être le Juge de toutes nos actions

Act. Eccleſ. Mediol. loco ſupra cit. c. 3.

7 A s'adreſſer avec confiance au Superieur, lors qu'on a quelque incommodité ou mécontentement; ne communiquant ſes peines aux autres, qui ne peuvent y apporter remede, de peur de leur donner en cela mauvais exemple

8. S'étudier en toute choſe à donner bon exemple, & n'aprehender rien tant que de donner mauvaiſe édification, & pour cela porter grand reſpect.

Ibid. parag. Superioribus.

Ibid Alex. Alteri de parag. nihil inter ipſos differat.

Ibid parag. Ab amicitiis.

1. A Superieurs.
2. A ceux qui ſont en un ordre ſuperieur.
3. Aux égaux. Se donnant bien de garde ſous ombre qu'on eſt peut-eſtre de meilleure maiſon, de s'en faire accroire, & de mépriſer les autres Eviter comme une peſte fort dangereuſe les trop grandes privautez, familiaritez & amitiez ſecretes, qui ſe pratiquent d'ordinaire dans les converſations particulieres qu'on a les uns avec les autres. Ce qui doit être ſoigneuſement évité, comme à cauſe de pluſieurs dommages tant au particulier, qu'au general du Seminaire.

De quels motifs peut-on ſe ſervir pour ſe rendre fidele à tous ces avis?

Le 1 eſt de conſiderer que ces reglemens ne ſont pas une invention de l'eſprit humain, & que c'eſt Dieu qui parle par les Superieurs ſuivant la parole, *qui vos audit, me audit, qui vos ſpernit, me ſpernit.*

Le 2. eſt de conſiderer que ces regles ſont les moyens de ſanctification, dont Dieu veut que nous nous ſervions, comme des choſes leſquelles tous ceux qui ont travaillé dans les Seminaires, comme un ſaint Charles & autres, ont miſes en pratique, & dont il demandera un compte tres-exact au jour du Jugement.

Le 3. eſt de conſiderer qu'on ne peut manquer ſouvent, & avec negligence, ou mépris, à ces reglemens, quoy que petits en aparence, ſans marque d'ingratitude envers Dieu, qui nous a choiſis dans un ſi grand nombre d'Eccleſiaſtiques, pour nous appeller à cette école particuliere de la vertu. Comme auſſi envers ceux qui nous reçoivent, nous inſtruiſent & s'efforcent de nous aider en toutes manieres, pour arriver à la perfection de nôtre état: que l'on affoiblit & énerve la diſcipline de la maiſon, & on pratique des intelligences ſecretes avec la mort, pour parler aux termes de ſaint Bernard, d'ou s'enſuit enfin le relachement aux choſes plus grandes ſuivant le texte, *qui ſpernit modica, paulatim decidet.* Et le ſcandale qui attire la malediction de Dieu, *væ per quem ſcandalum venit*

Serm. x. Dedic. num. 3

Le 4. c'eſt de conſiderer que cette obſuivante eſt facile & agreable à celuy qui la veut entreprendre avec amour.

S. Aug. *Qui amat non laborat, vel ſi laboratur labor amatur.*

Comme au contraire les choſes les plus faciles ſont odieuſes & penibles à celuy qui les entreprend avec averſion.

S. Tho. Le 5. eſt de conſiderer, que quoy que les reglemens n'obligent ſous peché ny mortel ny veniel, toutefois comme remarquent pluſieurs Docteurs, il arrive rarement qu'on les tranſgreſſe déliberement, qu'il Suarez n'y ait quelque peché, ou de mépris au moins tacite, ou de mauvais exemple, ou d'immortification, aimant mieux ſuivre ſon humeur que de ſe conformer aux regles, en ſe faiſant un peu de violence, ce qui doit être tres-éloigné d'une ame qui veut arriver à la perfection.

Quelle eſt la regle de la modeſtie exterieure des Clers, quant à l'habit?

Ex collect. antiq. can facta à S. Martin. Brach r an 571. Les ſacrez Conciles, & particulierement ceux de Milan, tenus par ſaint Charles, preſcrivent la forme ſuivante.

Non oportet Clericos comam nutrire: & ſic miniſtrare, ſed attonſo capite, patentibus auribus, & ſecundum Aaron talarem veſtem induere, ut ſint in habitu ordinato.

Item diſt. 23. cap. non liceat.

Côncil. Later 4 ſub Innoc 3 c. 16. *Clauſa deferant deſuper indumenta, nimia brevitate, vel longitudine non notanda.*

Item cap Clerici de vit. & hon. Cler.

Preſbyteri, Diaconi, Subdiaconi cæteri que Clerici, clericali Tonſura ſint inſigniti ad eam formam quam ratio unuſcujuſque ordinis Epiſcopi arbitrio poſtulabit, &c.

Concil. Medio. P. 1 tit. de Cler. veſtitu. an. 1565

Sacerdotalis Tonſuræ forma in orbem ducta latè & amplè pateat unciis quatuor: Diaconalis una uncià minor, Subdiaconalis aliquanto anguſtior quam Diaconalis; minorum denique ordinum Corona lata ſit undique unciis duobus.

Comam & barbam ne ſtudioſè nutriant &c. Barba à ſuperiore labro ita reciditur, ut pili in ſacrificio Miſſæ Chriſti Domini Corpus & Sanguinem ſumentem non impediant.

Concil. Med. 5. Prov. p. 3 c quæ ad Cler. honeſt. pertinent.

Barbam aut omnino non geſtent (quod magis approbamus) aut ſaltem totam à ſuperiori labro ob ſacræ communionis reverentiam tondeant vel radant:

Concil. Med. loc. ſup. cit.

Sacerdotes barbam è ſuperiore labro maximè ita detonſam habeant, ut in hoc etiam differant à Laicis, &c.

Concil. Prov. Rhemen an 1583. tit de Clericis in genere.

Omnes Clerici nullo modo cincinnos ſeu pilos incortos circa tempora, aut barbam in mento in acutam deſinentem criſpatamve gerant, &c.

Synod Diœceſ. Seruinaten. an. 1592. Synod. Taranta. enſ. an. 1609.

Le même eſt ordonné dans le Concile Provincial d'Aix en Provence tenu l'an 1585. dans le Synode Dioceſain de Nole, tenu l'an 1588 en celuy de Trente, Dioceſain, tenu l'an 1593 en celuy de Forli, de l'an 1639. où il eſt expreſſément défendu aux Eccleſiaſtiques d'avoir la barbe faite à la modes des Laïques, & une infinité d'autres Conciles, tant Oecumeniques, Provinciaux, que Dioceſains, qu'il ſeroit trop long de rapporter icy, où on ne pretend qu'indiquer aux Eccleſiaſtiques la forme qu'ils doivent obſerver en leur exterieur, pour ſe conformer entierement à l'eſprit de l'Egliſe, marqué dans les Sacrez Conciles, tant par ce qui en a déja été rapporté cy devant, que par ce qui ſuit.

In omnia veſtitu color tantum niger adhibeatur, &c

Omnem habitus & ornamenti novitatem Clerici fugiant.

Ne ſerico veſtimento aut ornamento, domi aut foris utantur. Iubemus vero illos laneum, & ſuo ordinis decorum veſtimentum adhibere, &c.

Camiſias ad collum & ad manus criſpas & rugoſas, vel artificio elaboratas rejiciant.

Collare, quod dicunt; ſimplex ac modicè latum honeſtè reclinetur.

Externa veſtis ſimplex ac talaris erit quæ neque à cervicibus in tergum reflectatur, ſed apto ad collum modo decentiſſimè annexa ſit.

Canonici quicumque, aliique ſacerdotes & Clerici toga utantur, &c. Nec interularum manicis ad manum reflexis utantur; quod de collari interullarum, item ſimplici præſcripſimus, id etiam ejuſmodi ſit ut ne ab extremâ quidem anteriori parte quaſi roſtratum promineat: Neque cingula ſerico retiſve inſtar contexta aut ex corto confecta adhibeant, &c. chirotecas non induant, nec cingula aut vincula tibialium ſerica aut reticulata adhibeant.

Synod. Dœc. Mediol. 4 Ann. 1574 decret 19. Acta Ejuſd. Eccleſ. Mediol part. 5. part. 5. inſtit. Semin p. 3 c 5. de veſtitu.

Ibid.

Caligæ nec turgidæ ſint, aut ſictæ, nec alterius, quam nigri coloris, pileis oblongis & acutis, &c.

Calceis feneſtratis aut cornutis & aliis hujuſmodi ſuperfluitatem gerentibus non utantur.

Synod. Diœceſ. Cathalaunenſ. an 1557.

Superior veſtis ad collum decenter adſtricta ſit ejus manicæ cum interioris tunicæ manicis æquentur.

Pileum acuminatum ne geſtent, iſque tortili cingulo modicè claudatur.

Synod. Diœceſ. Mediol. II. ann. 1534.

Unuſquiſque Eccleſiaſticus homo veſtem interiorem, & exteriorem talarem pro officii ſui ratione & præſcripto Synod. Provincialium & Diœceſanarum ſemper induat & geſtet, non modo in urbe, ſed in loco etiam finibuſque propriæ parochiæ & in oppidis lociſve inſignibus, ſaltem frequentioribus; cum item ad viſitationes aut congregationes foraneas, ad celebritates dierum feſtorum, ad funera officiumve mortuorum evocatur, &c.

De l'Oraiſon mentale.

In matutinis meditabor in te. *Pſ. 62.*

PREMIER EXERCICE.

QU'*eſt ce que l'Oraiſon mentale.*

C'eſt une application d'eſprit à la conſideration de quelque point de devotion, pour en devenir plus ſaint & plus vertueux.

Combien l'Oraiſon a-t-elle de parties ?

Le Bien-heureux Evêque de Genéve en met trois : Sçavoir, la préparation, le corps de l'Oraiſon, & l'action de grace.

Combien de ſortes de préparations y a-t-il pour faire l'Oraiſon ?

Il y en a de deux ſortes : l'une éloignée, & l'autre prochaine.

En quoy conſiſte la préparation éloignée ?

Elle conſiſte à ſe défaire de trois ou quatre choſes principales, leſquelles empêchent de bien faire l'Oraiſon, dont la premiere eſt le peché.

La ſeconde les paſſions.

La troiſiéme, les empreſſemens pour les affaires qui ne ſont pas de nôtre condition particuliere.

La derniere, le déreglement de l'imagination.

En quoi conſiſte la préparation prochaine ?

En deux choſes principalement, dont

l'une

l'une ſe fait dés le ſoir précedent, & l'autre immédiatement devant commencer l'Oraiſon.

Que faut-il faire le ſoir avant ſe coucher pour ſe préparer à l'Oraiſon du matin ?

Il faut lire attentivement le ſujet de la Meditation, avec deſſein de la bien faire le lendemain, & prévoir en quelque façon, & comme déterminer quelles affections & réſolutions on y produira.

Quels ſont les ſujets de Meditation qu'il faut prendre ordinairement ?

Ceux qui ſont plus conformes à l'état où on ſe trouve, ou qui ſont conſeillez par le Directeur.

I. Partie de l'Oraiſon.

Que faut-il faire immédiatement avant que de la commencer ?

Trois choſes principales.

1. Se mettre en la preſence de Dieu.
2. Invoquer ſon aſſiſtance.
3. Se repreſenter le ſujet de l'Oraiſon.

Comment ſe peut-on mettre en la preſence de Dieu ?

En trois façons.

1. Par un acte de foi, conſiderant Dieu preſent par tout par eſſence, preſence & puiſſance, rempliſſant tout, voyant tout, & opérant en toute choſe.

2. Par l'imagination, nous repreſentant nôtre Seigneur, ou dans le Ciel, ou dans le S. Sacrement, ou proche de nous qui nous regarde, ou dans quelque Myſtere de ſa vie qui ſoit plus conforme au ſujet que

nous méditons, ou qui nous donne plus de dévotion.

3. Le conſiderer preſent en nous-mêmes, nous offrant la grace pour bien prier.

Comment ſe doit faire l'Invocation ?

Elle ſe doit faire par une courte priere adreſſée à Dieu, & ſi on veut par l'entremiſe de la ſainte Vierge, ou de quelque Saint, pour obtenir la grace de faire cette Oraiſon en la maniere, & pour la fin qu'il lui plaira.

Qu'eſt il à propos de conſiderer pour bien faire l'Invocation ?

Il faut apprehender l'extrême impuiſſance où nous ſommes, d'avoir ſeulement une penſée ſalutaire & une ſainte affection, ſi Dieu ne nous la donne par ſon S. Eſprit; car de nous-mêmes nous n'avons que tenebres, qu'ignorance & toute ſorte de malice. C'eſt pourquoi il faut demander le don d'Oraiſon avec grande inſtance.

Comment ſe doit faire la propoſition du ſujet?

Elle ſe doit faire pat une repreſentation en gros de tout ce que l'on a préparé pour l'Oraiſon, c'eſt à dire des conſiderations, des affections & des réſolutions principales qu'on y doit prendre.

II. Partie de l'Oraiſon.

En quoi conſiſte la ſeconde Partie de l'Oraiſon ?

Elle conſiſte en trois choſes principales; aux Conſiderations de l'entendement: aux Affections & aux Réſolutions de la volonté.

Comment ſe doivent faire les conſiderations

Ces conſiderations ſe doivent faire diverſement ſuivant les differens ſujets que l'on traite, qui ſe rapportent d'ordinaire à trois.

1. Aux Myſteres de la Vie ou de la Mort de nôtre Seigneur.

2. Aux vices ou aux vertus.

Et en 3. lieu, aux maximes Chrétiennes.

Comment faut-il faire les conſiderations quand on médite ſur les Myſteres ?

Il faut conſiderer les circonſtances qui devancent, qui accompagnent, ou qui ſuivent ce Myſtere, ſuivant ce petit vers.

Quis, quid, ubi, quibus auxiliis, cur, quomodo, quando.

D'où doivent être tirées les conſiderations des vices ou des vertus ?

Si c'eſt une vertu : de l'utilité, de l'honnêteté, ou de la neceſſité ; & au contraire, ſi c'eſt un vice, de la laideur, de la difformité, & du dommage qu'il apporte ſelon l'ordre des points qu'on ſe ſera propoſez.

Comment faut-il faire les conſiderations ſur les maximes Chrétiennes ?

Il faut tâcher de ſe convaincre puiſſamment l'eſprit des veritez qu'elles nous propoſent, fondées, ou ſur leur certitude, ou ſur leur excellence, ou ſur la recommandation que Nôtre Seigneur en a faite en l'Evangile, ſur la pratique qu'en ont faite les Saints, ſur les ſuites qu'elles tirent aprés ſoi, les biens ou les maux qui en arrivent.

Il eſt à propos, quelque ſujet qu'on puiſſe choiſir, de faire la conſideration en la perſonne de nôtre Seigneur, le regardant dans le myſtere, pratiquant ou exhortant à cette vertu, prêchant contre tel vice & le puniſſant, ou pratiquant le contraire, enſeignant telle maxime, &c. La conſideration de la vertu pratiquée & des circonſtances, eſt plus efficace que ſi on la conſideroit dans la ſpeculation ſeulement, la vûë de nôtre Seigneur excite la ferveur & porte à l'imitation.

Quelle diſpoſition eſt neceſſaire pour bien faire les conſiderations ?

Il faut aprés s'être propoſé le ſujet, choiſir un état particulier, conforme au ſujet, dans lequel vous vous teniez devant nôtre Seigneur, pendant tout le cour de l'Oraiſon. Par exemple, ſi vous meditez ſur la reſurrection du Lazare, la converſion de la Madeleine, l'aveugle né, &c. Il faut ſe regarder devant nôtre Seigneur, comme étant ce Lazare au Sepulchre, cette pechereſſe, cet aveugle, ainſi on ſera ordinairement dans l'état ou de malade, ou aveugle, ou mendiant, ou criminel, ſelon les divers ſujets. Que s'il eſt queſtion d'une vertu ou d'une maxime, l'état de diſcipline qui eſt general peut être utile ; écoutant avec grande deſir & grande docilité, les maximes de nôtre Seigneur pour la fuite du vice ou la pratique de la vertu.

Suffit-il que l'entendement ait découvert la verité par le moyen de ces conſiderations en la maniere ſuſdite ?

Non, parce qu'elles ſeroient ſans fruit, ſi elles ne ſe faiſoient par application à nous-mêmes.

Comment eſt-ce que l'on peut conſiderer un Myſtere par application à ſoy-même ?

Il faut s'appliquer à reconnoître ce que Dieu deſire de nous pour faire profit du myſtere qui nous eſt propoſé ce jour-là, s'examiner ſur ce qu'on a fait juſques alors pour ſe conformer à ce deſir, les manquemens que l'on y a commis, & les moyens d'y remedier à l'avenir.

Comment faut-il s'appliquer les conſiderations des vertus ?

En faiſant reflexion ſur les marques & ſur les pratiques de la vertu qu'on medite, pour juger ſi on l'a ou non ; tâchant de reconnoître les obſtacles & les empéchemens qui nous en éloignent, pour en ſuite former les affections & les réſolutions convenables.

Et tout au contraire des vices.

Comment enfin peut-on s'appliquer la conſideration d'une maxime Chrêtienne ?

La premiere choſe aprés que l'on s'eſt puiſſamment convaincu l'eſprit : c'eſt de regarder depuis quel temps nous la connoiſſons, comme nous l'avons miſe en pratique, les effets qu'elle a produit ou qu'elle étoit capable de produire en nous ; l'eſtime que nous en avons faite, & que nous en faiſons encore à preſent, ce qui nous empêche de l'eſtimer & de la pratiquer comme il faut, & ce qui eſt à faire à l'avenir pour la rendre efficace à l'exemple de nôtre Seigneur & des Saints.

Quels ſont les empêchemens principaux à la conſideration & au raiſonnement dans l'Oraiſon ?

Le premier, c'eſt l'ignorance des choſes qui peuvent ſervir pour s'entretenir & diſcourir ſur le ſujet que l'on s'eſt propoſé.

2. La diſtraction qui naît pour l'ordinaire du manquement de préparation ; c'eſt à dire, de quelque attache, au moins ſecrette, qu'on peut avoir aux créatures, ou à quelque exercice, comme l'étude, les divertiſſemens ; car où eſt le tréſor, là eſt le cœur ; & la penſée lorſqu'il faut prier, c'eſt pourquoi il eſt à propos, aprés avoir invoqué le ſecours du S. Eſprit, de renoncer à toute attache vicieuſe, à toute inclination & deſir mal reglé, penſées inutiles & qui peuvent diſtraire l'eſprit de l'application qu'il doit avoir à Dieu, & au ſujet de la méditation, de lumiere, ou du défaut principalement d'une foi vive de la preſence de Dieu.

Quel eſt le remede de l'ignorance ?

C'eſt de lire poſément, ou du moins entendre avec attention la lecture de la Meditation.

Quel eſt le remede de la diſtraction ?

Le 1 c'eſt d'avoir bien auparavant digeré ſon ſujet.

2. Apporter un veille paiſible ſur ſoi pour ne point s'égarer, & ſur tout la memoire de la preſence de Dieu, qu'il eſt bon de rafraîchir ſouvent dans le cours de l'O-

raiſon, comme le moyen le plus puiſſant que que nous ayons.

Quand il y a pluſieurs conſiderations, eſt-il neceſſaire de les faire toutes ?

Non, régulierement parlant ; car il vaut mieux s'arrêter à celle qui touche le plus, & où l'on trouve davantage de goût.

Faut-il long-temps s'arrêter aux conſiderations, aux diſcours & aux raiſonnemens dans l'Oraiſon ?

Non, mais ſeulement autant qu'il eſt neceſſaire pour échauffer la volonté, & pour produire les affections, où toutes les connoiſſances doivent tendre & aboutir, & où tout le profit conſiſte.

Qu'eſt-ce que l'on entend par les affections de la volonté ?

Les affections ne ſont autre choſe que certains bons mouvemens que la volonté (en ſuite de ces conſiderations, & aidée de la grace du S. Eſprit) produit à l'égard des objets & des veritez que l'entendement lui propoſe, qui tous ſe peuvent rapporter à l'amour & à la haine, qui ſont les ſources de toutes les autres affections.

Qu'y a-t-il à obſerver touchant les affections ?

Il faut les demander à Jesus-Christ, comme à celui qui eſt la ſource de toute ſainte affection, nous abandonnant à lui, afin qu'il échauffe nôtre cœur, & qu'il pratique en nous & par nous l'amour, la ſoûmiſſion, la reconnoiſſance, la déteſtation du peché & autres ſelon ſes deſſeins adorables.

Quelles ſont les affections plus ordinaires qu'on doit produire dans l'Oraiſon ?

Celles qui ſont plus conformes au ſujet, ou qui reviennent davantage à l'état & à la vie que l'on mene, mais entre toutes les affections il y en a ſix, qui ordinairement ſe doivent pratiquer : Sçavoir, 1. l'adoration, 2. l'amour, 3. le remerciement, 4. la contrition, 5. l'offrande, 6. la demande.

Adoration de la verité connuë, ou de JESUS-CHRIST prêchant, ou pratiquant telle verité, ou vertu, condamnant tel vice, &c.

Amour de la bonté de JESUS-CHRIST, qui nous donne la grace de connoître le bien pour l'aimer, & le mal pour le déteſter

Remerciement de ce bien-fait, nonobſtant nos ingratitudes paſſées & preſentes.

Réflexion ſur nous, pour voir l'état de nôtre ame à l'égard de telle verité, vertu, vice, &c. Ce qui ſervira pour entrer dans la confuſion de nous-mêmes, & deteſtation de nos deſordres.

Offrande à JESUS CHRIST, & abandon de nous-mêmes, pour avoir part à ſon eſprit, & pratiquer telles & telles réſolutions. Demande de la grace pour les executer, diſant ſouvent, *Deus in adjutorium meum intende.*

Eſt-il neceſſaire d'attendre qu'on ait conſideré tous les points pour produire les affections?

Non : car d'abord que l'eſprit eſt convaincu de la verité que l'on s'eſt propoſée, & que la volonté l'apprehende ſuffiſamment pour en tirer du fruit, il faut paſſer aux affections, & s'y arrêter auſſi longtemps comme l'eſprit de Dieu nous en donnera de goût, & que nous nous y ſentirons attirez par l'effort de ſa grace.

Aprés les affections, qu'eſt-ce que la volonté doit faire ?

Elle doit incontinent produire quelque réſolution plus conforme au ſujet & à ſes beſoins particuliers, qui eſt le principal fruit des Méditations.

Qu'eſt-ce que Réſolutions ?

Réſolution eſt un propos déterminé, & un deſſein que l'on forme dans l'Oraiſon pour policer ſes mœurs, pour corriger quelque défaut, ou pour pratiquer quelque vertu

Que faut-il obſerver pour former ſes Réſolutions ?

1. Qu'elles ſoient particulariſées par les actions, occaſions, moyens qui ſe rencontreront, non dans un an, ou un mois, mais le jour même, ſelon les rencontres qu'on prévoit, & les chûtes auſquels on eſt plus ſujet, ſelon le vice prédominant, comme de ſuperbe, de colere, d'amour-propre, d'indevotion, pareſſe, ou autres, par tels moyens, ſpecifiant les actions, paroles & circonſtances à obſerver, pour éviter le vice & pratiquer la vertu contraire, ſur laquelle il faut toûjours, ou au moins ordi-

nairement former ſes réſolutions.

2. Que les réſolutions ſe portent à faire nombre d'actes interieures de cette vertu, leſquels il faut déterminer & multiplier, ſans toutefois y bander par trop ſon eſprit, pour ne manquer à un ſeul Et aux actes exterieurs, ſelon les occaſions qu'on prévoit ſe devoir preſenter, ſans en négliger une ſeule, s'il eſt poſſible. Et de la fidelité à l'execution, en faire un point principal de l'examen.

3. Que les réſolutions ſe faſſent avec une tres-grande méfiance de ſoi-méme, & entiere confiance en Dieu.

4. Qu'on ſe propoſe de les réïterer, du moins une ou deux fois le jour, & à la ſainte Meſſe, & à l'examen du midi, en vûë du motif par lequel elles ont été produites.

III. Partie de l'Oraiſon.

En quoi conſiſte la derniere partie de l'Oraiſon?

En trois petits actes qui en font la concluſion; ſçavoir, le remerciement, l'offrande & la demande, que d'autres appellent Colloque.

Dequoi devons-vous remercier Dieu?

Des bonnes penſées, des bonnes affections, & des réſolutions qu'il nous a inſpirées.

Qu'eſt-ce que nous lui devons offrir?

Il faut lui faire offre des mêmes choſes qu'il nous y a données, c'eſt à dire, ces ſentimens & ſaintes réſolutions.

Que faut-il lui demander?

Qu'il lui plaiſe par ſa grace rendre nos reſolutions efficaces, & nous donner la force de les mettre en execution, apportant pour motif qu'il a de nous exaucer, ſa bonté, ſa puiſſance, les merites de nôtre Seigneur, ſes promeſſes ou ſes commandemens, les merites & les interceſſions de la ſainte Vierge, de nôtre bon Ange, de nôtre Patron, ou des Saints auſquels nous avons plus de dévotion, & principalement nôtre miſere, impuiſſance, & foibleſſe extrême.

Ne peut-on pas demander encore autre choſe en l'Oraiſon ?

Oüi, , comme la converſion de quelque pecheur endurci, le ſoulagement aux neceſſitez publiques, les beſoins particuliers de nous, ou de nôtre prochain, & ſemblables.

Qu'eſt-ce que c'eſt que le Colloque que quelques-uns mettent au lieu de la concluſion de l'Oraiſon ?

Le Colloque eſt un certain entretien de l'ame avec Dieu, avec les Anges, les Saints, ou bien avec nous mêmes.

Ne peut-on pas entre-mêler auſſi ſemblables Colloques dans le corps de l'Oraiſon ?

Oüi, quand l'occaſion s'en preſente tout ainſi comme des demandes des remerciemens, des offrandes qui ſe peuvent faire par forme d'affections, ſans qu'il ſoit toûjours beſoin de les reſerver à la fin.

Que faut-il faire aprés l'Oraiſon ?

Trois choſes.

La 1. une petite revuë, & un brief exercice de l'Oraiſon, pour voir comme elle s'eſt paſſée, les fautes que nous y avons commiſes & les ſources d'où elles ſont venuës, afin d'y mettre ordre, les ſentimens pieux que nous y avons reçûs, pour en remercier Dieu, & les bons propos que nous y avons faits.

La 2. eſt de les mettre en execution, qui eſt toute la fin & le fruit de l'Oraiſon, & pour le faire plus facilement.

La 3. c'eſt de faire reflexion durant le jour ſur la plus forte penſée & celle qui nous a le plus touchez dans l'Oraiſon, que le bien heureux Evêque de Genéve appelle le Bouquet ſpirituel.

Quel doit être le but & la fin principale de l'Oraiſon, & où doivent aboutir toutes les affections & les réſolutions que l'on y doit produire?

A trois ou quatre choſes principales: Sçavoir, à la mortification & abnegation de ſoi-même. A l'extirpation des vices, & de toutes ſortes de pechez grands & petits. A l'acquiſition & à la pratique des vertus. A l'union & à l'amour ſouverain de Dieu, & à une entiere volonté de lui plaire.

S'il arrive que l'Oraiſon ne ſuccede pas comme nous ſouhaiterions, & que nous n'y ſentions aucun goût?

Il ne faut jamais pourtant ſe décourager: mais continuer avec perſeverance, & être également content dans la deſolation, la ſechereſſe ou l'aridité, autant que dans la conſolation, & quoi qu'il arrive, tenir toûjours à grand honneur de demeurer en la preſence de Dieu.

Dans quel eſprit faut-il ſe preſenter à l'Oraiſon ?

Il faut y venir dans la perſuaſion des veritez ſuivantes.

1. Que l'Oraiſon n'eſt pas une œuvre de nôtre eſprit & de nos forces, mais un don de Dieu, & un ouvrage de ſon S. Eſprit.

2. Que nous ne meritons aucunement cette grace & ce don d'Oraiſon, qui eſt le partage des plus fidels ſerviteurs de Dieu, & partant qu'il s'y faut diſpoſer par une fidelité aux graces que Dieu nous fait, & par la priere ou demande que nous en faiſons.

3. Que quand nous prions, nous ſommes devant Dieu infiniment plus miſerables & plus pauvres, que les plus abandonnez mendians devant les grands de la terre : & que l'Oraiſon devant Dieu doit être aſſortie des ſoûmiſſions & autres circonſtances que le mendiant obſerve en demandant l'aumône, ou la grace pour un crime de leze-Majeſté. Il reconnoît & avouë ſa pauvreté en comparaiſon du riche, à qui il s'adreſſe, il lui rend des ſoûmiſſions & des reſpects tres-grands, il l'aime dans l'eſperance qu'il le ſoulagera ; s'il en a déja reçu aſſiſtance, il le remercie ; s'il a abuſé de ſa bonté & de ſes bien-faits, il lui en demande pardon, il s'offre à le ſervir en tout

occaſion, & lui demande la faveur d'être employé à cet effet. Ainſi en faut-il faire dans l'Oraiſon.

De l'Examen.

Anima mea in manibus meis ſemper.
Pſal. 118.

SECOND EXERCICE.

Combien de ſorte. d'Examen y a-t-il ?
De deux ſortes, general & particulier.

Qu'eſt-ce que l'Examen general ?
C'eſt celui qui ſe fait de toute la journée le ſoir avant que de ſe coucher.

Comment eſt-ce qu'il le faut faire ?
Pour bien faire cet Examen il faut y obſerver cinq choſes.

1. Remercier Dieu des bien-faits generaux & particuliers reçûs de lui en toute nôtre vie, & principalement en cette journée, & du bien qu'on y a fait par ſa grace, & des maux dont il nous a délivrez.

2. Lui demander la lumiere pour nous bien connoître, & ne nous flâter pas dans nos pechez

3. Conſiderer en quoi on l'a offenſé, s'arrêtant aux fautes plus griéves & celles auſquelles on eſt plus enclin.

4. En demander pardon à Dieu avec

douleur & deteſtation.

5. Propoſer abſolument & efficacement de s'en amender.

Comment peut on venir en connoiſſance des pechez commis en la journée, & quel ordre faut-il tenir dans cette diſcution que nous devons faire de nous-mêmes tous les jours, & lors principalement que l'on va à confeſſe ?

Il y a differentes façons de le faire.

La 1. eſt de diviſer la journée en diverſes parties, & conſiderer l'une aprés l'autre, voyant les lieux où l'on a été, l'occupation qu'on y a euë, les perſonnes que l'on a frequentées

La 2. eſt de conſiderer les pechez commis contre Dieu en la Meſſe, en l'Oraiſon, en nos fonctions Eccleſiaſtiques, en l'impureté de nos intentions : Contre le prochain, ſoit ſuperieur, ſoit égal, ſoit inferieur : Contre ſoi-même, par vanité, jactance, hypocriſie, opiniâtreté, menſonge, &c.

La 3. Examiner les penſées, les paroles, & les œuvres.

Faut-il ſe contenter d'examiner ſeulement les actions, qui d'elles-mêmes ſont mauvaiſes ?

Non : mais encore celles qui nous ſemblent les meilleures, parce qu'elles peuvent être infectées par l'impureté d'intention & autres circonſtances, & que Dieu lui-même en fera un rigoureux examen. *Cum accepero tempus, ego juſtitias judicabo.*

Comment eſt-ce que l'on peut s'exciter au regret d'avoir offenſé Dieu ?

En conſiderant d'un côté ſa grandeur & ſa bonté infinie, & de l'autre côté nôtre baſſeſſe, nôtre malice, & nôtre ingratitude extrême : ou bien en conſiderant la Mort & Paſſion de nôtre Seigneur (dont nos pechez ont été la cauſe) la perte que nous faiſons par le peché, & les malheurs auſquels il nous engage.

Quelles qualitez doit avoir cette douleur pour être veritable ?

Quatre. 1. Qu'elle ſoit ſouveraine.

2. Qu'elle ſoit interieure.

3. Univerſelle.

4. Surnaturelle.

Que faut-il faire pour rendre le bon propos efficace ?

1. C'eſt de s'impoſer quelque petite penitence, comme dire quelque *Pater*, baiſer la terre, ou ſemblables pour s'en ſouvenir.

2. Le renouveller ſouvent, principalement à l'égard des pechez auſquels nous ſommes plus enclins, & ce dans le temps de l'Oraiſon, le ſoir & le matin.

3 Prévoir les difficultez qui pourroient s'oppoſer à l'execution de ces bonnes réſolutions, pour demander à Dieu la force & le courage de les ſurmonter.

Sur quelle partie de l'examen faut il davantage s'arrêter ?

C'eſt ſur la douleur & le ferme propos de s'amender.

Que dire à ceux qui ne trouvent rien dans leur examen ?

C'eſt un mal qui ne peut arriver que par faute de lumiere ou d'application d'eſprit : y ayant ſix choſes pour occuper toujours dans l'Examen les plus parfaits.

Quelles ſont ces ſix choſes ?

La 1. c'eſt de conſiderer les racines de nos défauts, manquemens, imperfections.

La 2. voir les remedes qu'on y peut apporter.

La 3. diſtinguer les vrayes & ſolides vertus de celles qui ne ſont que vertus en apparence.

La 4. éplucher en toutes nos œuvres les intentions & motifs qui nous portent, & quelles ſont les affections qui pour lors régentent nôtre ame

La 5. voir ce qui manque de perfection aux bonnes œuvres que nous faiſons, & comme on les pourroit faire avec plus d'accompliſſement.

La 6 comparer nos gains, nos pertes, nos avancemens & deſavancemens en matiere de vertus.

Qu'eſt-ce que l'Examen particulier ?

C'eſt une petite revuë qui ſe fait une ou pluſieurs fois le jour, ſur quelque vice ou imperfection dont on ſe veut corriger, ou ſur quelque vertu que l'on veut acquerir.

Que faut-il obſerver pour le bien faire ?

Trois choſes. 1. Demander la grace à nôtre Seigneur de ſe reſſouvenir combien de fois on eſt tombé en ce défaut dont on ſe veut corriger, ou combien on a laiſſe échapper de fois l'occaſion de pratiquer la vertu que l'on s'eſt propoſée.

2. En demander compte à ſon ame, & marquer autant de points dans un petit cahier qu'on y aura manqué de fois.

3. En demander pardon à Dieu, & propoſer de s'en garder le reſte de la journée, avec injonction de quelque penitence.

Quels ſont les vices ou les vertus que nous devons entreprendre particulierement d'extirper ou d'acquerir par cet Examen ?

Entre les vices, il faut choiſir ceux qui ſont les plus dangereux, ou qui emportent quelque ſcandale avec ſoi quand ils ne ſeroient pas des plus griefs, ou qui ſont la ſource de pluſieurs autres.

Entre les vertus, celles qui ſont plus étenduës, & qui ſont plus conformes à nôtre condition, en quoi le plus ſeur, aprés tout, eſt de s'en rapporter à ſon Directeur.

Quels ſont les moyens de bien faire cet Examen, & en tirer le fruit que l'on prétend ?

Le 1. c'eſt de n'entreprendre jamais qu'un vice ou une vertu à la fois, & ne la quitter pas, qu'on n'en ſoit venu en quelque façon le maître.

Le 2. c'eſt de ne les prendre pas ſelon toute leur étenduë, mais les diviſer en diverſes parties & degrez.

Le 3. confronter l'Examen du ſoir avec celui du matin, celui d'aujourd'hui avec celui d'hier, & la ſemaine preſente avec la ſemaine paſſée.

Quel eſt le temps le plus commode pour faire cet examen ?

C'eſt devant ou aprés midi.

De la Lecture ſpirituelle, & du choix des Livres que doivent faire les Eccleſiaſtiques.

Qui legit intelligat.

S. Marc. c. 13. *v* 14.

TROISIE'ME EXERCICE

QVels ſont les Livres que doivent choiſir les Eccleſiaſtiques pour leur lecture ſpirituelle ?

Aprés l'Ecriture ſainte, & ſur tout le Nouveau Teſtament, les Livres les plus à conſeiller aux Eccleſiaſtiques, ſont ceux qui regardent leur profeſſion : tels que ſont le Paſtoral de S. Gregoire, divers Traitez de S. Bernard, S. Chryſoſtome *de Sacerdotio*, Molina de l'inſtruction des Prêtres ; le Livre de Monſieur le Cardinal de la Rochefoucault de l'état Eccleſiaſtique, Gerſon, Grenade, *Septem tubæ orbis Chriſtiani, Sacerdos Chriſtianus*, S. Denys de la Hierarchie, les Statuts Synodaux & autres ouvrages Eccleſiaſtiques de Monſeigneur l'Evéque de Graſſe, les œvres du Pere ſaint Jure.

Quelle eſt la maniere de lire l'Ecriture Sainte pour en tirer profit ?

1. C'eſt d'avoir une grande eſtime, & un profond reſpect vers ces divines paroles, les conſiderant comme autant d'oracles, d'infaillible verité.

2. Ne la lire jamais avec un eſprit de curioſité, ou de ſubtilité, mais dans la ſimplicité de la Foi.

3. N'en faire pas ſeulement une étude pour ſe rendre plus ſçavant, mais principalement pour en devenir meilleur, & conformer nôtre vie aux regles qu'elle nous donne.

Que faut-il obſerver devant la lecture ſpirituelle pour la bien faire ?

Faut au commencement élever ſon eſprit à Dieu, & renoncer à toute curioſité, prendre le livre comme une lettre envoyée du Ciel, diſant telles ou ſemblables paroles: *Loquere Domine quia audit ſervus tuus. Servus tuus ſum ego, da mihi intellectum, ut ſciam teſtimonia tua.*

Ou, *Inclina cor meum in verba oris tui, fluat ut ros eloquium meum.*

Ou, *Sonet vox tua in auribus meis Domine, ut quæ ad implenda ſunt, videam: & ad implenda quæ videro convaleſcam.*

Beatus quem tu erudieris Domine, & de lege tua docueris eum. Domine doce me facere voluntatem tuam. Ou bien entrant dans les ſentimens d'adoration & d'union à nôtre Seigneur comme à la Sapience éternelle, dire, *Dignus eſt Domine aperire librum & ſolvere ſignacula ejus.*

Que faut-il obſerver pendant la lecture ?

Il faut la faire avec attention, goûtant & s'appliquant ce qu'on lit, & formant de fois à autre quelque affection de remerciement, de deſir, & ſemblables. Par exemple, ſi on trouve quelque belle ſentence, comme celle-ci : *Diſcite à me quia mitis ſum & humilis corde* : il faut adorer cette verité, remarquer l'état de nôtre ame là-deſſus, & dire en ſoy-même : Suis-je en état de pratiquer ces paroles ? comment eſt-ce que je m'étudie d'imiter l'humilité de nôtre Seigneur ? en fay-je des actes en telles & telles occaſions qui ſe preſentent tous les jours ? comment eſt-ce que je m'y comporte ? qu'eſt-ce qui empêche que je ne la pratique ? & là-deſſus ſe confondre, & demander pardon à nôtre Seigneur, & propoſer de l'imiter en ces occaſions que nous avons prévûës, ſe donnant à lui pour cela.

Que faut-il faire aprés la lecture ſpirituelle?

1. Il faut remercier nôtre Seigneur des bons ſentimens qu'il nous y a donnez, diſant pour cela, par exemple, *Pater*, *Ave*, ou quelqu'autre Priere.

2. Tâcher pendant le jour de ſe remettre ſouvent en memoire la verité qui nous aura le plus touché, & ſur laquelle nous aurons fait quelque reſolution, qui pour l'ordinaire doit être ſur la vertu entrepriſe.

Quelle regle faut-il prendre pour la lecture ſpirituelle.

La 1 C'eſt d'y employer tous les jours quelque eſpace de tems proportionné à ſes occupations.

2. Ne changer pas aiſément de Livre, mais quand on en a choiſi un bon, s'y tenir tant qu'on y trouvera à apprendre.

La 3. Ne ſe ſoucier pas tant de lire beaucoup, comme de faire du profit de ſa lecture.

De l'Office Divin.

Non clamor, ſed amor conſtat in aure Dei. *Rich. à S. Vict.*

QUATRIE'ME EXERCICE.

QV'eſt-ce que l'Office Divin, ou les Heures Canoniales, qu'on appelle le Breviaire.

Le Breviaire, à proprement parler, eſt une Priere & Oraiſon publique; ou bien un abregé de tout ce qu'il y a de plus beau, & de plus choiſi dans les Livres de l'Ecriture ſainte, de plus remarquable dans les Ecrits des Peres, & de plus inſtructif dans la Vie des Saints, inſtituée de l'Egliſe pour être recitée par ſes Miniſtres à certaines heures du jour & de la nuit, afin de rendre à la Divine Majeſté l'honneur qui luy eſt deu, & de ſe ſanctifier elle-même par ce moyen.

Quelles ſont les diſpoſitions neceſſaires pour bien reciter l'Office divin.

Ces diſpoſitions ſont de trois ſortes. Les unes qui devancent, les autres qui accom-

L'S SEMINARY
LIBRARY

pagnent, & les autres qui ſuivent.

Quelles ſont les diſpoſitions précedentes ?

Il y en a de deux ſortes, les unes exterieures, & les autres interieures.

Quelles ſont les diſpoſitions exterieures ?

Ce ſont celles qui regardent le temps, le lieu, la poſture, & la preparation qu'on doit faire du Breviaire.

En quel temps & à quelles heures faut-il dire le Breviaire ?

Il faut le dire au temps & aux heures déterminées de l'Egliſe autant qu'il eſt poſſible.

Quel lieu faut-il choiſir quand on le dit en ſon particulier.

Un lieu qui ſoit ſecret & recueilly, ſuivant le precepte de nôtre Seigneur, pour obvier aux diſtractions, préferant neanmoins l'Egliſe autant qu'on peut à tous autres.

Quelle poſture y faut-il tenir.

La poſture la plus ſeante & qui aide davantage à la recollection, eſt d'être à genoux, encore que l'on puiſſe reciter debout, ou quelquefois par neceſſité en marchant.

En quoi conſiſte la préparation qu'on doit faire du Breviaire ?

Elle conſiſte à prévoir l'Office, c'eſt à dire les Pſeaumes, les Leçons, les Antiennes, les Memoires, les concurrences ou occurrences des Fêtes, & autres choſes qui ſe trouvent en la diſpoſition du Breviaire, mettant les ſignets où il faut.

Quelles ſont les diſpoſitions interieures qui doivent préceder?

La 1 c'eſt la pureté de conſcience ; qu'il faut toûjours procurer par un acte de contrition préalable.

La 2. le recueillement qui conſiſte à retrancher tous les ſoins & les occupations ſuperfluës, ou les paſſions & affections trop violentes, méme à l'égard des objets qui de ſoy ſont bons, comme l'étude, les conferences, & ſemblables, dont il faut en ce temps-là bannir la penſée & s'établir fortement en la preſence de Dieu.

La 3. eſt l'intention, c'eſt à dire la fin, tant generale que particuliere, que l'on ſe doit propoſer dans la recitation de ſon Breviaire

Quelle eſt l'intention generale que l'on ſe doit propoſer en diſant ſon Breviaire?

C'eſt de loüer Dieu comme perſonne publique, au nom de toute l'Egliſe & comme Ambaſſadeur député de ſa part ; le remercier, ſatisfaire pour nos pechez & tous ceux du peuple, & lui demander les choſes neceſſaires pour toutes les creatures, ſuivant le deſſein qu'a eu l'Egliſe en l'inſtituant.

Eſt-il neceſſaire d'avoir intention abſolument de prier, & de parler à Dieu en recitant ſon Breviaire?

Oüy, ſinon actuelle, au moins virtuelle : car qui prendroit ſon Breviaire, & liroit tous les Pſeaumes & Oraiſons qui y ſont, par entretien, curioſité, ou étude, ne prieroit pas, & ainſi ne ſatisferoit pas à ſon devoir.

Quelles ſont les fins particulieres que l'en ſe peut propoſer, outre les fins generales ?

Cela dépend de la liberté & de la devotion d'un chacun. Les uns pour honorer les divers tourmens que noſtre Seigneur a enduré en ſa Paſſion, ſuivant ces petits vers :

> *Matutina ligat Chriſtum, qui crimina ſolvit,*
> *Prima replet ſputis, cauſam dat Tertia mortis,*
> *Sexta cruci nectit : latus ejus Nona cruentat.*
> *Veſpera deponit : tumulo Completa reponit.*

Les autres pour remercier Dieu de quelque bien-fait particulier. Les autres pour leurs propres beſoins ou de ceux de leurs amis, vivans ou trépaſſez.

Le moyen de ſe recueillir & de diriger ſon intention, avant de commencer ſon Breviaire ?

1. C'eſt de prendre quelque petite eſpace de temps, comme d'un *Ave*, pour ſe vuider de toute autre penſée, pour cela ne ſonger à rien du tout, s'il ſe peut.

2. Faire toûjours cette petite Priere auparavant avec attention d'eſprit & application au ſens des paroles : *Aperi Dominè os meum ad benedicandum nomen ſanctum tuum munda quoque cor meum ab immundis, vanis & noxiis cogitationibus. Intellectum illumina, affectum inflamma, ut dignè, attente ac devotè hoc officium recitare valeam, & exaudiri merear ante conſpectum*

divinæ majeſtatis tuæ. Per Chriſtum Dominum noſtrum. Amen.

Domine in unione divinæ illius intentionis qua ipſe in terris laudes Deo perſolviſti, has tibi horas perſolvo

Quelles ſont les diſpoſitions qui doivent accompagner la recitation du Breviaire ?

Trois Principales. La Reverence, l'Attention, & la Devotion.

En quoi conſiſte cette Reverence ?

En une grande modeſtie interieure & exterieure, s'imaginant être devant ſon Dieu, ſon Seigneur & ſon Juge, proferant toutes les paroles ſans interruption; ſuivant les autres, ſi l'on eſt au Chœur, gardant la Meditation, & autres Ceremonies qui s'y obſervent, n'entreprenant un Verſet ſur l'autre, & liſant pour l'ordinaire dans le Breviaire les choſes, même que nous ſçavons par memoire.

Qu'eſt-ce que l'Attention ?

Ce n'eſt autre choſe qu'une application de l'entendement à l'Oraiſon preſente, à l'excluſion de toute autre penſée, laquelle eſt ordinairement d'autant plus parfaite, que la fin de la volonté eſt noble & relevée.

Combien y a t-il de ſortes d'attentions ?

De trois ſortes.

La 1. eſt ſuperficielle, quand on s'applique à bien prononcer les paroles, ſans rien omettre de ce qui eſt preſcrit

La 2. quand on s'applique à conſiderer le ſens des paroles, à meſure qu'on les prononce, & que l'on tâche d'y conformer ſes affections.

La 3. eſt ſpirituelle, par laquelle on enviſage Dieu preſent, ou que l'on s'attache au ſens myſtique des Pſeaumes, ou à quelques autres myſteres qui nous excitent à l'amour de Dieu.

Laquelle de ces trois attentions devons-nous avoir pour ſatisfaire à noſtre obligation ?

Parlant à la rigueur, les Docteurs eſtiment que la premiere eſt ſuffiſante pour exemter de peché mortel, & même de peché veniel en certains cas, comme de maladie, laſſitude, ou ſemblable ; mais que le meilleur & le plus certain eſt d'avoir la ſeconde, parce que cette premiere eſt toûjours dangereuſe, & indigne d'une perſonne raiſonnable & intelligente.

Qu'eſt ce que la Devotion ?

Ce n'eſt autre choſe que l'affection tendre de la volonté, qui ſavoure les myſteres ou autres bonnes penſées que l'entendement lui propoſe.

D'où la devotion prend-elle ſon origine ?

Saint Thomas dit, que la devotion a coûtume de naître de deux choſes : A ſçavoir, de la conſideration de nôtre neant d'un côté, qui nous fait entrer dans des ſentimens de baſſeſſe, de confuſion, d'humilité, de mortification, de penitence ; & de la conſideration d'autre part, des perfections & de la grandeur de Dieu, d'où naiſſent les affections, les loüanges, les glorifications, les actes d'offrande, de reſignation, & ſemblables.

Y a-t-il obligation de reciter l'Office Divin avec attention ?

Oüi, ſur peine de peché, & ſelon quelques-uns, de reſtitution aux Beneficiers, parce que l'Egliſe le commande en vertu d'obedience. *Diſtrictè præcipientes in virtute obedientiæ, ut divinum officium nocturnum pariter & diurnum, quantum eis dederit Deus, ſtudioſè celebrent pariter & devotè.*

Les moyens de procurer l'attention & la devotion en recitant l'Office Divin ?

Le 1. c'eſt de s'étudier à entendre les parties deſquelles eſt compoſé le Breviaire, liſant à ce ſujet quelque bon Interprete ſur les Pſeaumes, les meditant ſouvent.

Le 2. c'eſt de ſe mettre toûjours auparavant que de commencer, en la preſence de Dieu, & la renouveller de temps en temps, principalement toutes les fois qu'on dit le *Pater*, *Deus in adjutorium*, *Gloria Patri*, ou qu'on ſe découvre, ou qu'on fait le ſigne de la Croix.

Que faut-il faire aprés la recitation de l'Office Divin ?

1. Remercier Dieu de l'honneur qu'il nous a fait de nous admettre à ſon audience.

2. Faire une petite revûë de la façon que nous l'avons dit.

3. Lui demander pardon des manquemens que nous y avons commis, & pour cela dire avec eſprit l'Oraiſon ſuivante.

Quam Orationem devotè recitantibus, Leo X. Papa defectus & culpas in Officio perſolvendo ex humana fragilitate contractas indulſit.

Sacroſanctæ atque individuæ Trinitati, Crucifixi Domini noſtri Jeſu Chriſti humanitati Beatiſſimæ ac glorioſiſſimæ Virginis Mariæ fœcunditati atque integritati, & omnium Sanctorum univerſitati ſit ſempiterna laus, honor, virtus & gloria ab omni creatura, nobiſque remiſſio omnium peccatorum per infinita ſæcula ſæculorum.

Et beata viſcera Mariæ Virginis quæ pertaverunt æterni Patris Filium. Et beata ubera quæ lactaverunt Chriſtum Dominum.

De la maniere de ſe bien confeſſer.

Confitebor adverſum me injuſtitiam meam Domino. *Pſal.* 31.

CINQUIE'ME EXERCICE.

Combien de choſes ſont neceſſaires pour faire une bonne Confeſſion ?

Cinq, l'Examen, la douleur, le bon propos, la declaration de ſes pechez, & la ſatisfaction.

Qu'eſt-ce que l'Examen ?

C'eſt une revûë qu'on fait ſur ſa vie paſſée, pour ſe remettre en memoire les pechez qu'on a commis depuis ſa derniere Confeſſion.

Quels ſont les principaux points d'Examen auſquels doivent s'arreſter particulierement les Eccleſiaſtiques, vivans dans un Seminaire?

Le 1. eſt la pureté d'intention. 2. La vertu à pratiquer 3 L'emploi du temps. 4. Modeſtie, bon exemple. 5. La Meſſe, l'Office Divin 6. La fidelité aux inſpirations. 7. Le profit des lectures ſpirituelles. 8. Les réſolutions de la méditation. 9. La converſation. 10. La ponctualité au reglement. 11. L'omiſſion des bonnes œuvres. 12. La mortification des ſens.

Que faut-il faire pour bien faire cet Examen?

1. Congedier toute autre affaire, ſe retirer ou dans ſon cabinet, ou dans l'Egliſe, & là proſterné en la preſence de Dieu.

2. Demander ſon aſſiſtance pour les connoiſtre, par un *Veni Creator*, ou autre Priere, & l'affection pour les déteſter.

3. Implorer le ſecours de la ſainte Vierge & de nôtre bon Ange pour ce ſujet.

Faut-il beaucoup de temps pour cet Examen?

Non: pour ceux qui vont ſouvent à confeſſe, & qui font leur Examen tous les jours.

Aprés l'Examen, quel ſentiment devons-nous avoir de nous-mêmes?

Que nous ſommes infiniment plus criminels devant la majeſté de Dieu que nous ne penſons, n'étant que trop veritable que noſtre amour propre & noſtre aveuglement nous cachent la plus grande partie de nos manquemens ; tant d'eſtimes & de recherches ſecretes de nous-méme en toutes occaſions, tant d'infidelitez à la grace, d'ingratitude, de préſomption, tant d'emiſſions criminelles, & de petits reſpects humains, dont on ſe croit ſouvent tres-dégagé, & qui cependant alterent fort la droiture de nos intentions ; ô quel ſujet de nous confondre nous-mémes aux pieds de JESUS-CHRIST, & de dire avec le Roy Prophete ; *Ab occultis meis munda me Domine ; & ab alienis parce ſervo tuo. Delicta juventutis meæ, & ignorantias meas ne memineris Domine.*

Comment peut-on s'exciter au regret d'avoir offenſé Dieu ?

En conſiderant d'un côté ſa grandeur & ſa bonté infinie ; & de l'autre côté noſtre baſſeſſe, noſtre malice ; & noſtre ingratitude extrême : ou bien en conſiderant la Mort & Paſſion de noſtre Seigneur, dont nos pechez ont eſté la cauſe ; la perte que nous faiſons par le peché, & les malheurs auſquels il nous engage.

Quels ſont les motifs generaux qui peuvent nous porter à cette douleur ?

A cauſe que c'eſt noſtre Seigneur, noſtre Dieu, noſtre Pere, noſtre Epoux, noſtre Sauveur, & noſtre Tout, que nous avons offenſé aprés tant de benefices reçûs, à qui nous avons eſté ſi infideles, & manqué ſi lâchement de parole.

Ques ſont les motifs particuliers pour les Eccleſiaſtiques?

1. La ſainteté de leur eſtat. *Sancti eſtote quia ego ſanctus ſum. Eſtote perfecti ſicut Pater veſter cœleſtis. Niſi abundaverit juſtitia veſtra pluſquam Scribarum & Phariſæorum, non intrabitis in regnum cœlorum.*

2. La rigeur des jugemens de Dieu à leur égard *In terra ſanctorum iniqua geſſit: non videbit gloriam Dei. Exiguo conceditur miſericordia; potentes autem potenter tormenta patientur. Duriſſimum judicium his qui præſunt, fiet.*

3 Les graces particulieres qu'il leur a fait. *Quid eſt quod debui facere vineæ meæ & non feci? tu vero homo unanimis dux meus & notus meus, qui ſimul dulces mecum capiebas cibos. Dico vobis amicis meis.*

4. Les menaces & plaintes qu'il forme contr'eux. *Filios exaltavi & enutrivi, ipſi autem ſpreverunt me. Quid eſt quod dilectus meus in domo mea fecit ſcelera? Ecce ego projiciam ſuper vultum veſtrum ſtercus ſolemnitatum veſtrarum. Propterea dedi vos contemptibiles & humiles omnibus populis.*

5. Le ſcandale que cauſent leurs pechez. *Væ ei per quem ſcandalum venit, expedit ei ut ſuſpendatur mola aſinaria in colo ejus & demergatur in profundum maris: Odor mortis in mortem.*

6. La difficulté de ſe convertir quand une

fois ils ſe ſont licenciez. *Si peccaverit vir in virum, placari ei poteſt Deus, ſi in vero in vero Deum peccaverit quis orabit pro eo? Terra ſuper ſe venientem ſæpè bibens imbrem & non ferens fructum, reproba eſt. Vos eſtis ſal terræ, quod ſi ſal evanuerit ad nihilum valet niſi ut mittatur foras, &c. Quis vidit Clericum cito pœnitentem?* S Chryſoſtom.

7. Le dés-honneur enfin qu'ils cauſent à l'Egliſe. *Per vos blaſphematur nomen D[illegible] in gentibus. Vos inhonoraſtis me.*

Quelles qualitez doit avoir cette douleur pour eſtre veritable?

Quatre. 1. Qu'elle ſoit ſouveraine.

2. Interieure.

3. Univerſelle.

4. Surnaturelle.

Que faut-il faire pour rendre le bon propos efficace?

1. C'eſt de s'impoſer quelque petite penitence, comme dire quelque *Pater*, baiſer la terre, ou ſemblables pour s'en ſouvenir.

2. Le renouveller ſouvent, principalement à l'égard des pechez auſquels nous ſommes plus enclins, & ce dans le temps de l'Oraiſon le ſoir & le matin.

3. Prévoir les difficultez qui pourroient s'oppoſer à l'execution de ces bonnes reſolutions, pour demander à Dieu la force & le courage de les ſurmonter.

4. Penſer aux moyens de ſe défaire de ſes pechez, & de ſes habitudes vicieuſes, & propoſer de s'en ſervir, ou d'en demander au Confeſſeur.

Qu'eſt-ce que la Confeſſion ?

C'eſt une declaration de tous ſes pechez faite au Preſtre, pour en avoir l'abſolution.

Quelles conditions ou qualitez doit avoir cette déclaration de ſes pechez pour eſtre bonne ?

Trois principales: 1. Qu'elle ſoit entiere, c'eſt à dire, de tous les pechez mortels, quant au nombre & quant à l'eſpece, & même quant aux circonſtances, & des veniels, s'il ſe peut.

2. Qu'elle ſe faſſe par forme d'accuſation, avec douleur, humilité & confuſion.

3. Qu'elle ſoit ſimple, c'eſt à dire, qu'elle ſe faſſe, clairement, nettement & briévement ſans ſuperfluité de paroles, & ſans y rien dire qui ne ſoit neceſſaire.

Si on n'a que des pechez veniels, ou qu'on ne remarque en ſoi que des manquemens, deſquels humainement parlant, on ne peut point s'amender, que faut-il faire ?

De ces derniers il ne s'en faut point confeſſer : mais pour les autres, parce qu'on a peine quelquefois à s'exciter au regret des pechez veniels pour n'en connoître pas la malice, il fait bon quand on s'en accuſe d'y ajoûter toûjours quelque peché de la vie paſſée, & ſe donner à nôtre Seigneur pour entrer dans la haine infinie qu'il a de ces moindres pechez dont la malice eſt inconcevable, puiſque ce ſont des offenſes de la bonté infinie de Dieu, eſperant que par la vertu de ſa grace, nous travaillerons efficacement à nous en corriger.

Dans quel eſprit faut-il s'approcher du Prêtre ?

Comme ſi nous allions à nôtre Seigneur JESUS-CHRIST, parce que c'eſt lui-même en effet que nous avons offenſé, & qui par le Prêtre, qui eſt ſon Vicaire, nous doit abſoudre. C'eſt pourquoi il ſeroit bon de produire auparavant un acte de Foi, touchant le pouvoir que nôtre Seigneur a donné aux Prêtres, & le remercier d'avoir inſtitué ce Sacrement.

Dans quel eſprit faut-il recevoir la Penitence ?

Dans un eſprit d'humilité, la jugeant toûjours beaucoup moindre que nos pechez, pour petits qu'ils ſoient, ſouhaitant ſi c'étoit la pratique, d'être traitez ſelon la rigueur des Canons, & ſe donnant à Dieu pour tirer de nous telle ſatisfaction qu'il lui plaira

Que faut il faire au temps que le Prêtre nous donne l'abſolution ?

S'exciter de nouveau à la douleur & au bon propos, afin de concourir actuellement avec lui à la remiſſion de nos pechez, & à l'infuſion de la grace, & la recevoir comme une goute du ſang de nôtre Seigneur qui tombe ſur nôtre ame, pour la laver & la nettoyer de ſes fautes, le ſuppliant que s'il prévoit que nous ne devons plus jamais l'offenſer, ni mortellement, ni même veniellement de propos déliberé, que les paroles ſacramentelles nous ſervent plûtôt d'un foudre pour nous écraſer, que de vivre davantage, pour être jamais en ſa diſgrace.

Que reſte-t-il à faire aprés la Confeſſion de ſes pechez, & l'abſolution reçûë ?

Trois choſes. 1. Se mettre en la preſence de Dieu, & là comme un prodigue, ou une Magdelaine, étonné de la bonté Divine, le remercier du bien-fait qu'il a laiſſé à ſon Egliſe par le moyen du Sacrement de Penitence, qui nous a été maintenant communiqué

2. Renouveller le bon propos, propoſant d'uſer de tels & tels moyens pour le rendre efficace. Et demandant à cette fin l'aide de la grace de Dieu par les merites de nôtre Seigneur, nôtre Dame; nôtre Ange Gardien, & autres.

3. Faire avec un eſprit de repentance & d'humilité devant Dieu la penitence qui a été enjointe.

Quelles regles doivent ſe preſcrire les Eccleſiaſtiques pour l'uſage du Sacrement de Penitence ?

S'ils ſont Prêtres, au moins une fois toutes les ſemaines, hors le cas de neceſſité extraordinaire : & les Clercs autant de fois qu'ils ſe diſpoſent à la ſainte Communion.

D'où vient qu'on voit ſi peu de fruit en la plûpart des frequentes Confeſſions, & qu'au lieu d'en profiter, on en tire quelquefois du dommage ?

C'eſt à cauſe des manquemens qu'on y commet.

Quels ſont les manquemens plus ordinaires?

Il y en a trois principaux; les uns qui ſe commettent avant la Confeſſion, les autres dans la Confeſſion même, & les autres aprés qu'on s'eſt confeſſé.

Quels ſont ceux que l'on commet avant la Confeſſion ?

1. Lorſqu'on ne fait aucun Examen, ou qu'on le fait avec negligence, ſans conſiderer le nombre, l'eſpece, les circonſtances, ſans rechercher la racine des pechez, des mauvaiſes habitudes, & ſans demander la lumiere à Dieu pour ſe connoître ſoi-même.

2. Lorſqu'en s'examinant on s'attache plus à chercher le nombre de ſes pechez, qu'à en découvrir la malice & l'énormité ; ce qui fait qu'on manque à la principale partie de la Penitence, qui eſt la Contrition.

3. Quand on ne fait rien de ſa part pour demander & obtenir de Dieu le don de contrition ſe contentant d'en lire dans quelques Livres certains actes tout formez, ou d'avoir dit de bouche : mon Dieu, je ſuis marri de vous avoir offenſé.

4. Quand il n'y a point de volonté bien réſoluë de ne plus retourner au peché, d'en éviter les occaſions, de reſtituer le bien malacquis, ou réparer l'honneur ravi à ſon prochain, & de ſe ſoûmettre aux avis du Confeſſeur.

Quels ſont les manquemens qui ſe font dans la Confeſſion ?

C'eſt 1. Lorſque les Penitens, au lieu de dire leurs pechez, racontent leurs miſeres temporelles, ou quelque hiſtoire :

lorſqu'ils diſent qu'ils n'ont pas fait tel ou tel peché, ou qu'ils n'ont rien fait du tout, ou que s'ils ont peché, c'eſt parce qu'il eſt preſque impoſſible de ne le pas faire. Ceux enfin qui déguiſent ou pallient leurs pechez.

2. Lorſqu'on déclare ſes pechez avec certaines formules ordinaires, diſant toûjours les mêmes choſes, plûtôt pour la décharge de la memoire qu'autrement, & avec des termes par leſquels on ſemble plûtôt s'excuſer que s'accuſer, ou bien lorſque par ſcrupule on s'attache par trop contre l'ordonnance du Confeſſeur à vouloir dire des circonſtances ſuperfluës.

Quels ſont les défauts enfin que l'on commet aprés la Confeſſion ?

Lorſqu'on neglige les avis des Confeſſeurs, ou que l'on n'apporte aucun ſoin pour ſe corriger des fautes dont on ſe ſera mille fois confeſſé, & ſe faire quitte des habitudes & des inclinations qui nous y ſont des occaſions prochaines, eſtimant tout cela fort leger.

Quelles ſont les vertus qu'on peut pratiquer en ſe confeſſant ?

La Foi, l'Eſperance, la Charité, l'Humilité, l'Obéïſſance, la Juſtice & la Force, deſquelles il faut tâcher de produire les actes autant de fois qu'on s'en approche pour en faire du profit.

Les Clercs peuvent ils ſe confeſſer avec le Surplis ?

Non, ils le doivent ôter, d'autant que

c'eſt un habit d'innocence. C'eſt pourquoi ſaint Charles le défend dans ſes Conſtitutions, & lui le pratiquoit tout le premier, ne ſe confeſſant jamais qu'il n'ôtât ſon Rochet. Et conformément à cela quelques Statuts Synodaux l'ont auſſi défendu, comme ceux de S. Malo.

De la maniere de ſe bien Communier.

Probet ſeipſum homo. 1. *ad Corinth. c.* 11. *v.* 28.

SIXIE'ME EXERCICE.

Q*Uelles ſont les diſpoſitions avec leſquelles il faut ſe préparer à la ſainte Communion ?*

Il y en a de trois ſortes : Les unes qui devancent, les autres qui accompagnent, & les autres qui ſuivent.

Quelles ſont les diſpoſitions précedentes ?

Il y en a encore de deux ſortes : les unes prochaines, les autres éloignées.

Les éloignées ſont deux,
1. Une ſouveraine netteté de cœur.
2. Une grande pureté d'intention.

En quoi conſiſte cette pureté de cœur ?

1. A ſe purger par une Confeſſion préalable de tous les pechez mortels dont on a connoiſſance, à quoi l'on eſt abſolument

obligé, & s'excitant ſouvent par des deſirs tres-ardens à recevoir la ſainte Communion pour être plus uni à nôtre Seigneur, & mourir à nous mêmes.

2. A être exempt même, ſi faire ſe peut, des pechez veniels, au moins quant à l'attache & à l'affection.

3. A congedier tout le ſoin des affaires temporelles, ou occupations exterieures, qui pourroient nous diſtraire, & nous empêcher de bien faire cette divine action, ce qui ne ſe peut mieux faire, que par une mortification de nos ſens & une recollection plus grande, évitant les paroles ſuperfluës, contentions, ris exceſſifs, curioſitez, ſenſualitez, & ce en l'honneur du ſaint Sacrement, la veille & le jour principalement de la Communion, & faiſant tous les exercices du long de la ſemaine pour préparation à un ſi divin Sacrement.

En quoi conſiſte cette pureté d'intention?

A faire cette ſainte action purement pour glorifier Dieu & ſanctifier nos ames, pour plaire à nôtre Seigneur, pour correſpondre à l'amour extrême qu'il nous témoigne en ce divin Sacrement, pour être uni, identifié, & comme transformé en lui, & ne vivre plus qu'en lui.

Ne peut-on pas encore ſe propoſer d'autres fins dans la ſainte Communion?

Oüi, pourvû qu'elles ſoient ſubordonnées à celles-là : telles que ſont l'acquiſition de quelque vertu, l'extirpation de quelque vice, la converſion des pecheurs, l'établiſſement de la Foi, la délivrance ou le ſoulagement des ames du Purgatoire, & quantité d'autres.

Quelles ſont les préparations prochaines?

Ce ſont les actes interieurs de differentes vertus, qu'il faut produire immediatement devant que de communier, tels que ſont les actes de Foi, d'Eſperance, de deſir, de contrition, d'humilité, de crainte, de tendreſſe, de confuſion, d'amour, & ſemblables, que le S. Eſprit lors nous ſuggerera.

De quelles conſiderations peut-on ſe ſervir pour produire ces actes?

L'on peut conſiderer qui eſt-ce qui vient & qui doit entrer chez nous, ſa grandeur, ſes richeſſes, ſes perfections; à quelle fin il y vient, les biens qu'il apporte avec ſoi, les étranges façons avec leſquelles il ſe donne à nous en ce Sacrement, & d'un autre côté, regarder qui nous ſommes à comparaiſon de lui, voir nôtre neant, nôtre miſere, & nôtre ignorance, nos pechez, pour enſuite former les actes conformes à ces conſiderations

Quelles ſont les diſpoſitions qui doivent accompagner?

Les unes ſont exterieures, comme une grande modeſtie, une propreté & netteté dans les habits; & les autres interieures, qui ne ſont autres que la devotion du cœur.

En quoi conſiſte cette devotion du cœur?

A chaſſer toutes les diſtractions d'eſprit à l'heure de la Communion pour ſe recüeillir interieurement, & ſe diſpoſer par les actes principalement de foi, de contrition, d'humilité & d'amour, à recevoir ce Divin hôte.

Les moyens d'entrer dans ces ſentimens ?

C'eſt de ſe ſervir de certaines affections couchées dans l'Ecriture, tantôt uſant des paroles de S Pierre. *Tu es Chriſtus Filius Dei vivi. Tu mihi lavas pedes ? Exi à me Domine, quia homo peccator ſum* : tantôt dire avec S Thomas, *Dominus meus & Deus meus* : avec le Centurion, *Domine non ſum dignus* : avec ſainte Elizabeth, *Unde hoc mihi ut veniat Dominus meus ad me ?* avec S. Jean Baptiſte, *Non ſum dignus ſolvere corrigiam calceamenti. Tu venis ad me* : avec Miphiboſeth, *Quis ego ſum ut reſpicias ſuper canem mortuum ſimilem mei ?* ou bien d'autres tirez des Cantiques, comme ſont. *Quis mihi det te fratrem meum ut inveniam te foris, & deoſculer te, & nemo me deſpiciat ? Oſculetur me oſculo oris ſui. Dilectus meus mihi & ego illi Exquiſivi te facies mea* : tantôt des paroles même de nôtre Seigneur, *Caro mea verè eſt cibus. Qui manducat meam carnem in me manet*, &c.

Quand le Prêtre montre l'Hoſtie, que faut-il faire ?

Trois actes, principalement de foi, d'adoration, & de deſir de s'unir à lui.

Que faut-il faire aprés la ſainte Communion ?

Il faut employer l'eſpace d'un quart d'heure au moins à remercier nôtre Seigneur de la grace qu'il nous a faite, & en cas qu'on ne puiſſe paſſer ce temps en recollection, comme il arrive lorſque l'obéïſſance oblige à quelque fonction ; il eſt à propos d'offrir non ſeulement à nôtre Seigneur cet acte d'obéïſſance & toutes les actions du jour, mais auſſi tous les emplois & occupations de deux ou trois jours ſuivans, réïterant cette offrande en témoignage de reconnoiſſance, pluſieurs fois chaque jour.

Comment ſe doit faire ce remerciement ?

Il ſe peut faire en diverſes façons. Les uns ſe retirans de la Table, diſent : *Laudate Dominum omnes gentes*, ou *Magnificat*, *&c.* s'étant mis à l'écart, remercient 1. Nôtre Seigneur de tous ſes bien-faits, & particulierement de ce qu'il vient de ſe communiquer à eux, uniſſant pour cet effet cette action de grace avec celle qu'il fit lui-méme aprés l'inſtitution de ce ſaint Sacrement.

2. Ils lui découvrent toutes leurs neceſſitez ſpirituelles & corporelles, regretant leurs pechez devant lui, demandant la grace de s'amender de celui qui leur fait plus de peine.

3 En reconnoiſſance de ce qu'il s'eſt donné tout à eux, ils ſe donnent tout à lui ſans aucune reſerve, leurs corps, leurs ames, leurs biens, leurs temps, leurs études, & là renouvellent les bonnes réſolutions, & prient enſuite pour ceux qui ſe ſont recommandez à leurs prieres, vivans & trépaſſez.

D'autres s'arrêtent à conſiderer Nôtre Seigneur chez eux, tantôt comme Roi, comme Epoux, comme Pere, ſes qualitez, ſes perfections, ſes richeſſes par comparaiſon avec leur pauvreté, leurs miſeres, &c. & forment des affections en même temps, conformes à ces differentes qualitez.

D'autres s'arrêtent à quelque parole de nôtre Seigneur, tirée de l'Evangile ; où il parle des biens que cauſe ſa venuë. *Caro mea verè eſt cibus*, &c. & demandent que ces paroles s'effectuent en eux.

L'autres retirez au fond de leur cœur, raſſemblent toutes les puiſſances de leur corps & de leur ame pour venir faire hommage à ce Divin Sauveur. L'entendement conſidere quelqu'un de ſes attributs. La memoire ſe ſouvient de ſes bien-faits. & la volonté là deſſus fait joüer tous les reſſorts de ſes affections, produiſant des actes de Foi, d'Eſperance, d'Amour, de gratitude. Chacune fait amende d'honneur du mauvais uſage qu'elles ont fait d'elles-mêmes, & proteſte à l'avenir de s'employer à ne ſe ſouvenir que des grandeurs & des bontez de Dieu, & à n'aimer autre objet que lui, renonçant pour cela à l'amour de toutes les créatures.

D'autres avec des Actes de Foi, d'Eſperance, de Charité, & de Religion ſeuls, s'entretiennent avec nôtre Seigneur par forme de Colloque.

D'autres s'entretiennent avec nôtre Seigneur par l'application des ſens interieurs de leur ame : Regardant 1 de la vûë nôtre Seigneur en eux, couronné de gloire & de majeſté, ſon Humanité, ſa Divinité, lequel reciproquement les regarde doucement & amiablement, & diſent enſuite. *Aſpice in me & miſerere mei, illuſtra faciem tuam,* &c.

2 Appliquant l'ouïe, ils entendent nôtre Seigneur qui leur parle, tantôt pour les encourager à la vertu, tantôt pour les avertir de ſe corriger, ſe détacher du monde, tantôt pour leur donner des conſeils de perfection. Par exemple, *Beati pauperes ſpiritu,* &c. *Diſcite à me quia mitis ſum & humilis corde, Petite & accipietis,* & eux de leur part *Loquere Domine. Verba vitæ æternæ habes Dic animæ meæ ſalus tua ego ſum.*

3. Appliquant l'odorat à ſentir l'odeur du Corps glorieux de notre Seigneur, & des vertus heroïques qu'il y exerce, répandant de leur côté le parfum de pluſieurs actes interieures

4 Goûtant la délicateſſe de cette viande, qui fait perdre l'appetit de toutes les créatures. *Quis biberit ex hac aqua non ſitiet in æternum*

5. Touchant nôtre Seigneur, ſe jettant à ſes pieds, les embraſſant, lui baiſant les mains qui doivent les guerir & combler de tous biens. Enfin ils le prient, que s'il les quitte de ſa preſence corporelle, au moins il demeure avec eux par ſa grace, lui diſant, *Mane nobiſcum Domine quoniam adveſperaſcit: tenui eum nec dimittam: non dimittam te donec benedixeris mihi.*

Enfin de quelque façon que l'on procede

en ſon action de grace il faut toûjours que le remerciement, l'offrande & la demande s'y rencontrent, de même qu'à la fin de l'Oraiſon, & conclure par un *Pater*, & une *Ave*, & un *De profundis* pour les défunts.

D'où vient que l'on remarque ſi peu de fruit des frequentes Communions ?

Ce malheur vient de quatre ſources principales.

1. Des attaches ſecretes aux créatures, & de l'affection que nous retenons aux pechez veniels, qui fait qu'ayans moins d'union avec Dieu par la Charité, nous remportons ſans doute moins de fruits de la Communion.

2. Du trop grand ſoin des affaires exterieures, qui nous dérobe toute l'attention d'eſprit, & la devotion interieure du cœur, que nous devrions avoir.

3. De ce que l'on s'en approche ſouvent, plûtôt par coûtume, que par les motifs d'amour & de religion, ce qui arrive aſſez ordinairement à ceux qui par devoir ou par engagement ſont obligez de celebrer tous les jours, s'ils n'ont grand ſoin de purifier leurs intentions.

4. De ce que l'on ſe diſſipe trop tôt l'eſprit aprés la Communion.

Suffit-il d'avoir bien employé le temps des actions de graces en la maniere ſuſdite ;

Non ; mais il faut que toute la journée ſoit une continuation d'action de graces, tâchant de conformer ſa vie à celle de JESUS-CHRIST, afin de pouvoir dire avec l'Apô tre, *Vivo ego, jam non ego, vivit autem in me Chriſtus.*

Quelles regles doivent ſe preſcrire les Clercs pour la ſainte Communion?

Pour ceux qui ſont *in ſacris*, le Concile de Trente ſouhaite qu'ils communient toutes les Feſtes & Dimanches: s'ils ne ſont que ſimples Clercs, ſuivant l'avis du Directeur, mais au moins tous les quinze jours, & cela à la grande Meſſe de Paroiſſe, & en Surplis.

Aux jours feriaux lorſqu'on ne communie pas, que faut il faire?

Il faut, ſur tout à la ſainte Meſſe, faire la Communion ſpirituelle, laquelle il eſt à propos de réïterer pluſieurs fois le jour, par frequentes & tres-ardens deſirs d'être uni à nôtre Seigneur. On peut ſe ſervir de ces paroles plus de cœur que de bouche. *Quam dilecta tabernacula tua Domine virtutum! concupiſcit & deficit anima mea in atria Domini.* Ou, *ſicut cervus deſiderat ad fontes aquarum, &c. Quis det ut venias in cor meum & inebries illud? Aug.* Se tournant en eſprit vers l'Egliſe, & adorant en eſprit le S. Sacrement.

De la maniere d'entendre la parole de Dieu.

Audis ut credas, credis ut hoſtia fias.

SEPTIE'ME EXERCICE.

QUelles ſont les diſpoſitions pour bien & utilement entendre la parole de Dieu ?

Il y en a de trois ſortes. Les unes qui devancent, les autres qui accompagnent, & les autres qui doivent ſuivre.

Quelles ſont les diſpoſitions précedentes ?

Y venir avec pureté d'intention, pour entendre JESUS-CHRIST parlant par la bouche du Prédicateur.

2. Avec pureté de conſcience, faiſant à ce ſujet un Acte de Contrition auparavant.

3. Avec docilité & humilité pour y apprendre.

4. Demander la grace à Dieu d'en profiter.

Quelles ſont les diſpoſitions concomittantes ?

1. Une grande attention à la parole de Dieu, principalement quand on rapporte quelque parole de nôtre Seigneur.

2. S'en faire l'application à ſoi-même.

Que doit on faire à la fin de la Prédication ?

1. Remercier Dieu.

2. Lui demander la grace d'en faire profit.

3. Faire un peu de reflexion ſur ce que l'on

l'on y a entendu, ſoit en ſon particulier, ſoit par maniere de conference avec d'autres, & tâcher de le mettre au plutôt en pratique.

Des préparations pour bien celebrer la ſainte Meſſe.

Præparate corda veſtra Domino.
1. *Reg. c. 7. v.* 3.

HUITIE'ME EXERCICE.

Quelles ſont les preparations que doit apporter le Prêtre pour bien celebrer la ſainte Meſſe.

Il y en a de deux ſortes : les unes éloignées, & les autres prochaines.

Quelle eſt la preparation éloignée.

C'eſt l'innocence & la ſainteté de la vie qui comprend toutes les vertus dont un Prêtre doit être orné & reveſtu.

Le moyen de vivre dans cet eſtat de ſainteté & d'innocence ?

Le 1 c'eſt de tâcher de ſe conformer en toute ſa vie à celle de nôtre Seigneur JESUS-CHRIT, qui eſt le premier & le Souverain Prêtre

Le 2. c'eſt de ſe convaincre fortement l'eſprit de la grandeur & excellence de ſon Miniſtere par des Meditations frequentes qu'il en faut faire

3. Rapporter là toutes les actions qu'on fait

comme autant de moyens & de diſpoſitions pour bien celebrer la Meſſe ; ainſi que nôtre Seigneur rapportoit toute ſa vie au Sacrifice qu'il devoit offrir en la Croix.

Quelle eſt la préparation prochaine?

Il y en a encore de deux ſortes ; l'une interieure & l'autre exterieure.

En quoy conſiſte cette préparation exterieure?

A être propre dans ſes habits, dans ſa chauſſure, dans le linge, avoir la couronne bien marquée, avoir lavé ſes mains avant que d'entrer dans l'Egliſe, avoir des ornemens qui ne ſoient pas déchirez, &c.

En quoy conſiſte la préparation prochaine interieure ?

Elle conſiſte à prendre quelque eſpace de temps pour ſe diſpoſer à une ſi ſainte & ſi divine action, ſoit le jour même, ou la veille qu'on doit offrir le Sacrifice.

Que doit-on faire pendant ce temps ?

Trois choſes principales. 1. tâcher à ſe procurer la plus grande pureté de cœur qu'il eſt poſſible, par l'examen & la Confeſſion Sacramentelle ou au moins ſpirituelle aux pieds de J. C. ſouverain Prêtre : ce qui ne ſe devroit jamais obmettre, quoy même qu'on n'aye pas de pechez griefs, afin de s'éprouver & purifier.

2. A diriger & purifier ſon intention.

3. A s'exciter à une devotion la plus parfaite que l'on peut.

De quelle conſideration peut ſe ſervir le Prêtre, pour ſe porter à employer ce temps avant que de dire la Meſſe?

C'eſt de regarder quelle place il tient à l'Autel, quelle perſonne il repreſente, & au nom de qui il parle.

Quelle perſonne repreſente donc le Prêtre, & au nom de qui eſt-ce qu'il parle ?

Il parle au nom de JESUS-CHRIST au nom de toute l'Egliſe, & en ſon propre nom, qui fait qu'on le peut conſiderer en trois qualitez, ou comme inſtrument & Vicaire de J. C. ou comme Miniſtre & Ambaſſadeur de l'Egliſſe, ou comme un homme privé & un membre de cette même Egliſe.

Pourquoy dit on que le Prêtre tient à l'Autel la place de JESUS CHRIST ?

Parce que c'eſt JESUS-CHRIST même qui offre le Sacrifice comme le Premier Prêtre : Car quand le Prêtre dit la Meſſe, nôtre Seigneur J. C. la dit en ſa perſonne, & ſe ſacrifie de nouveau, & s'offre à Dieu ſon Pere par ſes mains. D'où vient que le Prêtre quand il conſacre, parle au Nom de J. C. qui ſe trouve là preſent pour produire l'effet que ces paroles ſignifient.

Comment eſt-ce que le Prêtre à l'Autel eſt Ambaſſadeur de l'Egliſe ?

En ce que les Fideles qui compoſent le corps de l'Egliſe, ne pouvant tous offrir indifferemment ce Sacrifice, le Prêtre qui en a reçû le pouvoir en ſon ordination, eſt comme deſtiné & envoyé au nom de tous pour le preſenter à la Divine Majeſté, pour luy rendre l'honneur qui luy eſt dû, & obtenir par ce moyen ce qui leur eſt neceſſaire, ſoit pour la remiſſion des pechez, ſoit pour les autres beſoins ſpirituels, ou temporels.

Quelle difference y a t-il entre ces deux qualitez qui ſe trouvent dans le Prêtre, de Miniſtre de I. C. & Miniſtre de l'Egliſe.

Il y a cette difference, que JESUS-CHRIST s'offre par les mains du Prêtre comme ſon inferieur, & l'Egliſe au contraire le conſidere quand elle l'envoye comme ſon Superieur.

Comment offre-t-il le Sacrifice en ſon nom?

En ce qu'il eſt membre de l'Egliſe.

En quoy conſiſte la grande pureté, qui doit être la premiere préparation prochaine, laquelle il faut avoir pour s'aprocher de l'Autel?

1. A être exempt, non ſeulement de tout peché mortel & affection à icelui, mais encore de tout peché veniel autant que faire ſe pourra.

2. A purger ſon cœur de l'affection aux choſes inutiles, aux converſations dangereuſes ou impertinentes ; à retrancher le ſoin & le ſouci des affaires du monde, les inclinations mauvaiſes & les paſſions dereglées.

Le moyen de procurer en nous cette pureté de cœur?

C'eſt dans ce temps qu'on employe aux préparations prochaines, de renoncer courageuſement à toutes ces choſes, produire des actes les plus parfaits de contrition qu'il ſera poſſible, & pour les purger plus parfaitement, avoir recours au Sacrement de Penitence, au moins une fois ou deux la ſemaine.

En quoy conſiſte la pureté d'intention qu'il faut procurer en ſecond lieu, avant de celebrer la Meſſe.

Elle conſiſte, A rejetter toutes les fins ſiniſtres, comme ſont de celebrer par vanité par avarice ou par ſenſualité : par vanité, pour paroiſtre homme de bien : par avarice, pour gagner de l'argent : par ſenſualité, pour les goûts ſpirituels.

2. A ſe propoſer les mêmes fins pour leſquelles le Sacrifice eſt inſtitué, & en appliquer le fruit à ceux pour qui nous celebrons qui peut & qui doit leur être appliqué ſelon les deſſeins & les intentions de JESUS-CHRIST & de l'Egliſe.

Que doit faire le Pretre pour en venir à la pratique, & pour diriger ſon intention ?

1. Se conſiderant comme Miniſtre de JESUS-CHRIST, & comme Ambaſſadeur député de l'Egliſe, il doit avoir intention de glorifier Dieu de la plus haute & plus excellente maniere qu'il le peut être, au nom de toutes les creatures qui ſont au monde, & reconnoiſtre ſa grandeur & ſon ſouverain domaine par ce divin Sacrifice, & par l'offrande qui y eſt faite de JESUS CHRIST, proteſter ſa dépendance & ſoûmiſſion à ſa Divine Majeſté.

2. Il doit l'offrir à deſſein de le remercier de toutes les graces & faveurs qu'il a faites à l'Humanité ſacrée de nôtre Seigneur, à la ſainte Vierge, à tous les Saints, à tout le monde, & à ſoi en particulier.

3. S'il celebre pour quelqu'un, il doit pour lors aprés ces intentions generales, luy appliquer le fruit du Sacrifice, qu'il peut & qu'il eſt obligé de luy appliquer.

Quel fruit doit appliquer le Celebrant à celuy pour qui il dit la Meſſe?

Il faut diſtinguer d'entre le fruit qui provient du Sacrifice, *ex opere operato*, & *ex opere operantis?*

Quel eſt le fruit que vous appellez ex opere operato ?

C'eſt celuy qui ſe donne en vûë préciſément de la choſe offerte, & cela toûjours & de ſoy indépendemment de toute autre condition, qui ſe diviſe encore en trois, dont l'un eſt general c'eſt à dire, dont une partie s'applique à toute l'Egliſe en general; l'autre particulier qui s'applique à la perſonne ſeulement pour qui le Prêtre celebre.

Le 3. perſonnel qui eſt propre au Celebrant.

Quel eſt le fruit que vous appellez ex opere operantis?

C'eſt le fruit qui revient au Prêtre à proportion de ſa devotion.

Lequel de tous ces fruits le Prêtre eſt-il obligé d'appliquer?

Il n'y a préciſément que celuy qui eſt deſtiné pour la perſonne pour qui on celebre: car le premier qui eſt general il ne peut point le divertir, parce qu'il n'eſt pas en ſa liberté: pour le perſonnel quelques uns eſtiment qu'il ne peut pas non plus.

A quoy ſe rapporte ce fruit, ex opere operato?

A deux choſes: A ſatisfaire & à impétrer: car tous les effets du Sacrifice ſont par voye d'impétration, ou par voye de ſatisfaction.

Eſt-il obligé d'appliquer à celuy pour qui il *dit la Meſſe, le fruit que l'on appelle* ex opere operantis ?

Il le peut bien, mais il n'y eſt pas obligé.

Mais ſi les perſonnes pour leſquelles on celebre ne ſont capables de recevoir le fruit du Sacrifice, comme doit-il faire ?

Il doit dreſſer ſon intention pour s'appliquer à ſoy-méme ce fruit, ou à ceux qu'il voudra, car cela lui eſt libre

L'application ſe doit-elle faire toûjours avant que commencer la Meſſe ?

Non, il ſuffit qu'elle ſe faſſe au moins avant la conſecration, car aprés la conſecration elle ſeroit inutile.

Quelle doit être cette intention ?

L'habituelle n'eſt pas ſuffiſante, l'actuelle ſeroit toûjours à deſirer, neanmoins la virtuelle ſuffit.

Ne peut-on pas appliquer par anticipation le fruit de la Meſſe que l'on dit aujourd'huy, à celuy que Dieu prévoit devoir la demander le lendemain, ou pour qui le Superieur ou le Sacriſtain nous ordonnera de la dire ?

Non, parce que l'effet du Sacrifice, non plus que celuy des Sacremens, ne peut pas être ſuſpendu.

Ne peut on pas au moins anticiper quelquefois pour les défunts, pour qui on a à dire la Meſſe ?

Non, ſans cauſe raiſonnable, principalement ſi c'eſt une fondation : car encore que cela ſe puiſſe faire ſans préjudice des défunts, neanmoins cette pratique eſt dangereuſe & ſujette à ſcandale : c'eſt pourquoy le Pape Clement VIII. l'a défenduë ſous peine d'excommunication par un Decret tout exprés, aprés la congregation du Concile de Trente. *Ex ejuſdem congregationis ſententia, ejuſmodi conſuetudinem, tanquam pluribus nominibus periculoſam, fidelium ſcandalis atque offenſionibus obnoxiam, atque à vetuſto Eccleſiæ more abhorrentem exploſit atque improbavit*

Mais au moins n'eſt-il pas permis quand une perſonne demande la Meſſe pour être dite aprés ſon decés, de l'anticiper & de la dire pendant ſon vivant?

Oüy; car encore qu'elle ne luy ſerve pas pour la ſatisfaction des peines dont elle ſera reliquataire à la mort, elle luy obtiendra la grace prevenante pour l'exciter à contrition, la remiſſion des peines dont elle peut eſtre à preſent redevable, & la grace de ne plus offenſer à l'avenir.

Comment eſt-ce que le Prêtre doit faire cette application à celui pour qui il dit la Meſſe.

Par forme de Priere à Dieu, pour le ſupplier d'agréer le Sacrifice qu'il va lui offrir pour cette perſonne, comme une proteſtation de la ſoûmiſſion que cette perſonne luy fait de ſoi-même & de tout ce qu'elle a: & en reconnoiſſance du ſouverain domaine qu'il a ſur elle: En action de graces pour tous les biens qu'elle en a reçûs, ſpirituels ou temporels: Pour obtenir le pardon des pechez qu'elle a commis quant à la coulpe, & quant à la peine: Et pour obtenir en vertu des prieres & de l'offrande que fait nôtre Seigneur de ſoy-même en ce Sacrifice, les choſes qui luy ſont neceſſaires, tant pour la vie preſente, que pour la vie future.

Mais quand on demande une Meſſe purement pour des fins temporelles, comme pour obtenir gueriſon de quelque maladie, le ſuccés dans quelque affaire, que des marchandiſes arrivent à bon port, & ſemblables, qui ſont les fins les plus ordinaires que le peuple ſe propoſe, quand il fait dire la Meſſe, n'ayant point égard aux biens de l'ame.

Il faut que le Prêtre par ſa ſageſſe ſupplée à l'ignorance du peuple, qui croit que ce Sacrifice n'eſt que pour obtenir des choſes temporelles : Et pour cela, nonobſtant l'intention de celuy qui la demande, appliquer le Sacrifice pour les quatre fins ſuſdites. Et quand ce vient à demander à Dieu des choſes temporelles, il doit toûjours y apporter ces deux conditions.

1. Les demander avec crainte, comme dit l'Apoſtre, *Quia quid oremus ſicut oportet neſcimus.*

2. Avec ſoûmiſſion de la divine Providence, ſi elle juge ces choſes expedientes pour nôtre ſalut. *Errant enim ſacerdotes*, dit un grand Docteur, *qui ſe in omnibus ſtultæ plebeculæ obſecundare debere putant, etiamſi ab ea temporale accipiant ſtipendium victus quotidiani. Omnis namque Pontifex ex hominibus aſſumptus pro hominibus conſtituitur, in iis quæ ſunt ad Deum, ut offerat dona & ſacrificia pro peccatis populi repropitiandis & ſalutaribus gratiis impetrandis : pro temporalibus autem, & Corporalibus, non niſi quantum*

ipſe qui novit omnia, utile novit, & ſaluti expediens animarum. Titelmannus.

Aprés avoir offert ce Sacrifice à Dieu, pour luy rendre un honneur infiny, & le remercier de ſes graces, & avoir ſatisfait à ſon obligation par l'aplication qu'on en a faite à ceux à qui on eſt obligé de l'appliquer par juſtice, que faut-il faire ?

Il faut enſuite étendre ſa charité à tout le monde. Et en Premier lieu, à la Religion Chrétienne & Catholique, pour prier Dieu qu'il l'augmente où elle eſt, qu'il envoye des hommes Apoſtoliques pour la planter où elle n'eſt pas, pour extirper les hereſies, éclairer les Infideles, étouffer les Schiſmes; pour tous les Ordres Eccleſiaſtiques & Reguliers, pour l'état Laïc & tous ceux qui le compoſent: pour les Rois, les Princes, les Magiſtrats, les beſoins de l'Etat, la Paix, &c pour les orphelins, les veuves, & toutes ſortes de conditions: pour les bons qui les y maintienne: pour les méchans, afin qu'ils ſe corrigent: pour ſes parens, ſes amis, ſes bien-faiteurs, les perſonnes affligées, ſes ennemis même, pour les ames du Purgatoire & enfin pour ſes beſoins particuliers, afin d'obtenir les graces neceſſaires pour éviter les pechez & pratiquer la vertu. Et s'il a quelque affaire importante, ou quelque difficulté, la propoſer pour lors: c'eſt ce qu'on appelle faire ſon *Memento.*

Eſt il donc neceſſaire de faire ſon Memento *avant la Meſſe ?*

Non, abſolument parlant; mais il ſeroit

toûjours bien à ſouhaiter

1 Parce que cela retarde la Meſſe, & cauſe de l'ennuy aux aſſiſtans.

2. Parce que les idees qui nous reviennent pour lors des perſonnes dont nous nous ſouvenons, peuvent diminuer beaucoup de nôtre devotion & nous donner quantité de penſées inutiles, & quelquefois mauvaiſes,

Que faut-il donc faire en cet endroit de la Meſſe, qu'on appelle le Memento, *ſi deja on l'a fait avant que de venir à l'Autel?*

Il faut ſeulement ſe repreſenter par une vûë generale, les neceſſitez publiques & particulieres de l'Egliſe, & de ceux particulierement pour qui nous celebrons, & prier Dieu avec la plus grande affection qu'il eſt poſſible, & s'il ſe pouvoit avec des larmes, comme fit nôtre Seigneur à la Croix, d'accepter ce Sacrifice pour les fins qu'il l'a inſtitué, & accorder par la vertu de l'Hoſtie qui y eſt offerte à chacun d'eux & de nous-mêmes ce qui nous eſt neceſſaire.

A quoy pourroit-on comparer ces deux Memento, *qui ſe doivent faire devant & pendant la Meſſe?*

A la priere que fit nôtre Seigneur au Jardin, & à celle qu'il fit étendu ſur la Croix. Dans la premiere, on peut dire que ſe repreſentant tous les hommes en particulier, il offroit pour eux à ſon Pere le Sacrifice c'eſt à dire, la Mort qu'il alloit ſouffrir. Mais dans la ſeconde qu'il ralluma ſon zele & ſa ferveur, pour prier avec plus de force, & comme dit l'Apôtre. *Cum clamore valido*

& lachrymis. Avec des ſanglots & une abondance de larmes.

Pourquoy l'Egliſe a-t-elle ordonné que nous nous ſouvinſſions plûtoſt de prier en la Meſſe pour ceux qui nous ſont recommandez, que dans aucune autre priere ?

Parce que les prieres y ſont beaucoup plus efficaces qu'en tout autre temps

Pourquoy les Prieres ſont-elles plus efficaces dans le temps de la Meſſe ?

1. Parce qu'il n'y a rien qui touche plus ſenſiblement le cœur de Dieu pour nous accorder ce que nous demandons, que la memoire de la Mort & Paſſion de ſon Fils, qui eſt parfaitement repreſentée dans ce Sacrifice.

2. Parce qu'elles ne ſont pas ſeulement faites au Nom de noſtre Seigneur, comme elles le doivent eſtre toûjours pour eſtre en bonne forme : mais elles ſont de plus unies aux ſiennes, & preſentées par luy à ſon Pere, étant certain par la Foy que noſtre Seigneur au temps du Sacrifice prie actuellement au Ciel pour ceux qui offrent la Meſſe, & pour ceux pour qui elle eſt offerte.

3. Parceque les Anges, dit S. Chryſoſtome, qui aſſiſtent à millions à ce divin Sacrifice, joignent auſſi leurs prieres aux noſtres.

4. A cauſe des prieres de la ſainte Egliſe qui ſont inſerées dans la Meſſe.

Enfin à raiſon de l'inſtitution même que noſtre Seigneur en a faite, à deſſein de ſatisfaire pour nos pechez, & d'obtenir ce qui nous eſt neceſſaire.

Quelle eſt la troiſieme choſe que l'on doit faire pour ſervir de préparation prochaine à la Meſſe?

Aprés avoir travaillé le mieux que l'on a pû à purifier ſon cœur, & à dreſſer ſon intention; il faut s'exciter de toutes ſes forces à la devotion de cœur pour rendre cette intention parfaite.

En quoi conſiſte cette devotion de cœur ?

C'eſt à celebrer pour des motifs tres purs, & produire quantité d'actes de vertu, de religion, d'eſperance, de charité, d'obeïſſance, & ſemblables.

Quel eſt le motif le plus parfait de tous ?

C'eſt de celebrer dans la vûë de Dieu ſeul pour luy plaire purement & ſincerement, pour nous unir immediatement, & nous identifier en quelque façon avec luy & correſpondre autant que nous pouvons à l'amour qu'il nous a témoigné en mourant pour nous en Croix.

Comment peut-on s'exciter à cette devotion de cœur ?

1 Par la meditation du Sacrifice de nôtre Seigneur, pour entrer dans les ſentimens ou il doit avoir de Contrition, d'Humilité, d'Amour, & ſemblabes.

2 Entrans dans les ſentimens de l'Egliſe & des Saints qui ont offert ce Sacrifice, du beſoin qu'elle en a, ramaſſant pour ainſi dire en ſoy toutes les affections, les larmes, les mouvemens de pieté & des diverſes vertus qui ſont éparſes en chacun de ſes membres.

3 Par le ſouvenir de quelque courte, mais efficace conſideration de ce Myſtere, qui

donne au cœur quelques ardentes affections vers le S. Sacrement, ou par la lecture de quelques Oraiſons vocales qui remettent en memoire tous les fruits du Sacrifice : comme celles qui ſont ordonnées de l'Egliſe, ayant pour cela recours à la ſainte Vierge, à nos bons Anges, & aux Saints à qui nous avons devotion particuliere.

Aprés avoir fait cette préparation, que reſte il?

Quand l'heure eſt venuë de dire la Meſſe, le Prêtre doit aprés avoir lavé ſes mains à la maiſon, & s'être mis en l'état exterieur. propre & modeſte, s'en aller à l'Egliſe, ſaluer en entrant noſtre Seigneur dans le S. Sacrement, comme s'il étoit ſur le Calvaire, renouveller l'intention qu'il a euë de conſacrer, & aller en la Sacriſtie.

Eſtant arrivé en la Sacriſtie, que doit-il faire?

La 1. choſe que la Rubrique preſcrit, c'eſt de prévoir la Meſſe dans le Meſſel, mettre les ſignets.

2. Laver les mains, & dans ce temps-là il eſt bon de s'exciter à contrition.

3. Préparer le Calice.

4. Se revêtir des habits Sacerdotaux.

De quoy peut-on s'entretenir l'eſprit en s'habillant?

1. On peut prier nôtre Seigneur, qu'à meſure que nous nous reveſtons de ces habits il nous reveſte de ſon eſprit, de ſon zele, & des autres vertus, demandant pour ce ſujet à l'Amict la penſée des choſes celeſtes, à l'Aube la perſeverance, à la Ceinture la pureté,

au Manipule le Pardon de nos pechez, & le don de penitence, à l'Etole que la memoire de ſa Paſſion nous demeure dans le cœur, au Chaſuble de porter gayement & cordialement la Croix, ou bien on ſe peut ſouvenir de la Mort & Paſſion de nôtre Seigneur, qui eſt repreſentée par ces habits.

Entre les habits Sacerdotaux, le Surplis eſt-il compté ?

Oüy, ſans doute, puiſque pour être Prêtre nous ne ceſſons pas d'etre Tonſurez : & outre cela qu'il a ſa ſignification particuliere auſſi-bien que les autres ornemens: c'eſt pourquoy la Rubrique porte ; *Si commodè haberi poſſit*, qu'il s'en faut ſervir.

A quelle heure du jour eſt il permis de celebrer ?

L'heure la plus naturelle, c'eſt neuf heure du matin, ſuivant les Conſtitutions de l'Egliſe : neanmoins on peut celebrer depuis le point du jour juſqu'à midy incluſivement.

Le Prêtre étant ainſi diſpoſé & reveſtu en Miniſtre de Jesus-Christ, *& comme Ambaſſadeur de l'Egliſe, que doit il faire en ſortant de la Sacriſtie ?*

1. Par la reverence qu'il fait au Crucifix avant que d'en ſortir, il demandera ſa benediction pour bien ſacrifier, diſant, s'il veut, *Jube Domine benè ſacrificare.*

2. Allant à l'Autel, il ſe repreſentera Jesus-Christ allant au Calvaire chargé des pechez du peuple pour leſquels il va ſatisfaire.

Pendant la Meſſe, qu'eſt ce qu'il doit obſerver?

Deux choſes principales, 1. Une gravité & modeſtie du corps, principalement dans les yeux, pour ne rien faire avec précipitation, & ne regarder qui que ce ſoit.

2. Une grande preſence d'eſprit pour bien faire toutes les ceremonies preſcrites avec application en même temps à ce qu'elles ſignifient.

Aprés la Meſſe, que doit-il faire?

1. En ſortant de l'Autel on peut commencer, *Benedicite omnia opera* ſuivant que l'Egliſe le preſcrit.

2. Eſtant arrivé à la Sacriſtie pendant qu'on ſe dépoüille des habits Sacerdotaux, il faut demander à nôtre Seigneur que nous ne quittions jamais la memoire de ſa Paſſion, ny l'imitation de ſes vertus.

3. Aprés s'eſtre ainſi dévêtu, il faut ſe retirer à part pour faire ſes actions de graces, comme il ſera dit en l'exercice de la Communion.

De la maniere de bien entendre la ſainte Meſſe.

Homo Dei, facis opus Dei.
S. Greg. Naz.

NEUVIE'ME EXERCICE.

QUand l'heure de la Meſſe nous appelle à l'Egliſe, que faut il faire?

Il faut en diligence aller prendre ſon Surplis, avec le reſpect qui ſera dit cy-aprés, & ſe repreſenter en allant à l'Egliſe noſtre Seigneur Jesus-Christ allant au Calvaire, & portant ſa Croix, avec un amour indicible de ſe ſacrifier & de mourir pour nous, diſant de cœur ou de bouche: Mon Sauveur, je vous adore dans cette humiliation où je vous voy. J'adore tous les deſſeins & les penſées que vous aviez pour moy dans ce penible voyage: J'adore cet amour que vous avez pour cet infame pecheur: Je me donne à vous, mon Sauveur, pour vous accompagner & mourir avec vous, pour renoncer à moy-même, pour me ſacrifier & m'offrir au Pere Eternel, ſelon vos ſaintes & divines intentions.

Arrivé à l'Egliſe, que faut-il faire ?

Il faut adorer nôtre Seigneur au S. Sacrement par un acte de Foy de ſa réelle preſence, & offrir l'action que l'on va faire, c'eſt à dire, la Meſſe que l'on va entendre pour les fins que le Sacrifice eſt inſtitué.

Comment peut-on faire cet acte de Foy ?

O Jesus, mon Sauveur! je vous adore en ce ſaint lieu, où je croy tres-fermement que voſtre Corps & voſtre Ame, voſtre Sang & voſtre Divinité ſont contenuës ſous les eſpeces du pain & du vin, pour ſervir de nourriture à mon ame. O Dieu, quel amour! hé! qui ne vous aimera, mon Seigneur? qui ne vous benira à jamais de tant de miſericordes? *Benedic anima mea Domino & omnia quæ intra me ſunt, nomini ſancto ejus. Benedicite omnia opera Domini Domino*, &c.

Gloria Patri, & Filio, &c. ou bien quelque Antienne dont ſe ſert l'Egliſe dans l'Office du ſaint Sacrement, comme *O ſalutaris Hoſtia! O ſacrum convivium! Ave ſalus. Ave verum. Tantum ergo. Ecce panis Angelorum*, & ſemblables.

Comment peut-on faire cette offrande?

Je viens icy, mon Seigneur & mon Dieu, pour vous offrir, en la compagnie de la glorieuſe Vierge Marie, de mon ſaint Ange Gardien, & de toute l'Egliſe, triomphante & militante, le ſaint ſacrifice de la Meſſe. Je vous l'offre, mon Dieu, en holocauſte, pour adorer toutes vos divines perfections, pour reconnoître mon neant devant vôtre face, & proteſter ſolemnellement par là que vous êtes mon premier principe, mon ſouverain Seigneur & ma derniere fin. Je vous l'offre en action de graces de tout ce que vous êtes, de tous les biens de nature & de grace que vous avez faits à toutes vos creatures, & à moi miſerable pecheur: Specialement de telles & telles (qu'il faut ſpecifier.)

Je vous l'offre pour l'expiation & ſatisfaction de tous les pechez du monde, pour obtenir par les merites du précieux Sang de mon Seigneur JESUS-CHRIST qui y eſt immolé, que vôtre ſaint Nom ſoit ſanctifié, connu aimé, adoré & ſervy par toutes les creatures, que le regne du peché prenne fin, & que le vôtre ſoit établi pleinement en tous les hommes, pour accomplir en tout vos ſaintes & divines volontez, ſelon les deſſeins de vos miſericordes.

Le Prêtre étant arrivé à l'Autel, que faut il faire ?

Il faut unir nôtre intention à la ſienne, & faire la confeſſion ſpirituelle aux pieds de Jesus-Christ avec celuy qui ſert à la Meſſe, nous efforçant en même temps que nous diſons le *Confiteor*, de penſer à nos pechez, en concevoir de la douleur, & en demander pardon à Dieu

Pendant l'Introïte ?

Il faut ſe ſouvenir de l'entrée de nôtre Seigneur dans le monde, au premier moment de ſon Incarnation, & exciter en ſoy un ardent deſir de le voir ſur l'Autel.

Au Kyrie ?

Il faut entrer dans des ſentimens de componction, en vûë de nos miſeres, & enſuite d'eſperance & de confiance en la bonté de Dieu, qui nous donnant ſon Fils, nous a donné des aſſûrances que nous aurons tout en luy, ſi nous ſommes tout à luy.

Pendant le Gloria ?

Il faut ſe joindre en eſprit aux ſaints Anges, qui ſont preſens à ce divin Sacrifice, abyſmez dans un profond reſpect devant ſa Majeſté Divine, dont ils chantent les loüanges, deſirer de la loüer avec eux, & offrir leurs loüanges pour ſuppléer au defaut des noſtres.

Pendant les Collectes ?

Il faut ſe proſterner en eſprit devant Dieu, pour luy demander comme un membre de l'Egliſe, & avec elle, ce que ce jour elle nous enſeigne à deſirer; le ſupplier de nous rendre dignes de la participation des ſaints Myſteres.

A l'Epiſtre ?

Il faut l'écouter avec attention, comme une lettre envoyée du Ciel, en laquelle nous apprendrons à nous rendre dignes d'aſſiſter au Sacrifice ?

A L'Evangile ?

Il faut faire un acte de Foy, croyant que c'eſt noſtre Seigneur qui parle & qui nous enſeigne ; adorer ſa Doctrine, & l'en remercier.

Au *Credo* ?

Il faut le dire avec le Prêtre, avec un deſir de confeſſer le Nom de JESUS-CHRIST devant toutes les creatures, & avec intention de vivre & de mourir en la Communion de la ſainte Egliſe.

Nota. Que ſi c'eſt une Meſſe haute à laquelle on aſſiſte, il faut ſe donner à noſtre Seigneur, pour pendant que l'on chante l'Introite, *Kyrie*, *Gloria*, *Credo*, entrer dans les ſentimens conformes à la lettre, & pour que ſa Doctrine produiſe en nous le fruit qu'il deſire, diſant pour cela dés le commencement : *Loquere Domine, quia audit ſervus tuus : Doce me facere voluntatem tuam, quia Deus meus es tu : Servus tuus ſum ego : da mihi intellectum ut ſciam teſtimonia tua. Fac de me & in me ô amantiſſime Ieſu ! ſicut ſcis & ſicut vis.*

A l'Offertoire.

Il faut ſe donner à noſtre Seigneur, pour eſtre offert en holocauſte au Pere Eternel avec luy, & renouveler les intentions que l'on a formées au commencement de la Meſſe;& le reſte du temps juſqu'au *Sanctus*, conſiderer l'offrande que fit nôtre Seigneur de ſoy tout le temps de ſa vie, depuis qu'il fut entré au monde, comme dit l'Apôtre, juſqu'à ce qu'il expira ſur la Croix.

Au *Sanctus* ?

Il faut entretenir doucement ſon eſprit ſur la Paſſion de Jesus Christ attaché à la Croix, par les actes de Foy, & enſuite d'adoration, d'amour, de remerciement, de contrition, de glorification, de demande, &c. ſelon le traict du S. Eſprit, & recommander à Dieu pendant que le Preſtre fait ſon *Memento*, ſes beſoins particuliers, & ceux de toute l'Egliſe, en la façon qu'il eſt preſcrit dans les preparations de la Meſſe.

A l'Elevation.

Il faut adorer Jesus-Christ, & l'offrir derechef au Pere Eternel, & nous mémes avec luy, diſant, ſi on veut, comme faiſoit S. Thomas: *Tu rex gloriæ Chriſte*: *Tu Patris ſempiternus es Filius*;&c. & le ſupplier de cœur, que faiſant ce qu'il a dit (*cùm exaltatus fuero, omnia traham ad me ipſum*) il nous tire aprés ſoy, nous délivre de l'affection à toutes les choſes de la terre, & nous attache inſeparablement avec luy à la Croix de laquelle nous ne deſcendions jamais.

Ou bien on peut offrir ce precieux Corps & ſang pour la remiſſion de ſes pechez, diſant de cœur & de bouche: *Reſpice* Domine *in faciem Chriſti tui. Parce Domine ſuperbiis* *meis per Jeſum humiliatum; parce impudicitiis meis per Jeſum caſtiſſimum, & ſic de cæteris.* S'entretenant dans ces ſentimens juſqu'au *Pater*, ſinon qu'au *Memento* des défunts, il faut avec le Prêtre ſe ſouvenir de nos amis trepaſſez, & prier Dieu, *Ut ipſi, & omnibus in Chriſto quieſcentibus locum refrigerii, lucis & pacis indulgeat.*

Au *Pater*?

Il faut faire cette priere avec le Preſtre, & s'il ſe peut, avec les mêmes intentions & les mêmes diſpoſitions d'amour, de reſpect, de confiance, de conformité & de componction de cœur que noſtre Seigneur deſiroit, lors qu'il la profera luy même, & l'enſeigna à ſes Apôtres; goûtant & ſavourant chacune parole, & prenant les ſentimens conformes à chaque demande, par exemple,

A la 1. le ſentiment d'un vrai ſerviteur.

A la 2. d'un enfant obeïſſant, qui ſoûpire aprés les biens de ſon Pere.

A la 3 d'une épouſe, voulant avoir même cœur & même volonté que ſon époux.

A la 4 d'un pauvre mendiant qui demande l'aumône à la porte d'un riche.

A la 5. d'un pauvre criminel devant un Juge debonnaire

A la 6. d'une perſonne tres-foible, environnée d'ennemis de toutes parts.

A la 7. d'une perſonne accablée de toutes ſortes de maux, de miſeres & de peines.

Aprés le *Pater*?

Il faut employer le peu de temps qui reſte juſqu'à l'*Agnus*, à exciter en nous un deſir de recevoir ce pain ſuperſubſtanciel que nous avons demandé au *Pater*, faiſant reflexion ſur ces trois circonſtances, qui eſt-ce qui vient à nous, à qui il vient, & pourquoy il vient.

A l'Agnus ?

Il faut le dire avec le Prêtre, tâchant de s'exciter en frapant ſa poitrine à une grande douleur d'avoir offenſé Dieu & une grande confiance d'en obtenir le pardon.

Aprés l'*Agnus*. ?

Il faut faire la pratique de la Communion ſpirituelle, & faire à cette fin des actes de foi, d'humilité & d'amour, conformement à ce que l'Egliſe diſoit autrefois par le Diacre à ceux qui vouloient communier, *Accedite cum fide, tremore & dilectione* Et quand on dit, *Domine non ſum dignus*, le dire avec le plus grand ſentiment de nôtre indignité qu'il nous ſera poſſible. Et puis par un mouvement de confiance & d'amour, inviter nôtre Seigneur de venir en nôtre cœur: *Veni Domine Jeſu, eſto mihi omnia, & fac in me & de me ſecundùm beneplacitum voluntatis tuæ. Tu deinceps, ô bone Jeſu! mihi ſolus placeas atque dulceſcas, & omnes creaturæ fragiles vileſcant. Benedic anima mea Domino, & omnia quæ intra me ſunt, nomini ſancto ejus, &c.*

Aprés la Communion ſacramentelle, ou au moins ſpirituelle ainſi faite, à quoy faut-il employer le reſte du temps ?

1. A rendre graces à Dieu de la partici-

pation que nous avons euë des ſaints Myſteres.

2. A luy demander pardon des fautes & irréverences commiſes en ſa preſence.

3 A demander par la vertu du Sang de Jesus, que nous ſoyons nourris ſpirituellement tout le long du jour des bons ſentimens & ſaintes affections qu'il nous a communiquées à la ſainte Meſſe, & qu'il ne permette pas que nous l'offenſions jamais.

Enfin, ſe joindre en eſprit avec les ſaints Anges, qui ſont toûjours en ce lieu proſternez adorant leur Maiſtre, pour faire le même avec eux, & eux pour nous tout le long du jour & de la nuit.

De la Converſation.

Pro Chriſto legatione fungimur.
2. *Corinth. c.* 5. *v.* 20.

DIXIE'ME EXERCICE.

Qu'eſt-ce que la Converſation ?

C'eſt la façon que chacun tient de traiter, de parler & d'agir avec ſon prochain.

Quelles qualitez doit avoir la converſation pour être bonne & loüable ?

Trois principales. La 1. Qu'elle ſoit douce & affable.

La 2. Qu'elle ſoit utile.

La 3. Qu'elle ſoit prudente & aviſée.

Les moyens de rendre la converſation douce & affable?

C'eſt 1. d'uſer de paroles courtoiſes & amiables.

2. Se comporter avec modeſtie & humilité, évitant les paroles humaines, les tons imperieux, les accens d'autorité, les geſtes de ſuffiſances & de vanterie : au contraire, être reſpectueux & déferent, ne ſe rire de perſonne, mais parler honorablement de tous.

3. S'y tenir dans une certaine gayeté, éloignée de ces humeurs ſombres & mélancoliques, qui ſont toûjours dans des penſées noires, & des diſcours lugubres, & toûjours pourtant dans les termes de la modeſtie.

Comment peut-on rendre la converſation utile ?

En retranchant les mauvais diſcours, & en mettant de bons & utiles en avant.

Quels ſont les diſcours dont les Eccleſiaſtiques doivent s'entretenir par enſemble, pour rendre leur converſation utile ?

Les entretiens ordinaires des Eccleſiaſtiques entr'eux devroient être de Dieu, des fonctions de leurs charges, des cas de conſcience, & autres ſujets ſemblables, non pas d'affaires, ſoit publiques, ſoit particulieres.

Quels diſcours peut on tenir avec les Seculiers?

Autant qu'on peut, il le faut faire de choſes bonnes & profitables: ou du moins ſi l'entretien eſt de choſe indifferente, tâcher d'en tirer adroitement quelque ſujet d'édification.

Quels ſont les diſcours qu'il faut retrancher, & qui ſervent d'empêchement à la bonne converſation ?

Il y en a cinq principaux. 1. Les mediſances.

2. Les debats & les contentions.

3. Les paroles deshonneſtes ou libertines, les bons mots, les contes ridicules, les façons de parler bouffonnes.

4. Les diſcours de vanité & d'oſtentation Et ſur tout les railleries.

Eſt-ce aſſez aux Eccleſiaſtiques de n'uſer point de ſemblables diſcours ?

Non : mais ils doivent avertir doucement & prudemment les autres qui en uſent, & ne permette pas, autant qu'il eſt en eux, qu'on ſe licentie jamais en leur preſence.

En quoy conſiſte la prudence qu'il faut avoir en la converſation ?

En deux choſes principales.

1. Dans la fuite ou le choix des perſonnes, dont nous devons éviter ou frequenter la compagnie.

2. Au temps que l'on y doit employer.

Quelles ſont les compagnies que les Eccleſiaſtiques doivent éviter ?

1. La compagnie des femmes & des filles, même de celles qui font profeſſion de devotion.

2. Celle des mondains & ſeculiers, ſinon autant que la charité ou la neceſſité le requiert.

3. Celle même quelquefois des Eccleſiaſtiques, non ſeulement des libertins ou

diſſolus & ſcandaleux dans leur vie : mais encore de ceux qui ſont dans les maximes du monde, qui cherchent leur paſſe-temps, & qui n'ont pas l'eſprit de leur condition, ſi ce n'eſt dans l'eſperance de les convertir.

Quelle eſt la regle qu'il faut obſerver dans la converſation des femmes, quand on s'y trouve obligé ?

1. Ne les point viſiter chez elles, ſinon en cas de maladie ou d'affliction, ou que la charité ou la neceſſité n'y oblige : *Quia ſemper majori adeuntur periculo quam fructu*, dit ſaint François Xavier.

2. Ne leur parler jamais qu'en la preſence de quelqu'un, ou dans quelque lieu ouvert & public.

3. Ne permettre pas qu'elles entrent ſi librement chez nous ſous quelque pretexte que ce ſoit.

4. Eſtre toûjours ſur ſes gardes en leur parlant, & ne les regarder jamais fixement au viſage, éviter les longs & ſuperflus entretiens, ſous quelque pretexte que ce ſoit, ce qu'il faut obſerver même au Confeſſionnal.

Quelle regle faut-il tenir dans la converſation que nous avons avec les ſeculiers ?

1. Ne les viſiter que rarement.

2. Ne ſe rendre jamais trop familier auprés d'eux, ne s'informer point des nouvelles de leur maiſon.

3 Ne les flater pas dans leurs défauts, par une complaiſance criminelle.

4. Ne ſouffrir jamais que rien s'y faſſe contre Dieu.

5. Avoir égard aux qualitez & aux conditions des perſonnes, parce qu'il faut traiter autrement avec les grands, & avec les petits, avec les ſuperieurs, les égaux,& les inferieurs.

Et enfin ſe retirer aprés un eſpace de temps raiſonnable.

Quel temps faut-il employer en la converſation ?

Cela ne ſe peut déterminer qu'aux occaſions preſentes : car à celles qui ſont de neceſſité,comme pour traiter d'affaire,on doit y employer autant de temps qu'il eſt neceſſaire pour la terminer, ſans préjudice pourtant des obligations. Celles qui ſont purement de bien-ſeance, comme les viſites, on peut dire regulierement parlant,que le tems le plus court eſt toûjours le meilleur : mais pour celles qui ſont de recreation & divertiſſement, il faut prendre garde d'y mettre des bornes les plus étroites que l'on peut, ſi ce n'eſt quelquefois par extraordinaire, ou pour le bien de la ſanté, en quoy il n'eſt pas à propos de ſe regler ſoy-même, la nature ayant toûjours l'inclination de ſe relâcher exceſſivement.

Quelles ſont les intentions que doivent avoir les Eccleſiaſtiques dans leurs converſations ?

1. D'honorer J. C. converſant ſur la terre avec toutes ſortes de perſonnes.

2. D'entretenir la charité & la ſocieté avec le prochain.

3. De prendre un peu de relâche, afin de

s'occuper aprés avec plus de force aux fonctions de leur Miniſtere.

Qu'eſt-ce que doivent faire les Eccleſiaſtiques avant que s'engager en la converſation, & aprés en être ſortis pour éviter les dangers preſque inévitables qui s'y rencontrent ?

1. Avant que d'y aller, il faut l'offrir au Fils de Dieu, converſant avec les hommes; ſe donner à luy, ſur tout, s'il eſt queſtion de ſe trouver en la compagnie des femmes, des Grands, ou quand on eſt obligé d'aller à quelque feſtin.

2. Veiller ſur ſes paroles & ſur ſes actions quand on y eſt.

Et en 3. lieu, étant de retour au logis, ſe mettre à genoux, & demander pardon des fautes qu'on pourroit y avoir commiſes, les remarquant ſoigneuſement, afin de s'en corriger.

De l'Exercice de la preſence de Dieu : & de la maniere de s'y maintenir le long de la journée.

Ambula coram me, & eſto perfectus.
Geneſ. c. 17. *v.* 1.

ONZIE'ME EXERCICE.

EN quoy conſiſte l'Exercice de la preſence de Dieu ?

Aux operations de l'entendement & de la volonté.

Que doit faire l'entendement?

1. Il doit ſe repreſenter l'Eſſence Divine rempliſſant tout l'Univers, & preſente en tout lieu, en quelque façon comme l'air, que nous ſçavons eſtre répandu par tout ſans pourtant que nous le voyons, & que nous le concevions ſous quelque figure ſenſible Et puis affermy dans cette verité en produire des actes de foy.

Comment ſe peuvent faire ces actes de foy?

Tantôt en cette façon. Je croy fermement, mon Createur & mon Seigneur, que vous êtes icy preſent, me voyant & m'écoutant; Tantôt par interrogation à ſon ame Crois-tu cette verité mon ame? Oüy, je la croy, puiſque Dieu l'a dite, & je ſuis prête d'endurer toutes ſortes de tourments pour la ſoûtenir. Quelquefois par inſtigation. Non, tu ne la crois pas: car ſi tu euſſe crû que l'infinie majeſté de Dieu, devant laquelle les Anges tremblent, étoit devant toy te regardant, tu ne te fuſſe jamais laiſſé aller à une telle méchanceté, ny à l'offenſer.

Quels actes doit produire la volonté en ſuite de ceux de l'entendement?

Tantôt elle doit entrer dans les ſentimens d'honneur & de reſpect, ſe comporter avec modeſtie interieure & exterieure. Tantôt par des courtes prieres, ſelon les incidens, le ſupplier de nous aider en nos adverſitez, puiſqu'il eſt là preſent pour le faire: d'autrefois entrer dans des ſentimens de crainte, redoutant de faire quelque choſe mal à propos car il eſt là pour nous relever. Quelquefois dans des ſentimens d'amour, uſant de telles ou ſemblables paroles: O mon Dieu, vous me voyez! hé! quand vous verrai-je à découvert? Vous étes bien prés de moy, quand ſeray-je près de vous & dedans vous? O beauté que les Anges admirent & aiment de tout leur cœur, quand vous aimeray-je de toutes les affections du mien? Quelquefois de remerciement, d'abaiſſement, & ſemblables.

Eſt-il neceſſaire pour ſe maintenir en la preſence de Dieu, d'avoir l'eſprit continuellement appliqué à ces conſiderations?

Non; mais il ſuffit d'en renouveller la memoire au commencement de chaque action principale, comme de l'Oraiſon, de l'Examen, de la ſainte Meſſe, des Etudes, de la Converſation, des Recréations, & de fois à autre la rafraichir par quelque élevation, c'eſt-à-dire, par quelque acte de l'entendement ou de la volonté en la façon qu'il a été dit.

Quel eſt le moyen plus aiſé de nous conſerver & maintenir en la preſence de Dieu?

C'eſt de produire le plus ſouvent qu'on peut, le long du jour, des petites, courtes & ferventes aſpirations, qu'on appelle Oraiſons jaculatoires, parce que ce ſont comme autant de ſoûpirs élancez vers le Ciel, & de traits enflammez qui touchent ſenſiblement le cœur de Dieu; leſquelles peuvent être diverſifiées pour éviter le dégoût, ſuivant l'état où on ſe trouve, ſuivant les Meditations differentes qu'on a faites le matin, ſuivant les mouvemens particuliers du ſaint Eſprit, ou ſuivant les divers temps & ſaiſons de l'année.

D'où ſe peuvent tirer ces aſpirations ?

De quantité de lieux de l'Ecriture ſainte, & principalement des Pſeaumes qui en ſont tout pleins, & encore de l'Oraiſon Dominicale, dont les ſept demandes peuvent être diviſées pour ſervir d'aſpirations aux ſept jours de la ſemaine.

Donnez-nous quelque modele de ces aſpirations ?

Si par exemple on veut faire des actes de Contrition, il n'y a qu'à choiſir quelque Verſet du Pſeaume 50. *Miſerere mei Deus*, qui en eſt tout remply. *Ampliùs lava me ab iniquitate mea, & à peccato meo munda me.*

Quoniam iniquitatem meam ego cognoſco, & peccatum meum contra me eſt ſemper.

Tibi ſoli peccavi, & malum coram te feci.

Holocauſtis non delectaberis : ſacrificium Deo ſpiritus contribulatus, cor contritum & humiliatum Deus non deſpicies.

Et autre part, *Reminiſcere miſerationum tuarum antiquarum. Delicta juventutis meæ, & ignorantias meas ne memineris. Secundùm miſericordiam tuam memento mei tu : propter bonitatem tuam Domine.*

Et ailleurs, *Ne memineris iniquitatum noſtrarum antiquarum, &c.* Avec le Publicain, *Deus propitius eſto mihi peccatori.*

Avec l'Enfant Prodigue, *Pater peccavi in cœlum & coram te, &c.*

Si on veut faire des actes d'invocation, ce beau Verſet du même Prophête ſi fort uſité parmy les anciens Peres, *Deus in adjutorium meum intende. Domine ad adjuvandum me feſtina.*

Si des aſpirations d'amour, toute l'Ecriture eſt pleine : *Quando veniam & apparebo ante faciem Dei ? Sitivit anima mea ad te*, &c. *Quid mihi eſt in cœlo, & à te quid volui ſuper terram ? Deus cordis mei, & pars mea Deus in æternum.*

Mei adherere Deo bonum eſt.

Quàm dulcia faucibus meis eloquia tua ! ſuper mel ori meo. Diligam te Domine fortitudo mea, &c.

De reſignation, *In manus tuas commendo ſpiritum meum. Fiat voluntas tua.*

Ita Pater, quia ſic placitum eſt ante te. Dominus aperuit mihi aurem : ego autem non contradico.

Deus meus volui, & legem tuam in medio cordis mei.

Quelle regle faut-il tenir en ces aſpirations?

Les moyens de faciliter cet exercice que Satan repreſente d'ordinaire, ou tres-difficile, ou impoſſible à executer, ſont.

1. De faire un pact avec Dieu, qu'autant de fois qu'on jettera les yeux ſur luy, ou que l'on ſoûpirera à luy, autant de fois nous entendons luy demander pardon de tous nos pechez, & renouveller le propos de mieux faire, luy en demandant la grace, ou autre pact ſemblable

2. De s'accoûtumer à certain nombre le

matin & l'aprés midy, & s'étant habitué à ce nombre, qui pour le commencement doit être petit, aller l'augmentant puis aprés, juſqu à les produire à toutes les heures, s'il eſt poſſible.

De la maniere de concevoir la preſence de Dieu en toutes choſes.

Oculi mei ſemper ad Dominum.
Pſal. 24. v. 15.

Comment eſt-ce qu'on peut conſiderer la preſence de Dieu dans l'Oraiſon ?

On peut la conſiderer diverſement, ſe'on les bons offices que Dieu peut exercer en nôtre endroit ; tantôt comme Medecin, gueriſſant charitablement nos infirmitez ; tantôt comme un bon Maître, nous donnant ſes ſaintes inſtructions ; d'autrefois comme Paſteur, nous conduiſant comme une petite brebis qu'il cherit tendrement ; maintenant comme Juge, nous reprenant de nos fautes ; tantôt comme nôtre Epoux, nôtre Roy, nôtre Pere, nôtre Redempteur, ſelon les differens ſujets que l'on aura pris pour mediter : mais il faut prendre garde quand on l'aura conçu en l'une des manieres ſuſdites, qu'on ne doit point facilement paſſer à une autre ; car cette diverſité pourroit beaucoup nuire à l'attention, & diminuer le fruit de l'Oraiſon.

Comment eſt-ce qu'on peut conſiderer la *preſence de Dieu dans l'Office Divin ?*

C'eſt de regarder nôtre Seigneur, priant ſur la montagne, & au Jardin des Olives, pour nous donner l'exemple, & l'adorer en cette qualité, & unir noſtre priere à la ſienne : ou bien concevoir Dieu preſent en nous-mémes, occupé à ſe glorifier ſoy-méme & ſes perfections infinies, nous réjoüiſſant de ce que luy ſeul ſe puiſſe glorifier ſoy-méme comme il faut, nous complaiſant de ce qu'il eſt, & que nous ne ſommes rien, imitant les Seraphins, leſquels aſſiſtant devant cette adorable grandeur reſſerrent leurs aîles, ſe trouvant inſuffiſans de l'honorer avec le reſpect convenable.

Comment faut-il le concevoir en faiſant ſon Examen ?

Il faut concevoir & adorer nôtre Seigneur preſent en nous-mémes comme dans ſon Trône, pour faire un jugement de nous, & comme une ſainteté tres-parfaite & accomplie, avoir en horreur nos imperfections & en demander une ſatisfaction, comme Juge tres-équitable, & qu'à cette fin il nous prévient de ſes graces, afin de nous obliger d'en prendre la punition, & à nous convertir à luy par une ſainteté de vie.

Comment eſt-ce qu'on la peut concevoir dans les Predications ?

Il faut conſiderer & adorer nôtre Seigneur parlant par la bouche du Predicateur, comme un Maître aſſis dans ſa chaire pour nous faire des leçons de ſalut.

Comment eſt-ce qu'il faut concevoir la *preſence de Dieu dans l'étude ?*

Il faut le conſiderer en nous-mêmes, agiſſant avec nous pour produire les connoiſſances que nous puiſons dans les Livres, éclairant nôtre entendement, développant les difficultez, & nous communiquant une petite portion de ſa ſcience infinie.

Comment peut-on ſe le rendre preſent dans les repas ?

Conſiderant nôtre Seigneur à la table du Phariſien, ou de ſainte Marthe, mangeant & bûvant dans les compagnies où il étoit convié, mais avec des intentions tres-pures d'y glorifier ſon Pere, d'y convertir les pecheurs & de conſoler les affligez, avec une modeſtie & une retenuë dans ſes regards & dans ſes paroles, & une temperance admirable.

Comment pouvons-nous le concevoir dans la converſation ?

Il faut conſiderer nôtre Seigneur converſant avec les Apôtres, & regarder avec les yeux de l'ame la divine Majeſté preſente & operante en ceux avec qui nous traitons, là où elle ſe rencontre effectivement avec tous ſes attributs & toutes ſes perfections, produiſant en eux les motifs ſurnaturels, qui nous obligent de les aimer d'un amour tout divin, non comme ſimples creatures, mais comme une appartenance de Dieu même dans leſquelles il reſide.

Comment devons-nous le conſiderer dans les perſonnes vertueuſes ?

Comme une ſource de toute ſainteté & de vertu, qui leur départ la ſainteté qu'elles ont

& à nous une ſainte affection de les imiter.

Comment peut-on concevoir la preſence de Dieu dans les pecheurs.

Il faut y regarder ſa divine bonté, comme recevant une injure d'eux portant une grande haine à leurs pechez, tâchant comme un bon Pere de les ramener à leur devoir par ſes graces prévenantes, & en nous incitant à une grande patience de leur malice ou foibleſſe, & un deſir charitable de leur converſion.

Comment la doit-on conſiderer dans les Superieurs ?

Comme leur donnant ſon autorité pour nous gouverner, & leur communiquant de ſa ſapience, pour prudemment ordonner ce qui eſt neceſſaire ; de ſa providence, pour pourvoir charitablement à nos beſoins ; de ſon amour, pour compatir à nos infirmitez ; & les autres vertus neceſſaires pour l'acquit de leur devoir, & en nous comme ſujets & inferieurs, nous le pouvons concevoir preſent, nous communiquant la reverence, la crainte, l'amour & l'obéïſſance que nous leur devons ; & ſur tout un œil ſimplifié qui ne conſidere en eux que l'autorité de Dieu & Dieu même, en faiſant abſtraction de tous leurs défauts naturels.

Comment la devons-nous concevoir dans les creatures irraiſonnables ?

Il faut conſiderer les biens que Dieu nous fait par elles au moyen de ſa divine preſence. Par exemple, qu'il nous échauffe par le feu, qu'il nous rafraîchit par l'eau, qu'il nous fait reſpirer par l'air qu'il nous recrée par le vin ; qu'il nous nourrit par le pain & les viandes ; qu'il contente nôtre vûë & nôtre odorat par l'admirable diverſité des fleurs, & generalement qu'il nous oblige d'autant de bien-faits, comme il y a de proprietez dans les creatures deſtinées à nôtre ſervice, tant il eſt vray ce que dit le Prophete : *Verè tu es Deus abſconditus.*

Eſt-ce aſſez de ſe repreſenter ainſi la preſence de Dieu en toutes choſes ?

Non, mais il faut enſuite former des actes conformes aux occaſions & aux objets qui ſe preſentent. Par exemple, de foy, d'amour, de reverence, de remerciement, de confuſion, de deſir, & ſemblables, & c'eſt proprement en ce point que conſiſte tout le fruit de cet exercice.

De l'Etude.

Bonitatem & diſciplinam & ſcientiam doce me. *Pſal.* 118.

DOUZIE'ME EXERCICE.

QU'eſt-ce qu'il faut obſerver pour étudier avec profit ?

Il faut 1. offrir à Dieu l'Etude que nous allons faire par quelque courte priere, ſe ſervant, ſi l'on veut, de celle de S. Thomas, qui commence, *Creator ineffabilis, &c.* & avant que de s'y appliquer, renoncer à toute curioſité, vanité, amour propre, & ne s'y mettre qu'au préalable on n'ait tâché d'amortir ce deſir naturel que nous avons de ſçavoir pour en ce là faire la volonté de Dieu.

2, Faire de temps en temps, & à meſure que l'on étudie, quelque petite élevation, pour renouveller la pureté d intention.

3. Et à la fin faire une briéve reflexion du bien ou du mal, pour remercier Dieu, ou luy en demander pardon.

Quel ordre peut-on obſerver en étudiant ?

1. Lire exactement la matiere propoſée deux ou trois fois avec application.

2. Reconnoître l'ordre & la diſtribution generale de la doctrine qui y eſt contenuë.

3. Remarquer avec ſoin les autoritez de l'Ecriture, des Conciles, des Peres qui y ſont alleguées.

4. Etudier les raiſons doctrinales ou morales qui s'y rencontrent, & les apprendre par cœur.

5. Se demander compte à ſoy-même de ſa lecture & de ſon étude.

6. Faire un petit abregé par écrit avec methode

7. Prévoir les difficultez que l'on pourroit former ſur le ſujet, afin de les propoſer, & d'en avoir l'explication. Et ne point quitter ſon Livre qu'on n'en ait quelque intelligence

Quelle regle faut-il tenir pour les Etudes ?

La 1. C'eſt de les regler, en ſorte qu'elles ne préjudicient jamais aux choſes d'obligation, ny ſur tout à l'exercice de l'Oraiſon.

2. C'eſt de faire choix des Livres qui

nous ſont les plus neceſſaires & plus conformes à nôtre profeſſion, laiſſant ceux qui ne traitent que de curioſité , de choſes prophanes : en un mot , qui ne peuvent ſervir , ny pour nôtre édificatioa , ny pour celles des autres.

Oraiſons devant l'Etude.

Actiones noſtras, &c. ou bien, *Veni ſancte ſpiritus*, ou bien celle-cy de S. Thomas.

Creator ineffabilis qui verus fons luminis & ſapientiæ diceris, quique linguas infantium facis eſſe diſertas, linguam meam erudias, atque in labiis meis gratiam tuæ benedictonis infundas. Da mihi intelligendi acumen, addiſcendi facilitatem & copioſam loquendi gratiam.

Ou bien celle-cy du Sage.

Da mihi Domine ſedium tuarum aſſiſtricem ſapientiam, & noli me reprobare à pueris tuis, quoniam ſervus tus ſum ego & filius ancillæ tuæ, homo infirmus & exigui temporis. Mitte illam de cœlis ſanctis tuis, & à ſede magnitudinis tuæ, ut mecum ſit & mecum laboret, ut ſciam quid acceptum ſit apud te. Sap. 9.

Aprés l'étude on peut dire, *Actiones noſtras, &c.* ou un *Ave Maria*, ou *Sub tuum præſidium, &c.*

Des Conferences.

Quem docebit ſcientiam, & quos intelligere faciet auditum? ablactatos à lacte, avulſos ab uberibus. *Iſaiæ, c. 28. v. 9.*

TREIZIE'ME EXERCICE.

QUe faut-il obſerver pour faire profit des Conferences?

1. C'eſt de ſe preparer auparavant, par le moyen de l'Etude, ſi c'eſt une Conference de doctrine, & ſi elle eſt ſpirituelle, par l'Oraiſon.

2. Y venir avec grande docilité à deſſein d'y profiter pour ſoy, & avec un eſprit de charité, pour ſupporter les défauts & imperfections des autres, avec patience, & ſans raillerie.

3. Y demeurer avec attention & modeſtie, ſans ſuggerer à l'oreille de ſes Confreres, ny parler en confuſion, ny même avec trop de chaleur & de vehemence, ſans croiſer ny étendre les jambes incivilement, ſans avoir la tête entre les mains, ou tenir ſon corps de travers, ou contrefait: & ſur la fin remercier Dieu, & colliger enſuite ſi on le juge expedient, ce qui aura été dit, ou du moins y faire reflexion étant retourné dans ſon cabinet, & s'en entretenir quelquefois pendant les recreations.

Des Recreations permiſes ou défenduës aux Eccleſiaſtiques, & la maniere de ſe recréer.

Modeſtia veſtra nota ſit omnibus.
Ad Philipp. c. 4. v. 5.

QUATORZIE'ME EXERCICE.

QUelles ſont les recréations que doivent éviter les Eccleſiaſtiques ?

Il y en a de deux ſortes. Les unes pour être défenduës par les ſaints Canons : les autres pour être tres dangereuſes.

Quelles ſont les recréations défenduës par les Canons Eccleſiaſtiques ?

1 La chaſſe, quand principalement elle ſe fait avec cris, bruit, & danger de tomber dans l'irrégularité.

2. La péche, quand elle ſe fait pour le gain, ou qu'on y conſomme trop de temps; ou celle qui oblige de paroître en quelque poſture mal-ſeante.

3. Les bals & les danſes.

4. Les Maſcarades.

5. Les Comedies.

6, Les jeux de cartes & de dez, & autres jeux de hazard.

Quelles ſont les autres recréations que doivent éviter les Eccleſiaſtiques, à cauſe du danger?

1. Celles qui de ſoy n'étant ny mauvaiſes abſolument, ny défenduës, portent nean-

moins avec elles quelque ſcandale quand elle ſe font devant les Laïques, comme de jouer à la courte ou à la longue paulme, à la boule, aux quilles, ou au mail avec les ſeculiers, ſe promener ſouvent, & long-temps dans les places publiques.

2. Celles où on ne parle que des nouvelles du ſiecle où d'ordinaire on ſe licentie à dire quelque choſe de mal-ſeant.

En un mot, où Dieu eſt offenſé, & le prochain ſcandaliſé.

Quelles ſont les recréations licites. & à conſeiller aux Eccleſiaſtiques?

Les promenades moderées, la Muſique, toucher quelque inſtrument, pourvû qu'on ne chante point d'airs laſcifs: l'occupation & le travail manuel au Jardin: l'entretien avec ſes Confreres, ou autre honnête perſonne.

Quel doit étre le ſujet & la matiere des recréations dans les Seminaires & ailleurs, où ſe trouvent pluſieurs Eccleſiaſtiques enſemble?

Ces Entretiens peuvent ſe faire de quelque Hiſtoire de l'Ecriture Sainte, ou Eccleſiaſtique, de la lecture de Table, de l'expoſition de quelque paſſage, ou de quelque ceremonie, de quelque difficulté arrivée en ce jour là, du ſujet des Conferences, des Cathechiſmes, des façons de faire differentes des Dioceſes.

Qu'eſt-ce que doivent éviter les Eccleſiaſtiques, particulierement les Seminariſtes dans les recreations?

1. Tous les diſcours de médiſance, de vanité, de debats, & ſur tout les railleries,

ſoit de Dieu, de l'Ecriture Sainte, des ceremonies, ou de quelque imperfection & défaut de nôtre prochain.

2. Faut s'empécher d'y parler trop haut, rire avec excés, s'entretenir des mécontentemens qu'on pourroit avoir de la maiſon, des Superieurs, des reglemens; en former des plaintes, & les communiquer aux autres.

3. Quand on ſe recrée, ſe garder de colere, d'injure, de dépit, de jurement, & choſes ſemblables indignes des Eccleſiaſtiques.

Quelle regle faut-il tenir dans les recréations, pour n'en remporter pas de dommage?

1. N'y employer qu'un certain temps determiné. Par exemple, une heure aprés le dîner, & autant aprés le ſouper.

2. Faire au commencement un ſoûpîr à Dieu, pour offrir ce divertiſſement à ſa gloire, à ce que le corps ayant pris ce relâche puiſſe mieux aider l'ame à ſervir Dieu.

3. Ne s'y affectionner par trop, & n'en faire pas comme pluſieurs, une occupation.

De quelques autrts actions de la journée, & de la maniere de les bien faire.

In omnibus operibus tuis præcellens eſto. *Eccl. c. 33. v. 23.*

QUINZIE'ME EXERCICE.

Quelles regles doit tenir un Eccleſiaſtique pour ſe lever?

Il doit 1. ſe preſcrire une certaine heure, s'il n'y eſt obligé par l'ordre d'une Communauté, & la garder inviolablement.

2. Quand le tems eſt venu de ſe lever, ſe jetter hors du lit promptement, & en s'éveillant, faire le ſigne de la Croix, & donner ſa premiere penſée & parole à Dieu, diſant : Mon Dieu, je vous donne mon cœur, ou ces autres du Prophete, *Deus Deus meus, ad te de luce vigilo,* ou bien, *Jeſus Maria,* ou *Deus cordis mei & pars meaDeus in æternum. In matutinis meditabor in te,* tantôt l'une, tantôt l'autre de ces paroles, pour éviter l'accoûtumance ; puis *Benedicta ſit ſancta & individua Trinitas.* Aprés prendre de l'Eau benîte.

En s'habillant, que faut-il faire ?

Il faut entretenir ſon eſprit de quelque bonne penſée, comme du ſujet de la Meditation que l'on doit faire : ou au moins faire quelques Oraiſons vocales, comme, *Pater, Ave, Credo,* les Pſeaumes Penitentiaux l'un aprés l'autre, ou quelqu'un de ceux que nous ſçavons par cœur, ou qui ſont les plus affectueux, comme celuy des petites heures.

En prenant ſa Soutanne, dans quel eſprit faut-il la prendre ?

Comme la Soutane eſt un habit de Religion, nous la devons prendre avec grand reſpect, & pour cela il y en a qui la baiſent en la prenant, & qui en reconnoiſſance de la Tonſure, & pour ſe remettre alors en memoire les promeſſes qu'ils y ont faites, diſent le Pſeaume, *Conſerva me Domine,* ou ces belles paroles ſe trouvent, *Dominus pars hæreditatis meæ, &c.*

Dans quel eſprit faut-il prendre ſes repas ?

Il faut premierement y éviter toute ſuperfluité, délicateſſe, & les morceaux exquis, & ne s'y porter que pour la neceſſité, deſirant ſeulement par ce moyen de prendre des forces pour en mieux ſervir Dieu par aprés. *Sicut ad crucem, ſic accedas ad cibum*, dit S. Bernard, *id eſt, nunquam voluptate, ſed neceſſitate paſcaris, & fames, non ſapor provocet appetitum* Et ſaint Auguſtin diſoit, *Docuiſti me Domine, ut ſicut medicamenta, ſic alimenta ſumpturus accedam.*

Dans quel eſprit faut il faire tous les petits offices, qui nous arrivent dans une Communauté, comme de ſervir à table, balayer, & ſemblables ?

Il faut les faire dans un ſentiment d'humilité, d'obeïſſance & de charité, & à deſſein d'honorer & imiter en quelque ſorte l humble & laborieuſe vie de nôtre Seigneur Jesus-Christ. C'eſt pourquoy il faut prendre garde de ne faire pas cet exercice par maniere d'acquit, par divertiſſement, ou par contrainte, mais avec affection, modeſtie & diligence, de peur qu'ils ne ſe privent eux-mêmes du fruit qu'il en peuvent emporter, & qu'ils ne faſſent d'un exemple d'humilité, un ſujet de ſcandale & de déreglement, *Qui major eſt veſtrum, erit veſter miniſter. Præcipua exiſtima lucra aliorum in obſequiis publicis & privatis*, dit S. Bernard: *Inſuper paratus ſit ad obediendum alacri animo ac vultu,* *Dans quelle penſée faut-il demander au Superieur permiſſion, diſpenſe, ou congé pour quoy que ce ſoit ?*

Dans la preparation d'eſprit pour être refuſé, *Cum aliquid rogaturus à Priore veneris*, dit le même S. Bernard, *prepara te ad repulſam ſemper, & ſi contigerit negari quod poſtulas, dic apud te. Quid dicebat aſellum niſi frenum & ſtimulus !*

De quelle façon faut-il ſe mettre au lit ?

Apres ſon Examen fait, & la Priere du ſoir, apres la lecture de la Meditation du lendemain, & avoir pris de l'Eau benîte, il faut ſe deshabiller avec toute l'honnêteté & la bien-ſeance poſſible, diſant quelque Oraiſon vocale pendant ce temps-là, ou s'entretenant en quelque bonne penſée. Puis ſe mettant au lit, on peut ſonger à la mort qui nous eſt ſi naïvement repreſentée par le lit, les linceuls & les tenebres. Et pour la poſture où il ſe faut mettre, voicy les regles qu'en donne S. Bernard. *Cum ad ſtratum laſſus deveneris, te honeſto modo jacendo componas, nec reſupinus jaceas, nec genua levando, calcaneos jungas ad tibias. Ruminantem Pſalmos ſomnus te occupet, ut in ſomno ſomnies te dicere Pſalmos.* Et ailleurs : *Iturus ad ſomnum ſemper aliquid tecum deferto in memoria, vel cogitatione in quo placide obdormias, quod nonnunquam etiam ſomniare juvet, quod etiam evigilantem te in ſtatum heſterna intentionis reſtituat : ſic tibi nox ſicut dies illuminabitur, & nox illuminatio tua in deliciis tuis ; placide obdormies, in pace quieſces, fa-*

cile evigilabis, & ſurgens facilis eris & agilis ad redeundum in id unde non totus diſceſſiſti.

De la maniere d'aſſiſter à l'Egliſe.

Beati ſervi tui, qui aſtant coram Te ſemper. 3. *Reg. c.* 10. *v.* 8.

SEIZIE'ME EXERCICE.

Q*Velles ſont les fins que l'on ſe doit propoſer quand on va à l'Egliſe ?*

Les fins que ſe doivent propoſer les Chrétiens en allant à l'Egliſe, ſont,

1. De faire hommage à l'infinie Majeſté de Dieu, comme à nôtre ſouverain Seigneur & Maître.

2. De le remercier de ſes graces & de ſes bien-faits.

3. De luy demander pardon de nos pechez.

4. Pour luy découvrir & luy repreſenter humblement & finalement nos neceſſitez, & luy en demander le remede, ſoit qu'on ſe propoſe toutes ces fins à la fois, ſoit qu'on n'en ait qu'une des quatre.

Quels ſont les ſentimens qu'il faut prendre en allant à l'Egliſe ?

Les ſentimens qui ſont plus conformes à ces fins, ſont les ſentimens de reverence & d'humilité, les ſentimens de joye, d'eſtime, de gratitude, & de glorification, les ſentimens

mens de penitence & de contrition, les ſentimens d'amour & de confiance, qui nous ſont marquez ſi ſouvent dans l'Ecriture.

Que faut-il faire quand la cloche, ou nôtre devoir, ou nos Superieurs nous appellent à l'Egliſe ?

Il faut auſſi-tôt tout quitter, & ſortant de ſa chambre faire cette aſpiration. *Quam dilecta tabernacula tua Domine, virtutum, concupiſcit & deficit anima mea in atria Domini*, ou bien, *Lætatus ſum in his quæ dicta ſunt mihi, in domum Domini ibimus.* Puis aprés aller prendre ſon Surplis avec modeſtie & ſilence. & dire en le prenant, plus de cœur que de bouche : *Indue me Domine Jeſu novum hominem qui ſecundum Deum creatus eſt, in juſtitia & ſanctitate veritatis.*

Dans le chemin pour aller à l'Egliſe, qu'y a-t-il à obſerver ?

1. D'être extrêmement modeſte, & ſur tout de la vûë.

2. De s'entretenir en quelque bonne penſée : comme par exemple, où nous allons, ce que nous allons faire à l'Egliſe, & qui nous ſommes pour parler à Dieu ; ou ſi on fait quelque priere vocale, on peut continuer le Pſalme *Quam dilecta, &c*

En entrant à l'Egliſe, que faut-il faire ?

Aprés avoir pris de l'Eau benite, & fait un acte de contrition, on peut dire ce Verſet, *Beati qui habitant in domo tua Domine Jeſu : in ſæcula ſæculorum laudabunt te. Vota mea reddam in conſpectu omnis populi tui, Domine, in atriis domus tuæ tibi ſacrificabo hoſtiam* *laudis* : ou bien entrer en eſprit dans le cœur amoureux de nôtre Seigneur, comme dans le Temple le plus ſaint & le plus auguſte qui fut jamais, & dire avec David : *Introïbo in domum tuam, adorabo ad templum ſanctum tuum ; in timore tuo* Ou bien avec S. Bernard, mettant la main ſur la porte, *Manete hic cogitationes malæ, intentiones & affectus cordis, & appetitus carnis : tu autem anima mea intra in gaudium Domini Dei tui, ut videas voluntatem Domini & viſites templum ejus.*

Etant arrivé en preſence du ſaint Sacrement ?

Il faut 1. l'adorer, ou par quelque Antienne dont ſe ſert l'Egliſe, ou par quelque acte interieur, comme il eſt marqué au précedent Exercice. Et puis luy faire une offrande de nous mémes, & de ce que nous venons faire à l'Egliſe, luy demander grace, pour le faire comme il faut, & aprés s'appliquer à quoy l'on pourroit être deſtiné.

Tout le temps que l'on demeure à l'Egliſe, comment faut-il ſe comporter ?

Pour l'exterieur, il faut y garder une modeſtie ſinguliere en la vûë, au parler, au marcher, en la poſture du corps, & en la maniere de s'aſſeoir ou de s'agenoüiller. Et ſi l'on eſt en chœur ſe conformer en tout, pour ſe lever ou s'aſſeoir, pour ſe couvrir ou découvrir, pour chanter ou ſe taire aux ceremonies du chœur : obſervant ſur tout (ſi l'on chante) ce qui eſt tant recommandé dans les Conciles, c'eſt à dire la meditation, & de ne point ſe precipiter ny anticiper l'un ſur l'autre. Mais pour faire correſpondre l'eſprit interieur à cet exterieur, faut pour ſe maintenir dans cette grande reverence,

1. S'établir fortement en la penſée de la preſence de Dieu, par des actes de foy renouvellez fort ſouvent, ſe repreſenter autant d'Anges qu'il y a de Clercs preſens, & nôtre Seigneur ſur l'Autel, qui nous regarde & nous obſerve.

2. Il faut goûter en chantant la douceur des paroles divines, tâchant de produire en même temps les affections conformes à la lettre.

Quels ſont les manquemens que l'on commet plus ordinairement dans l'Egliſe contre cette reverence?

Y entrer ſans réflexion, & comme ſi on entroit dans ſa Chambre, s'y entretenir, ſoit avec d'autres Eccleſiaſtiques, ſoit avec des Laïcs ſans neceſſité, s'y promener comme il arrive ſouvent, ou en attendant, ou aprés le ſervice achevé, y traiter des affaires du monde, y courir, regarder ça & là, y parler trop haut, s'appuyer ou accouder indécemment, croiſer les jambes quand on eſt aſſis, dormir, &c.

En ſortant de l'Egliſe, que faut-il faire?

Il faut avant que de ſortir, remercier Dieu briévement, luy demander pardon de nos irréverences & diſtractions, & l'ayant adoré par une profonde reverence, ſe retirer avec la même modeſtie & recollection que l'on y eſt venu, diſant au retour, ou le

Te Deum, ou *Benedicite omnia opera*, ou *Laudate Dominum omnes gentes.*

En quittant le Surplis ?

Il faut demander à Dieu que nous ne ſoyons jamais ſeparez de luy, diſant, *Ne permittas me unquam ſeparari à te Domine Jeſu, non me derelinquas uſquequaque Domine, ne diſceſſeris à me.*

La maniere d'aſſiſter aux Convois & Offices des Trépaßez.

Numquid non paucitas dierum meorum finietur brevi. *Job.* 10.

DIX-SEPTIEME EXERCICE.

QUand on eſt appellé pour un Convoy, des Vigiles ou une Meſſe qui ſe dit pour les Défunts, en quel eſprit faut-il aller à l'Egliſe ?

Faut y aller, non en vûë de la retribution, ny avec empreſſement : mais dans une penſée Chretienne. 1. De vouloir en cette occaſion rendre obéiſſance aux ordres qui ſont donnez d'y aſſiſter, pour honorer en cela les ſoûmiſſions adorables de Jesus-Christ envers ſaint Joſeph ; ce qu'il faut pratiquer auſſi quand il eſt queſtion d'executer toute autre choſe ordonnée par les reglemens du Seminaire.

2. De ſecourir en eſprit de charité les ames

des fideles Trepaſſez ; & ſpecialement celle dont on va enlever le corps, ou pour laquelle on va chanter l'Office, ſuppoſé que les ſuffrages luy puiſſent profiter.

La maniere d'aſſiſter à l'adminiſtration des Sacremens.

Miniſterium tuum imple.
2. *ad Tim. c.* 4. *v.* 5.

DIX-HUITIE'ME EXERCICE.

Quand on eſt appellé à l'Egliſe pour adminiſtrer quelque Sacrement, dans quel ſentiment devons-nous y aller ?

Il faut y aller en eſprit d'obéiſſance & de charité, 1 obéiſſance à nôtre Seigneur, de qui nous ſommes les Miniſtres.

Et au prochain, dont nous ſommes les ſerviteurs, ſuivant la maxime de nôtre Maître, qui ne nous a point envoyé pour être ſervis, mais pour ſervir les autres.

En 2 lieu dans un eſprit de charité, pour procurer l'honneur & la gloire de Dieu, en detruiſant le royaume du peché dans les ames, par les Sacremens de Baptême, de Penitence, d'Euchariſtie, d'Extrême-Onction, & contribuer par ce moyen au ſalut de ceux qui les reçoivent.

Quand on eſt appellé à l'Egliſe pour ſervir de Clerc à l'adminiſtration de quelque Sacrement, dans quel eſprit doit-on s'y tranſporter?

Il faut y aller premierement avec diligence, & dans les mémes ſentimens d'obéiſſance & de charité, que le Prêtre qui va pour les adminiſtrer. D'obéiſſance, dis-je, non ſeulement à l'égard de Dieu & du prochain, mais encore des Superieurs.

Et ſecondement y étant arrivé, offrir à Dieu l'action que l'on va faire, & luy demander grace.

Dans quelles diſpoſitions devons-nous aſſiſter à l'actuelle adminiſtration de quelque Sacrement ?

Avec de grands ſentimens de reſpect & de docilité. De reſpect pour la grandeur des Myſteres que l'on traite, pour la preſence de nôtre Seigneur, de qui le Prêtre tient la place, & pour l'édification du prochain, s'imaginant que c'eſt à J. C. que l'on rend ce ſervice, & qu'en cela nous faiſons l'Office des Anges. De docilité, pour faire premierement tout ce qu'on luy dira, & en la maniere qui luy ſera preſcrite.

Secondement, pour prendre garde attentivement à la façon dont ſe ſert le Prêtre en l'adminiſtration du Sacrement, & l'application des ceremonies, afin que quand un jour il en ſera dans la pratique, il puiſſe imiter ce qu'il aura vû faire.

De la maniere de bien aſſiſter aux Proceſſions.

Caſtrorum acies ordinata.
Cant. c. 6, v. 3.

DIX-NEUVIÉME EXERCICE.

QUelles diſpoſitions doivent apporter les Eccleſiaſtiques pour retirer du fruit des Proceſſions ?

Il y en a de deux ſortes. Les unes qui devancent, & les autres qui accompagnent.

En quoy conſiſtent les diſpoſitions antecedentes ?

Suppoſé devant toute la pureté de conſcience.

La 1. diſpoſition interieure, c'eſt de ſe mettre en la preſence de Dieu, & conſiderer l'importance de l'action qu'ils vont faire.

2. S'humilier devant Dieu, & lui offrir, tant en leur nom, que comme mediateurs, l'Oraiſon publique qui va luy être preſentée.

3. Renoncer à toute diſtraction qui pourroit les empêcher d'être attentifs & dans la reverence, & demander à Dieu la grace pour pouvoir faire cette Proceſſion, en ſorte qu'elle luy ſoit agreable.

4. Prévoir ce que l'on a à faire, & à chanter tout le long de la Proceſſion.

Quelles ſont les diſpoſitions exterieures qu'il faut apporter aux Proceſſions ?

C'eſt d'être dans une compoſition fort modeſte, & pleine de reverence, ne tournant point la tête çà & là, ne deviſant avec perſonne, chantant poſement, gardant bien ſon ordre, ayant égard à ſon compagnon pour aller toûjours dans une juſte diſtance.

De quel motif peuvent ſe ſervir les Prêtres pour s'exciter à ces diſpoſitions ?

C'eſt de conſiderer 1. attentivement les neceſſitez & les afflictions du peuple, & voyant les miſeres qu'il reſſent, reconnoître devant Dieu que nous ſommes coupables de toutes ces peines.

2. Que ſans ces diſpoſitions on commet une irreverence tres grande auprès de Dieu; on ſe rend coupable d'injuſtice à l'égard des peuples, & davantage du peché de ſcandale, & infinité d'autres deſordres s'en enſuivent.

Cottez-nous quelques-uns des deſordres qui arrivent faute de ces diſpoſitions ?

De là vient la confuſion dans les choſes que l'on doit chanter, la précipitation dans ce que l'on chante, les immodeſties & les irréverences que commettent les Laïcs, le peu de ſentiment qu'ils ont des choſes ſaintes, qui irritent plutôt la colere de Dieu, que de l'appaiſer.

Quelles diſpoſitions doivent apporter les Laïcs pour bien aſſiſter aux Proceſſions, & en tirer du profit ?

Les mémes à proportion que les Eccleſiaſtiques.

1. Avant la Proceſſion, dreſſer leur intention, offrant cette action à Dieu pour les fins

qu'elle eſt inſtituée, & demander grace pour la bien faire.

2. Que les hommes ſoient ſeparez des femmes que les garçons aillent avec les peres, & les filles avec les meres.

3. Qu'ils aillent trois à trois, ou quatre à quatre, modeſtement, ſans courir deçà ny delà, ſans s'entretenir ny deviſer enſemble : mais en priant Dieu, ou de cœur ſeulement, ou de cœur & de bouche, recitant leur Chapellet, diſant les ſept Pſeaumes, ou ſemblables.

Le moyen d'induire le peuple à cette diſpoſition ?

C'eſt à faire au Curé de les y exhorter, & pour cela le Dimanche précedent à ſon Prône, en les avertiſſant de la Proceſſion, il doit les inſtruire de l'inſtitution, de la cauſe, des Myſteres, & de la ſignification de cette Ceremonie ; leur repreſentant que Dieu bien ſouvent eſt plus offenſé dans les Proceſſions, qu'il n'y eſt honoré : qu'étant un acte de Religion, elle doit être faite avec pieté & devotion ; s'il y a quelque abus, il doit leur faire connoître afin d'y remedier : Par exemple, ſi on fait des feſtins, ſi les Proceſſions ſont trop longues, ſi on s'écarte de l'aſſemblée, ſi on ne revient point avec le Clergé, ſi on marche en deſordre, ſi on ne prie point Dieu, mais que l'on y deviſe, &c.

De la maniere de ſe diſpoſer aux ſaints Ordres.

Domine, quid me vis facere?
Act. c. 9. v. 5.

VINGTIE'ME EXERCICE.

QUelle eſt la premiere, la fondamentale, & la plus éloignée diſpoſition aux ſaints Ordres?

C'eſt la Tonſure Eccleſiaſtique.

Qu'eſt-ce que la Tonſure?

C'eſt une ceremonie ſainte & ſacrée, qui vient de l'inſtitution & de la tradition des Apôtres, par laquelle un Chrétien eſt conſacré à Dieu d'une façon ſpeciale, pour luy rendre ſervice dans l'état Eccleſiaſtique, & ſe diſpoſer à recevoir les ſaints Ordres.

Quelles conditions ſont neceſſaires à celuy qui deſire recevoir la Tonſure?

Le Concile de Trente en marque ſept ou huit. Qu'il ſoit de legitime mariage, exempt de toute cenſure & irrégularité, qu'il ſoit de bonne vie, qu'il ſçache lire & écrire, qu'il ſoit bien inſtruit des choſes neceſſaires à ſalut; qu'il ſoit confirmé, qu'il y ait eſperance & conjecture probable qu'il ſera un jour utile à l'Egliſe, & propre aux miniſteres Eccleſiaſtiques : mais la principale, c'eſt, dit ce même Concile, *Ut hoc vitæ genus eli-*

ſant, non pas pour ſe ſouſtraire à la juriſdiction Seculiere, ny pour joüir des Privileges Eccleſiaſtiques, ny pour mener une vie oiſive & faineante, ny pour l'honneur ou le bien temporel : *Sed ut fidelem Deo cultum præſtent* : mais avec une droite & ſincere intention de ſervir Dieu dans les miniſteres Eccleſiaſtiques à quoy il faut ajoûter les Lettres dimiſſoires de ſon propre Evêque, ſi on ſe preſente pour recevoir la Tonſure hors de ſon Dioceſe.

Quelles diſpoſitions interieures ſont neceſſaires pour ſe preſenter à la Tonſure?

La 1. & la principale, c'eſt la vocation Divine, c'eſt à dire, être appellé de Dieu à l'état Eccleſiaſtique. Neceſſité ſi grande, que Dieu a voulu, ce ſemble, la marquer par une providence toute particuliere, dans tous les Livres du Viel & du Nouveau Teſtament.

Comment peut-on connoître ſi on eſt appellé de Dieu à cet état?

Par les marques ſuivantes,

1. Quand on eſt appellé par ſon propre Evêque, non par interêt ou affection charnelle; mais en vûë de ſes merites, & de la neceſſité ou utilité de l'Egliſe.

2 Quand on embraſſe ce genre de vie, avec une pure intention de ſervir Dieu dans cet état, & d'y procurer, ſelon ſes forces, le ſalut du prochain.

3 Quand on a pris conſeil de quelque perſonne docte, prudente, déſintereſſée, & zelée pour l'état Eccleſiaſtique.

4. Quand on a les qualitez requiſes, pour

s'acquitter dignement des fonctions de cet état, comme la ſcience, la ſainteté, le zele, le courage, le mépris des richeſſes & de l'honneur, l'affection au travail, &c.

5. Quand on y entre ſans précipitation: mais aprés s'y être preparé quelques jours par des exercices de pieté.

6. Quand on a beaucoup de reſpect, & d'affection pour la diſcipline Eccleſiaſtique.

Qu'eſt-ce qui nous empêche de bien connoître & juger de nôtre vocation?

Quatre choſes principales.

1. L'engagement dans quelque Benefice que l'on poſſede déja, ou que l'on eſpere d'avoir.

2. Le peu de ſentiment que l'on a de ſon ſalut.

3. La paſſion dereglée & violente d'être Eccleſiaſtique à quelque prix que ce ſoit.

4. L'indignation de Dieu pour les pechez du peuple, ou de ceux qui pretendent à cet état.

Suppoſé donc la vocation, en quel état ſe doit preſenter à l'Evêque celuy qui deſire recevoir la Tonſure?

Pour l'exterieur, il doit être vêtu d'habit long, avoir les cheveux courts & égaux, un Surplis ſur le bras gauche, une bougie allumée en la main droite, & ſçavoir par cœur ces paroles: *Dominus pars hæreditatis meæ & calicis mei, tu es qui reſtitues hæreditatem meam mihi*, pour les dire pendant que l'Evêque luy coupe les cheveux, & être à jeun, ſi c'eſt le matin. Pour l'interieur, il doit être en état de grace, & pendant toute la Ceremonie, avoir une attention particuliere aux prieres & aux exhortations de l'Evêque, & ſur tout à la ſignification de ces belles paroles : *Dominus pars, &c.* par leſquelles il renonce ſolemnellement à tous les plaiſirs mondains & aux pretentions de la terre, & prend Jesus-Christ pour ſa part & ſon heritage.

Quelles ſont maintenant les diſpoſitions generales pour recevoir les ſaints Ordres ?

Il y en a deux ſortes : Les unes éloignées, & les autres prochaines : Ces diſpoſitions éloignées ſont la vocation, la pureté d'intention, la bonne vie, dont il faut rapporter témoignage à l'Evêque, ſinon depuis toûjours, au moins depuis un temps notable. Avoir l'âge déterminé par l'Egliſe, ſçavoir 21. an pour le Soûdiaconat, 23. pour le Diaconat, & 25 pour la Preſtriſe. Avoir la capacité requiſe, & être bien inſtruit de l'Ordre que l'on va recevoir. Avoir un titre ſuffiſant, & non falſifié, s'être éprouvé pour ce qui regarde la chaſteté : ſi on eſt d'un autre Dioceſe, avoir un Dimiſſoire. Et enfin, avoir gardé les interſtices, qui ſont d'un an entre les Mineurs & le Soûdiaconat, d'une autre année depuis le Soûdiaconat juſqu'au Diaconat, & encore une année au moins depuis le Diaconat juſqu'à la Prêtriſe.

Pourquoy l'Egliſe a-t-elle inſtitué ces interſtices ?

Pour cinq raiſons principales.

1. Afin que ceux qui ſont ordonnez puiſſent acquerir pendant ce temps-là la vertu, la ſcience & l'experience que requiert le Sacerdoce

2. Afin qu'on puiſſe exercer l'ordre reçû, & en faire les fonctions,

3. afin de ſe dégager peu à peu de l'eſprit du monde, & de ſes fauſſes maximes, & ſe remplir de l'eſprit Eccleſiaſtique.

3. Afin que l'Egliſe puiſſe mieux connoître ceux à qui elle doit confier la conduite de ſes enfans.

5. Afin que les Seculiers, les Eccleſiaſtiques, & même les Infidelles, eſtiment davantage nos Myſteres, nôtre Religion, & nôtre Sacerdoce, conſiderant le ſoin, la peine & le travail qu'il faut prendre pour s'en rendre digne.

Toutes ces diſpoſitions éloignées qui viennent d'être cottées, ſont-elles neceſſaires à ceux-mêmes qui veulent recevoir les Ordres Mineures ?

Oüy; excepté ſeulement le titre, les interſtices, & l'âge qui n'eſt point determiné& la ſcience encore qui ne doit pas être ſi grande que pour les Ordres Majeurs.

Quelle ſcience eſt requiſe à celuy qui ſe preſente pour le Soûdiaconat ?

Cette ſcience conſiſte à ſçavoir;

1. La difference des Ordres Majeurs & Mineurs; & leurs fonctions.

2. A pouvoir répondre de la doctrine & pratique des Sacremens, notamment de ce qui concerne le ſaint Sacrifice de la Meſſe.

3. A ſçavoir parfaitement le Cathechiſme, qui contient les quatre parties de la Doctrine Chrétienne.

4. A ſçavoir le Plein chant par ſcience & par pratique.

5. A connoître la façon de reciter le Breviaire, en avoir étudié les Rubriques, & ſçavoir les ceremonies & l'Office de Soudiacre à l'Autel, parce qu'à l'avenir il y ſera obligé. Ce qui ſe doit pareillement obſerver, & à plus forte raiſon pour le Diaconat.

Quelle ſcience eſt requiſe à ceux qui ſe preſentent pour être faits Prêtres?

Celle principalement qui regarde l'adminiſtration des Sacremens

1. Touchant le ſaint Sacrifice, ils doivent ſçavoir, dit S. Charles, la nature du Sacrifice, ſes effets, ſes parties, les ſignifications des habits Sacerdotaux, le temps & le lieu pour l'offrir, les défauts ou accidens qui peuvent arriver.

2. Touchant l'adminiſtration des autres Sacremens, il faut qu'ils ſçachent la maniere d'ouïr les Confeſſions, & qu'ils ayent une connoiſſance entiere des Sacremens de Baptême, Euchariſtie, Extrême-Onction, Mariage, &c.

3. Touchant la parole de Dieu, ils doivent ſçavoir la diſtribuer au peuple d'une maniere utile & profitable. Et comme ils doivent conduire les autres dans les voyes de lumiere, ils doivent ſçavoir encore ce qui appartient à la vie ſpirituelle, & particulierement ce qui regarde l'Oraiſon Mentale, & autres

exercices qui conduiſent à la perfection.

Quelles ſont les diſpoſitions prochaines pour recevoir les Saints Ordres ?

Ce ſont celles qui devancent, qui accompagnent, ou qui ſuivent l'Ordination.

Que faut-il faire auparavant l'Ordination?

Il faut 1. ſe mettre en état de grace par une bonne Confeſſion.

2. Pour attirer les graces de Dieu avec plus d'abondance, ſe retirer quelque temps à part pour examiner les motifs de ſon cœur devant Dieu, pour luy recommander cette affaire par inſtantes prieres, pour conſiderer la vie qu'on a menée depuis le Baptême, ou depuis le dernier Ordre reçu, & ſe confondre en la vûë de ſes crimes ; pour conſiderer l'excellence de ce que l'on va recevoir, & s'humilier dans la vûë de ſon indignité. Et pour cela faire lecture du Pontifical quelques jours auparavant, plus en eſprit d'Oraiſon, que d'étude.

3. Faire quelques bonnes œuvres, quelque jeûne, quelque aumône à cet effet.

4. Prendre avis de quelque perſonne prudente, zelée & experimentée en ces matieres pour ne rien faire précipitamment.

Quelles ſont les diſpoſitions qui doivent accompagner l'Ordination ?

Il y en a trois. La premiere eſt de dreſſer ſon intention à recevoir l'Ordre pour la fin pour laquelle nôtre Seigneur JESUS-CHRIST l'a inſtitué ; comme pour ſa gloire, ſon avancement ſpirituel, l'honneur de l'Etat Eccleſiaſtique, & de l'édification du prochain, & rejetter toute autre mauvaiſe intention que l'on pourroit avoir.

La 2. être attentif aux prieres, avertiſſemens & ceremonies que fait l'Evêque, ſpecialement à celles par la vertu deſquelles l'Ordre eſt donné & conferé.

La 3 c'eſt de ſe repreſenter & ſe perſuader vivement que Dieu opere en nous interieurement ce que ſignifient les ceremonies exterieures de l'Ordination, ſçavoir la puiſſance de l'Ordre, le S. Eſprit, & ſa grace, en cas que l'on ſoit bien diſpoſé.

Quelles ſont les diſpoſitions qui doivent ſuivre la reception des Ordres?

Il y en a encore trois. La premiere, de conſiderer l'excellence de l'Ordre & de la grace que l'on vient de recevoir, & en remercier nôtre Seigneur, luy offrant les loüanges de tous les Anges & de tous les Saints de Paradis.

La 2. de faire une bonne & ferme reſolution de s'acquitter fidellement des obligations contractées en l'Ordination, & s'employer pour cela aux fonctions de ſes Ordres, en rechercher les occaſions, & pratiquant les vertus qui lui ſont plus conformes.

La 3. de demander à nôtre Seigneur avec humilité & confiance le don de perſeverance dans cette reſolution, tant pour ſoy que pour les autres, & pour témoignage encore de plus grande reconnoiſſance, & afin de reſſuſciter la grace reçûë par l'impoſition des mains en faire tous les ans une memoire ſolemnelle au jour que ce bon-heur nous ſera arrivé.

De la maniere d'exercer avec profit les fonctions des Ordres.

Sanctum non eſt quod geritur ſanctum, niſi ſanctè quod ſanctum eſt peragatur. *S. Cypr. de ſing. Cleric.*

VINGT-UNIE'ME EXERCICE.

Quelles diſpoſitions en general ſont neceſſaires à un Eccleſiaſtique pour s'acquiter comme il faut des fonctions de ſes Ordres, & avec profit ?

Il y en a de deux ſortes, éloignées & prochaines.

Les diſpoſitions éloignées ſont quatre.

1. Eſtre en grace : *Immundis enim*, dit S. Denis, *nec ſymbola tangere fas eſt.*

2. Les exercer le plus ſouvent qu'il eſt poſſible, pour temoigner par là l'eſtime qu'on en fait.

3. En ſçavoir les ceremonies, & leurs ſignifications. Enfin, les exercer avec courage & perſeverance, nonobſtant tous les reſpects humains, ou les répugnances que l'on y pourroit avoir.

Les diſpoſitions prochaines ſont les ſentimens dans leſquels il faut entrer pour faire chaque fonction en particulier, & ce qu'il faut obſerver devant, pendant & aprés l'action.

Quels ſont les ſentimens, ou avec quel eſprit les Eccleſiaſtiques doivent-ils faire les fonctions de leur Ordre ?

Ces ſentimens doivent être,

1 D'une vive foy, dont il faut ſouvent vivifier les actes dans ce temps-là, croyant fermement que c'eſt nôtre Seigneur Jesus-Christ qui a inſtitué l'Ordre, dont nous faiſons fonction ; que c'eſt à luy que nous rendons ſervice ; & que le moindre Office dans l'Egliſe eſt plus devant Dieu, que de gouverner tout un monde, d'où ſuivra par neceſſité, l'eſtime que nous ferons de cette fonction.

2. D'une humilité & d'un aneantiſſement tres-profond de nous-mêmes, reconnoiſſant que nous ſommes tres-indignes de nous approcher ſi prés des Autels, diſant ce que diſoit autrefois Hazaël à Eliſée : *Quiá enim ſum ſervus tuus canis ? ut faciam rem iſtam magnam ?*

3. De reverence interieure & exterieure, conſiderant que les Anges ſont là preſens, que nôtre Seigneur nous void, que le peuple nous regarde, qu'il faudra rendre compte un jour à venir de cette action : *Adorabo ad templum ſanctum tuum in timore tuo. Pavete ad ſanctuarium meum.*

4. De zele de la gloire de Dieu & du ſalut du prochain

Dans quel eſprit principalement faut-il entrer pour faire fonction de Portier, comme de ſonner une cloche, fermer une porte, parer un Autel, chaſſer les chiens, &c.

C'eſt un eſprit 1. de zele qu'il doit avoir de la maiſon de Dieu, portant pour ſa deviſe, à l'exemple de nôtre Seigneur : *Zelus domus tuæ comedit me.*

2. De grande humilité, d'autant plus que cela ſemble ravalé aux yeux des hommes, diſant avec David : *Elegi abjectus eſſe in domo Dei mei, magis quàm habitare in tabernaculis peccatorum.*

Dans quel eſprit le Lecteur doit-il lire & chanter en l'Egliſe ?

Dans le deſſein de s'inſtruire ſoy même & les autres, & avec confuſion en même temps de ſe voir ſi éloigné de la pratique des lectures qu'il fait : c'eſt pourquoy il ajoûte à la fin de ſes lectures, *Tu autem Domine miſerere nobis.*

Dans quel eſprit un Acolyte doit-il faire ſa fonction, comme porter un chandelier, ou allumer un cierge ?

Il doit conſiderer que le cierge eſt la figure de nôtre Seigneur Jesus-Christ, & ainſi le porter avec la même reverence & les mêmes tendreſſes, que ſa ſainte Mere ou S. Simeon autrefois le porta dans ſes bras, & s'imaginer que nôtre Seigneur leur dit ces paroles d'un Auteur : *Videte ut cujus typum geſtatis in manibus, ejus fidem geſtetis in mente confeſſionem nominis in ore, imitationem in opere.* Petrus Bleſ.

Dans quel eſprit un Soûdiacre ou Diacre doivent ils ſervir à l'Autel ?

Dans une ſainte frayeur & un aveu tres-humble de leur indignité, qui leur faſſe eſtimer, mémes les moindres fautes qui ſe font en cette matiere, comme choſe importante, *Qui accedunt ad Altare, ſanctificentur, ne percutiam eos.*

Dans quel eſprit un Soûdiacre doit-il porter la Croix, ſoit aux Proceſſions, ou ailleurs.

Dans un ſentiment de mortification, & dans un grand deſir d'y être attaché comme S. Paul, *Chriſto confixus ſum Crucis.*

Dans quel eſprit un Diacre doit il faire le Cathechiſme?

Dans un grand ſentiment du ſalut du prochain, & un zele tres-ardent de le procurer par ce moyen, ſe donnant à nôtre Seigneur pour entrer dans ſes intentions, & les diſpoſitions qu'il avoit inſtruiſant ſes Apôtres, catechiſant une Samaritaine, un Nicodeme, &c.

Que faut-il obſerver devant, pendant & aprés chacune de toutes ces fonctions?

Il faut auparavant conſiderer ce que l'on va faire, quelle pureté cette action exige de nous, & combien nous en ſommes éloignez, implorer la grace du S. Eſprit, & ne s'y jetter point par précipitation ny par accoûtumance. Pendant l'action être attentif à ce que l'on fait, ne penſant à autre choſe (*Hoc age*) avoir une gravité bien-ſeante; traiter les myſteres avec reverence & modeſtie, prononcer diſtinctement les paroles. Et enfin aprés l'action, faire un petit Examen pour remarquer les défauts, & s'en corriger.

De la Retraite.

Fuge, ſile, late. *Aug. ad Sarſin.*

VINGT-DEUXIE'ME EXERCICE.

QU'*eſt-ce que la Retraite?*

C'eſt une ſeparation qui ſe fait pour un temps de toute compagnie, & de tout employ ou occupation ordinaire, pour vacquer avec plus de liberté dans la ſolitude aux Exercices ſpirituels, & s'entretenir uniquement avec Dieu, des affaires qui regardent nôtre ſalut.

Combien de temps faut-il employer à cette Solitude?

Autant que l'on peut en avoir beſoin au jugement du Directeur.

Qu'eſt ce qu'on entend par les Exercices ſpirituels?

Ces Exercices ſpirituels ne ſont autre choſe, que certaines occupations de l'eſprit & operations de l'ame, qui s'applique à penſer aux choſes du ſalut, ſoit pour découvrir & corriger nos défauts, ſoit pour reconnoître les vertus qui nous ſont plus neceſſaires, ſoit pour nous unir plus parfaitement à Dieu. Par exemple.

1. La memoire s'occupe à nous faire ſouvenir des bien-faits de Dieu, & à nous remettre devant les yeux toutes les penſées, paroles & actions de la vie. 2. L'entende-

ment s'applique à peſer d'un côté la grandeur de la bonté de Dieu à nôtre égard, & de l'autre l'énormité de nos ingratitudes & de nos crimes, nos obligations, &c.

3. La volonté travaille à produire des affections & reſolutions, raportantes aux ſujets qu'on medite, ou bien au beſoin, & à la diſpoſition interieure en laquelle on ſe trouve.

Quels ſont ces Exercices ſpirituels à pratiquer dans la Retraite ?

Il y en a cinq ou ſix principaux.

Quel eſt le premier Exercice ?

Le 1. eſt la Confeſſion generale à laquelle il ſeroit bien à ſouhaiter qu'on ſe fût préparé par un bon examen, & des actes de Contrition, avant que d'entrer en retraite, afin qu'on ſe pût confeſſer dès le premier ou 2. jour, parceque la retraite n'eſt pas ſeulement pour ſe décharger des pechez, mais principalement pour y aprendre les moyens de vaincre les paſſions, pratiquer la vertu, & bien faire les exercices de la vie Chrétienne & Eccleſiaſtique, à quoy il ſeroit moralement impoſſible de vacquer, ſi on avoit l'eſprit occupé à faire l'Examen de Conſcience, qui pour l'ordinaire cauſe beaucoup d'embarras, notamment à ceux qui n'ont point encore paſſé par ces exercices.

Quel eſt le ſecond Exercice de la Retraite ?

C'eſt l'Oraiſon Mentale, dont la maniere, le temps & l'heure ſeront reglées par le Directeur, qui aura toûjours égard à la diſpoſition ſpirituelle & corporelle de celuy qu'il conduit, Or pour y réuſſir, faut ſoigneuſement obſerver ce qui ſuit.

1. Tâcher de bien faire, & avec plaiſir, la préparation de cet exercice, de laquelle dépend tout le reſte de l'Oraiſon.

2. Ne point chercher curieuſement les ſublimes penſées, ſe contentant de celles que Dieu donne, ou qui ſont couchées dans nôtre Livre.

3. Ne pas ſortir d'un point pour paſſer à un autre, tant que l'on y trouvera de l'attrait & du goût ; un ſeul point meurement conſideré, fait plus d'impreſſion que cent autres ſur leſquels on ne fait que paſſer legerement.

4 Ne nous point décourager pour les ſeichereſſes qui nous arrivent quelquefois.

5. Pour ceux qui ſont dans la vie Purgative, s'exciter particulierement aux affections qui tendent à la ruine du peché, comme ſont les actes de Contrition, les proteſtations de s'amender & faire penitence, l'apprehenſion des Jugemens de Dieu, la haine de ſoy même, &c.

Pour ceux qui ſont dans l'Illuminative, produire les affections qui portent à la pratique de la vertu, comme ſont les actes d'eſperance, d'humilité, de joye interieure, de compaſſion aux douleurs de nôtre Seigneur, de patience, &c.

Et pour ceux qui ſont arrivez à l'Unitive, les actes & les affections de charité, d'admiration, d'actions de graces, de loüanges, de reſignation, de zele, & autres ſemblables. Non que tous ces actes ne ſe puiſſent faire dans chacune de ces trois vies : car le Saint

Eſprit qui ſouffle où il veut, & comme il veut dans l'Oraiſon, ne s'arrête pas à toutes ces regles : mais parce que dans ſa conduite ordinaire il agit ainſi, & inſpire à chacun les ſentimens conformes à ſon état, & proportionnez à ſes forces: *Diſponit omnia ſuaviter.*

6 Ne s'arrêter point ſimplement aux affections, mais produire des reſolutions efficaces où conſiſte tout le fruit de l'Oraiſon : leſquelles reſolutions ne ſoient point generales, mais particulariſées en la maniere qu'il ſera dit cy aprés.

7. Enfin, prendre peine à bien faire les actions de graces, parce que Dieu n'accorde point plus volontiers une ſeconde faveur, que quand on l'a remercié de la premiere qu'il a faite.

Enfin, aprés l'Oraiſon prendre toûjours quelque temps.

1 Pour reflechir & reconnoître les manquemens qu'on y auroit commis, à deſſein d'en demander pardon à nôtre Seigneur.

2. Pour nous imprimer encore plus fortement dans l'eſprit les veritez pratiquées que nous y avons connuës, & les reſolutions que nous y avons priſes.

Quelle eſt le troiſiéme exercice de la Retraite?

Le troiſiéme eſt la lecture ſpirituelle qui doit être preſcrite pour la matiere & pour le temps par le Directeur. Or pour la bien faire & en retirer du profit il faut,

1. Elever ſon cœur à Dieu, & la luy offrir avant que de la commencer.

2. Prendre le Livre avec grand reſpect,

comme ſi c'étoit une miſſive envoyée de la part de Dieu, pour nous apprendre des nouvelles du Paradis, & les ordres de ſa volonté.

3. Lire peu à la fois, mais attentivement, & s'arrêter de temps en temps pour reflechir un peu ſur ſa lecture.

4. Faire cette reflexion par maniere d'application, s'appliquant à ſoy-méme tout ce qu'on lit : Par exemple, ſi on fait lecture des bien faits de Dieu, s'arrêter par fois pour conſiderer quelles actions de graces on luy en a renduës : ſi du vice, quelle horreur on en a ; ſi de la vertu, quel ſentiment & quel mouvement l'on a pour la pratiquer, &c.

5. Aprés cette reflexion prendre quelque reſolution particuliere ſur le ſujet de la lecture, & l'écrire.

Quel eſt le quatriéme Exercice ?

C'eſt celuy de l'Oraiſon vocale, laquelle peut être d'obligation, comme le Breviaire aux Eccleſiaſtiques, ou ſeulement de conſeil & de devotion, comme celles que le Directeur preſcrit à certaines heures du jour.

Or pour la perfection de ce quatriéme Exercice, comme il ſemble que dans la Retraite on doit prier avec plus de diſpoſition qu'en tout autre temps ; il faut,

1. Pour ce qui regarde les diſpoſitions de l'ame, prier avec plus d'attention, & pour cela ſe conformer autant que l'on peut au ſens des paroles qu'on profere. Par exemple, produire des affections de crainte, d'amour ou d'eſperance, ſi dans le texte qu'on lit, il eſt parlé de crainte, d'amour ou d'eſperance,

&c. ſans neanmoins bander trop, & violenter inutilement l'eſprit.

2. Pour les diſpoſitions du corps, on doit être dans une modeſte compoſition, *v. g.* à genoux, ou bien pareille à celle qu'on tiendroit au Chœur avec une grande retenuë de tous les ſens.

Quel eſt le cinquiéme Exercice?

Le cinquiéme Exercice, qui eſt peut-être bien le plus important de la Retraite, eſt celuy de la conſideration ou reflexion que l'on doit faire ſur les actions journalieres, pour reconnoître s'il n'y a point de défaut, & y donner ordre.

Or comme il importe extrémement de bien faire cet exercice ſur tout les autres, pour en faciliter la pratique, on doit 1. d'abord élever ſon cœur à Dieu pour luy demander grace & lumiere.

2. Voir quelle eſt la nature de l'action qu'on veut conſiderer, ſon excellence, ſa neceſſité, & ſes utilitez.

3. En former dans nôtre eſprit la plus excellente & la plus parfaite idée qu'il nous ſera poſſible, conſiderant pour cela comme s'y eſt comporté, ou s'y comporteroit nôtre Seigneur, nôtre Dame, les Saints, ou quelque perſonne dont nous faiſons eſtime, pour nous ſervir de modele.

4. Voir comme nous nous y comporterons nous-mêmes; & s'il ſe trouve que l'action que nous conſiderons n'eſt point ſemblable à cette idée, en chercher la cauſe & le remede, & demander à Dieu la grace & la force pour s'en ſervir.

Sur quelles actions de la vie doit-on faire cette conſideration ?

Sur les plus importantes & les plus ordinaires, les unes aprés les autres. Par exemple, l'on peut conſiderer,

Au 1. jour de la Retraite. Le lever, l'entrée en la condition & en l état où on eſt engagé.

Au 2. La meditation.

Au 3. L'étude & l'aſſiſtance aux Claſſes & aux Conferences.

Au 4 La converſation, la modeſtie, la recréation.

Au 5 L'Office Divin, & autres Prieres vocales, d'obligation ou de devotion.

Au 6. La Communion & la celebration, ou aſſiſtance à la ſainte Meſſe

Au 7. La Confeſſion & l'examen general & particulier.

Au 8. La lecture ſpirituelle; & comme on entend la parole de Dieu.

Au 9. L'adminiſtration ou reception des Sacremens, & autres fonctions d'Ordre

Au 10. Les repas & le coucher.

Notez que ſi l'on n'a que ſix ou huit jours à paſſer dans la Retraite, on pourra multiplier ces conſiderations, ou prendre ſeulement quelques unes des plus importantes: le tout ſelon la prudence du Directeur.

Comment eſt-ce qu'on peut faire cette conſideration ſur le Lever en la premiere journée de la Retraite ?

Aprés avoir imploré l'aſſiſtance du ſaint Eſprit, il faut voir,

1. Si en s'éveillant on a toûjours élevé ſon cœur à Dieu par quelque courte, mais fervente parole, ſoit pour le loüer ou l'adorer.

2. Si quand l'ordre de ſe lever eſt venu, on a été ponctuel à ſe veſtir promptement pour commencer l'Oraiſon dans le temps preſcrit.

3 Si on trouve avoir manqué en quelqu'une de ces choſes, en chercher la cauſe & le remede, & s'en ſervir dés le lendemain.

Comment peut-on faire la conſideration ſur l'Oraiſon Mentale au ſecond jour de la Retraite ?

1. Si on y eſt venu avec deſir actuel de plaire à Dieu, & de le glorifier parfaitement en cette action, ſi on a pris grand ſoin à bien faire la préparation prochaine, comme on s'eſt mis en la preſence de Dieu, comme on a fait l'invocation, comme on s'eſt repreſenté le ſujet.

2. Voir comme on a fait le diſcours interieur, ou autrement la Meditation : ſi on n'y a pas cherché des penſées ſublimes & plus curieuſes qu'utiles, ſi on a fait l'application à ſoy méme ou à ſes actions journalieres des veritez connuës, comme on s'eſt comporté dans les affections : ſi en ſuite de la reflexion on a fait les actes de Penitence, confuſion de ſoy-méme, Contrition, &c. comme l'on a produit ſes reſolutions : ſi on a fait l'acte d'abondonnement à JESUS-CHRIST, pour mieux pratiquer telle vertu, ou fuir tel vice.

5 S'examiner, ſi on a fait les actes de remerciement, d'offrande, & de demande, & le bouquet ſpirituel à la fin de l'Oraiſon, ſi on en a attribué le bon ſuccés à Dieu.

Comment peut-on faire la conſideration ſur l'Etude, & l'aſſiſtance aux Claſſes & aux Conferences, & autres emplois exterieurs au troiſiéme jour de la Retraite ?

1. En conſiderant ſi on s'eſt préparé à l'étude par quelque petite Oraiſon : ſi on l'a faite avec reflexion, ſi à la fin on a rendu graces à Dieu.

2. Comment on s'eſt comporté en claſſe & dans le chemin, & ſi on a été ponctuel à l'heure.

3. Si on s'eſt bien préparé par l'étude, aux Conferences : ſi on y a été aſſidu & attentif : ſi à la ſortie ou à la premiere commodité on a repaſſé par ſa memoire, & remarqué ce que l'on y a entendu.

Comment peut-on faire la conſideration ſur la converſation & la recréation au quatriéme jour ?

Conſiderant avec quelles petſonnes on a converſé, les diſcours qu'on y a tenus, les geſtes & les actions que l'on y a faites, le temps que l'on y a employé : l'état où l'on s'eſt trouvé au retour.

Comment peut-on faire la conſideration ſur l'Office Divin & autres Prieres vocales au cinquiéme jour ?

Conſiderant 1. comme on a préparé ſon Office, en quel lieu, & en quelle poſture on s'eſt mis pour le reciter, comme on s'eſt mis, en la preſence de Dieu, & comme on a formé ſon intention.

2. Quelle attention, devotion, reverence on y a apporté

3. Si l'on a été fidele à remercier nôtre Seigneur, & luy demander pardon des manquemens commis.

Comment eſt-ce qu'on peut faire la conſideration ſur la ſainte Meſſe, & la Communion au ſixiéme jour ?

Conſiderant 1. pour la celebration de la ſainte Meſſe, comme l'on s'y eſt préparé. comme l'on s'eſt comporté à l'Autel Quelles actions de graces on a faites aprés l'avoir celebrée.

2. Pour ceux qui l'entendent : pour quelle fin ils y ont aſſiſté : comme ils ſe ſont comportez durant la ſainte Meſſe : quelles prieres ils y ont faites, & avec quelle intention : Comment ils y ont fait la Communion ſpirituelle, & quelles actions de graces à la fin.

3. Pour ceux qui communient ; comment on s'eſt préparé à cette Divine action, & la veille & le jour ; quels actes de foy, d'humilité, de charité, de contrition, on a táché de produire : quelle netteté de cœur & de corps : comme l'on a remercié nôtre Seigneur au ſortir de la Table : comme l'on s'eſt comporté les jours que l'on a celebré la ſainte Meſſe, ou que l'on a communié.

Comment peut on faire la conſideration ſur la Confeſſion, & l'Examen general, & particulier au ſeptiéme jour de la Retraitte ?

Conſiderant 1. pour la Confeſſion, quel Examen on a fait pour s'y préparer ; avec quelle douleur on s'eſt repenty de ſes pechez : avec quelle netteté, integrité, & humilité on s'eſt accuſé : avec quelle fidelité on s'eſt acquitté de la Penitence enjointe : comme on a pratiqué les avis du Confeſſeur.

2 Pour l'Examen general de la journée, conſiderant ſi on n'y a pas manqué : ſi on a pris du temps aſſez pour le bien faire : ſi on y a eu de la douleur de ſes fautes.

3. Pour l'Examen particulier, ſi on l'a fidellement pratiqué, ſi on a pris le vice ou la paſſion plus fâcheuſe à combattre, ou la plus importante vertu à acquerir, & comme l'on s'y eſt comporté.

Comment peut-on faire la conſideration ſur la lecture ſpirituelle, & ſur la maniere d'entendre la parole de Dieu au huitiéme jour de la Retraite ?

1. Conſiderant ſi on s'eſt préparé à faire cette lecture par une petite priere ; comme on l'a faite, & avec quel eſprit, comme on a remercié Dieu à la fin d'icelle.

2. Refléchiſſant ſur la préparation qu'on a apportée à entendre la parole de Dieu, quelle fin l'on s'eſt propoſée allant à la Predication, & aux Prônes ou Catechiſmes, quelle attention & docilité on y a euë, quelle application on s'eſt faite à ſoy-même de ce que l'on a dit, quelle reſolution au retour, & quelles actions de graces

Comment peut on faire la conſideration ſur l'adminiſtration ou reception des Sacremens au *neuviéme jour de la Retraite ?*

1. Conſiderant 1. comme on s'eſt préparé pour les adminiſtrer, ou les recevoir dans l'eſprit & pureté que Dieu demande de nous.

2. Avec quelle diligence, attention, reverence, édification, l'on les a receus ou adminiſtrez. Comme on a fait les autres fonctions de ſes Ordres, ſi on en ſçait les Ceremonies, ſi on ſçait la maniere de catechiſer & d'inſtruire familierement, ſi on regarde autre choſe dans l'adminiſtration des Sacremens, que la gloire de Dieu & le ſalut du prochain.

Comment peut-on faire la conſideration ſur les repas & le coucher ?

Conſiderant 1. pour les repas comme on s'y eſt comporté, ſoit pour la quantité, ou pour la qualité, ou l'heure du boire & du manger, pour la benediction & les graces.

2. Pour le coucher, ſi l'on a fait ſon Examen & ſa priere avant que ſe mettre au lit, ſi on s'eſt couché à l'heure preſcrite, ſi on a tenu ſon eſprit recueilly & occupé à quelque bonne penſée, comme celle de la Meditation du lendemain, ſi l'on s'eſt modeſtement déveſtu, &c.

Pour faire ces conſiderations dans tous les jours de la Retraite, il ſeroit bon de repaſſer ſur les Exercices dont il y a des traitez particuliers, & voir ſi tout ce qui eſt preſcrit a été fidellement obſervé

Quel eſt le ſixiéme Exercice de la Retraite ?

C'eſt la communication ou conference avec le Directeur. Cet exercice eſt d'autant plus neceſſaire, que nous ſommes peu capables de nous connoître & conduire parfaitement nous-mêmes, qui voyons incomparablement mieux les défauts d'autruy que les nôtres, voila pourquoy il importe extrêmement.

1. De faire inſtante priere à nôtre Seigneur Jesus-Christ, à ce qu'il nous donne un bon Directeur, ſçavant, prudent, charitable, & deſintereſſé, & croyant qu'il nous eſt donné de ſa main.

2. Avoir une grande confiance en lui, pour lui ouvrir entierement nôtre cœur; & luy déclarer toutes nos plus ſécretes habitudes, tant bonnes que mauvaiſes : bonnes, pour les bien examiner avec lui, & voir s'il n'y a point d'illuſion ou autre manquement qui ne nous ſoit point connu, mauvaiſes, pour concerter avec luy des remedes tant generaux, que ſpecifiques & particuliers pour les combattre, & extirper plus ſeurement & plus facilement.

3. Ecouter avec tres-grand reſpect & docilité ce que Dieu nous dit par ſa bouche, préferant toûjours ſes avis à nos ſentimens, quoy que les nôtres ſemblent plus raiſonnables, pourvû que les ſiens ne ſoient point mauvais & oppoſez à la Loy de Dieu.

Quelle fin doivent ſe propoſer ceux qui entreprennent les Exercices de la Retraite?

Il y en a deux, l'une generale, & l'autre particuliere.

Quelle eſt la fin generale & commune que chacun ſe doit propoſer dans la Retraite?

C'eſt de changer abſolument ſa vie, & devenir meilleur en tel état que l'on puiſſe être étant certain que ſi l'on ne ſe trouve changé aprés la Retraite, c'eſt un ſigne qu'on n'y a rien fait qui vaille, ſi belles penſées & ſi ſaintes affections qu'on y ait euës.

Quelle eſt la fin particuliere que chacun ſe doit propoſer dans la Retraite ?

Il faut faire diſtinction de ceux qui ont déja paſſé par les Exercices de la Retraite, & de ceux qui ne les ont point encore pratiqué.

Ceux donc qui n'ont point encore fait de retraite, doivent ſe propoſer pour but, & pour fin, de connoître à fond leurs inclinations mauvaiſes pour y donner ordre ; & s'établir fortement dans les pratiques de la vie purgative : Par exemple, déterminer un vice, ou quelque paſſion particuliere à combattre & déraciner, & y rapporter toutes les lectures, meditations, examens, reſolutions, &c.

Mais ceux qui ont déja paſſé par ces exercices, que nous ſuppoſons être pour le moins dégagez des habitudes, & attachez au peché, doivent principalement tendre à découvrir, & reconnoître quelle vertu entre toutes, leur eſt plus neceſſaire, & l'ayant connuë & arrêtée, y rapporter pareillement toutes leurs Meditations, reſolutions, lectures, & autres exercices ; avec deſſein de répondre à l'avenir plus fidellement aux obligations de leurs charges, ou de leurs miniſteres, & aux deſſeins particuliers du Fils de Dieu ſur eux, *Comment peut on parvenir aux fins, tant generales que particulieres, que l'on ſe propoſe entrant dans la Retraite ?*

C'eſt de faire de bonnes & ſolides reſolutions de pratiquer les moyens qui ſeront inſpirez de Dieu, & concertez avec le Directeur de la Retraite.

Eſt il neceſſaire de produire toûjours de nouvelles réſolutions à chaque Meditation que l'on fait dans la Retraite ?

Non, parce qu'il importe plùs d'en faire peu, & les bien concerter, & chercher les moyens de les bien mettre en pratique, que d'en faire beaucoup, & ne faire que les effleurer.

Eſt-il neceſſaire même de changer de reſolution à chaque Retraite ?

Non pas toûjours : car ſi on avoit manqué de pratiquer celles qu'on auroit formées en la derniere, il faudroit en celle-ci les reprendre, & les concerter tout de nouveau, à deſſein de les mettre en execution avec plùs de fidelité.

Comment faut il faire ces reſolutions ?

Il faut toûjours les particulariſer autant qu'il ſera poſſible : Par exemple, je me reſous de combattre un tel vice en particulier, ou une telle paſſion, en tel lieu, en telle compagnie, par tels actes & tels moyens. Ainſi à l'égard d'une vertu qu'on ſe reſout d'acquerir, on prendra grand ſoin de la particulariſer en cette maniere. Je me reſous d'acquerir une telle vertu par tels actes que j'exerceray en tel tems, en tel lieu, en telle compagnie,

&c. Il ſera bon de determiner toutes ces circonſtances, & autres ſemblables : parce que de faire des reſolutions ſeulement en general, comme d'être plus vertueux, plus ſobre, plus humble & patient, &c. ſans arrêter les moyens prticuliers pour y parvenir, c'eſt preſque ne rien faire, d'autant qu'on ne peut venir à l'execution & à la pratique d'une reſolution dont on n'a point prevû les obſtacles & les empêchemens.

Eſt-il à propos d'écrire ſes reſolutions ?

Oüy, mais briévement, ſe contentant d'écrire ſa reſolution ainſi qu'on l'a particulariſée, y ajoûtant ſeulement le principal motif qui a meu & porté à la produire, & les moyens plus efficaces pour l'executer, en peu de mots ; afin que la longueur n'empêche point de la lire ſouvent, & que la lecture en puiſſe rafraîchir la memoire, & exciter tout de nouveau le cœur aux affections qu'on en aura déja produites.

Donnez un moyen de faire ces petites Remarques avec ordre & facilité.

Il faut plier une feüille de papier en trois, en ſorte qu'il y ait trois Colomnes diſtinctes du haut en bas en cette maniere. 1 | 2. | 3. En la premiere on écrit les motifs, en la ſeconde les reſolutions, en la troiſiéme les moyens ; & au deſſus le ſujet de la Meditation en deux ou trois mots. v. g. Sur la meditation de la mort.

Motif	*Reſol.*	*Moyens.*

D'où vient qu'il y en a ſi peu qui profitent de la Retraite ?

Cela provient de ce que l'on n'entre pas comme il faut dans les diſpoſitions requiſes & neceſſaires pour la bien faire.

Quelles ſont les diſpoſitions requiſes pour faire utilement les exercices de la Retraite ?

On les peut rapporter à trois chefs.

1. A celles qui la doivent préceder.

2. A celles qui la doivent accompagner.

3 A celles qui la doivent ſuivre, conditions tellement neceſſaires, que ſans elles on ne peut trouver ny facilité, ny plaiſir en ces exercices.

Quelles ſont les diſpoſitions qui doivent préceder la Retraite, pour la rendre utile, agreable & facile ?

Il y en a cinq principales, qui doivent ſervir de préparation.

Quelle eſt la premiere ?

La premiere eſt d'en concevoir un grand deſir, & d'autant plus grand que le jour en approche : parce que ce deſir donne un puiſſant mouvement à la volonté pour faire avec grande ferveur les exercices, dont elle ne remporte point, ou fort peu de fruit, ſi elle entre froide ou tiede en la Retraite. Or pour échauffer la volonté, il ſeroit bon de faire quelques petites Oraiſons jaculatoires, comme celles-cy du Phrophête Royal.

Pſal. 54. *Quis dabit mihi pœnas ſicut columbæ & volabo, & requieſcam?* comme s'il diſoit, qui me délivrera de l'empreſſement de tant d'affaires qui m'environnent, afin que je vacque à l'unique affaire de mon ſalut ?

Pſal 83. *Quam dilecta tabernacula tua Domine virtutum, concupiſcit & deficit anima mea in atria Domini. Quis det mihi te fratrem meum ut inveniam te foris ?*

Pſal. 41. *Quemadmodum deſiderat cervus ad fontes aquarum, ita deſiderat anima mea ad te Deus. Elongavi fugiens & manſi in ſolitudine.*

Pſal 41. *Sitivit anima mea ad Deum fontem vivum : quando veniam & apparebo ante faciem Dei*, ou avec Jeremie.

Jeremie 9. *Quis dabit mihi diverſorium in ſolitudine ?*

Quelle eſt la ſeconde diſpoſition qui doit préceder la Retraite ?

C'eſt de la recommander inſtamment à nôtre Seigneur, par quelques ferventes Prieres que l'on pourra accompagner de quelques aumônes, ou de quelques petites mortifications exterieures faites avec diſcretion, ſuivant l'avis du Directeur.

Quelle eſt la troiſiéme diſpoſition qui doit préceder la Rétraite ?

C'eſt de bien former ſon intention, la rapportant,

1. A la plus grande gloire de Dieu.

2. Pour honorer toutes les Retraites de nôtre Seigneur, comme celle de neuf mois dans les entrailles de la Sainte Vierge, celle de quarante jours au Deſert, & les autres : uniſſant la Retraite qu'on a deſſein de faire aux ſiennes.

3. Pour reconnoître ſes défauts & leurs remedes particuliers, pour les détruire & les extirper entierement.

4. Pour découvrir les deſſeins de Dieu ſur ſoy, reconnoître ſa vocation, & apprendre quelle vertu il veut qu'on acquiere de pratique, chacun ſelon l'état & condition à laquelle l'on ſe trouve appellé.

Quel eſt la quatriéme diſpoſition qui doit préceder la Retraite ?

C'eſt de congedier toutes ſortes d'affaires pour quelque temps ; parce que Dieu n'y parlera point à nôtre cœur, s'il n'eſt dans la ſolitude, c'eſt à dire, s'il n'eſt libre & dégagé.

1. De toutes les affaires domeſtiques, auſquelles il faut donner ordre auparavant que d'entrer en Retraite.

2 De toute ſorte d'étude, parce qu'on n'y doit point avoir d'autre livre que ſon cœur, pour découvrir tout ce qui y eſt contenu & caché: point d'autres livres que ceux qui ſeront donnez par le Directeur, qu'il faut lire plutôt en eſprit de priere, & avec reſpect, que par forme d'étude.

3. De toute affaire, même de pieté exterieure, parce que le temps de la Retraite eſt le temps de recollection & de revûë ſur les actions de pieté même, qu'on pourroit cy-devant avoir pratiquées : or il eſt impoſſible de bien faire cette revûë, ſi l'eſprit n'eſt libre par le dégagement de tout employ exterieur, & ſi l'on n'y prend bien garde, il n'y a point de temps où le demon tente plus ſub-

tilement qu'en celuy là, propoſant quantité de belles actions de pieté à faire, à deſſein de divertir & faire perdre le fruit de la Retraite.

Quelle eſt la cinquiéme & derniere diſpoſition qui doit préceder la Retraite ?

C'eſt l'examen de conſcience qu'il faudroit avoir achevé avant que d'y entrer, afin de pouvoir faire la Confeſſion generale dés le premier ou le 2. jour de la Retraite, ou dés la veille même s'il ſe pouvoit, afin d'avoir une plus grande liberté d'eſprit pour vacquer aux autres exercices ſpirituels. Or pour bien faire cette Examen & Confeſſion generale, il faudroit.

1. Sçavoir de ſon Directeur, s'il trouve à propos qu'on le faſſe de toute la vie, ou depuis la derniere Confeſſion generale, dans laquelle on ne trouve point de défaut.

2. Demander grace à nôtre Seigneur, pour connoître non ſeulement le nombre & l'eſpece des pechez, mais particulierement la malice & l'énormité d'iceux, pour en concevoir plus d'horreur & de regret.

3 Prendre quelque formulaire d'examen, & le parcourir attentivement, faiſant une plus grande attention, 1. Sur les pechez de plus grande habitude. 2 Sur ceux qui ſont la ſource des autres 3 Sur ceux qui ſont les plus ſcandaleux 4. Sur ceux qui combattent les obligations de la condition & vocation particuliere, auſquels on ne prend preſque point garde pour l'ordinaire 5. Ne ſe point rompre la tête à chercher inutilement le nombre exact de certains pechez veniels,

parce que le temps qu'on pourroit employer à cette recherche pourroit être beaucoup plus utilement employé à produire des actes de Contrition. Si neanmoins il s'en trouve quelques-uns d'attache, on en peut declarer en gros & en general l habitude. 6. Aprés l'éxamen achevé, s'établir fortement dans la pratique d'une veritable & ſolide contrition : contrition qui comprend ces deux actes.

Le premier eſt une vive douleur des pechez commis, qui pour être parfaite, doit :

1. Eſtre interieure & cordiale.

2. Univerſelle, c'eſt à dire de tout peché.

3. Souveraine, c'eſt à dire, plus grande que de tout autre mal qui puiſſe être.

4. Surnaturelle, c'eſt à dire, excitée par quelque motif ſurnaturelle.

Le 2. eſt le ferme propos qui doit avoir ces quatre mêmes qualitez de la douleur, & comprendre outre plus une volonté reſoluë de ſatisfaire à Dieu, & venger ſur ſoy même l'injure qui lui a été faite par le peché; comme auſſi de ſatisfaire au prochain, ſi on luy a fait tort en ſes biens ou en ſon honneur, & de fuir toutes les occaſions dangereuſes.

4. La préparation étant ainſi faite pour la Confeſſion & pour la Retraite, on en peut donner avis au Directeur, luy demander jour pour commencer les exercices, & ſçavoir de luy le temps & l'heure qu'on pourra ſe confeſſer.

Quelles ſont les diſpoſitions concomitantes, c'eſt à dire, celles dans leſquelles on doit entrer *pendant qu'on eſt en Retraite ?*

Il y en a 5. ou 6. principales qui peuvent grandement ſervir pour la rendre utile, agreable & facile.

Quelle eſt la premiere ?

La premiere eſt d'ouvrir ſon cœur entierement au Directeur, d'abord qu'on entre dans la Retraite, ſi plus utilement on ne l'avoit déja fait avant que d'y entrer, & luy faire connoître

1 Les plus noires & les plus inveterées habitudes, pour concerter avec luy des moïens de les détruire.

2. Les mauvaiſes inclinations & les paſſions les plus violentes qui prédominent en nous.

3. Les plus fâcheuſes & les plus ordinaires tentations dont nous ſommes attaquez, ſoit de la part du monde du diable ou de la chair.

4. Les bonnes habitudes, inclinations & pratiques de pieté, pour reconnoître s'il n'y a rien à redire, & apprendre de luy les moyens de bien faire toutes les actions journalieres, de reconnoître ſa vocation, & d'en accomplir dignement les obligations.

5. Toutes nos peines d'eſprit, & les difficultez mêmes que nous ſentirons à executer les réſolutions priſes & formées dans la Retraite parce que connoiſſant le fond de nôtre cœur, & la diſpoſition de nôtre ame, & ayant dailleurs, comme il a été ſupoſé, les bonnes qualitez d'un Directeur, il eſt plus capable de nous y ſervir, que tout autre.

Quelle eſt la ſeconde diſpoſition concomitante ?

C'eſt de ſuivre & garder ponctuellement l'ordre preſcrit par le Directeur en toutes choſes. Cette ponctualité eſt de telle importance, que ſouvent Dieu ſouſtrait beaucoup de ſes graces pour n'y point eſtre fidele, parce qu'y manquer pour ſuivre ſes propres ſentimens & mouvemens, eſt une marque de ſuperbe. Voila pourquoy, ſi ayant commencé un Exercice en ſon tems, on ne l'avoit achevé à l'heure qu'il en faut recommencer un autre, il vaudroit mieux laiſſer imparfait le premier, que ne point commencer l'autre au temps preſcrit, ſi ce n'eſt que le Directeur qui en a preſcrit l'ordre, en diſpenſe luy-même, & ſi par neceſſité il falloit omettre quelqu'un des exercices, ce ne ſera jamais celuy de l'Oraiſon mentale, garder le ſilence & la modeſtie de la vûë tant dans la chambre que dehors, allant & revenant de l'Egliſe ou ailleurs, ne recevoir aucune lettre, & ne parler à perſonne ſans la permiſſion du Directeur, entrant & ſortant de la chambre, & voulant commencer les principaux exercices, prendre de l'Eau benîte avec ſoy & ſentiment de componction, en vûë de ſon indignité devant ſa divine Majeſté.

Quelle eſt la troiſiéme diſpoſition concomitante ?

C'eſt de prendre plaiſir à perfectionner chaque Exercice, & pour s'y porter avec plus de ferveur, il ſerviroit beaucoup de conſiderer

1 Que nous ne ſommes en retraite que pour cela, & peut-eſtre n'aurons-nous ja-

mais plus une telle occaſion.

2. Que Dieu travaille puiſſamment avec nous pour perfectionner chaque Exercice, juſqu'au moins conſiderable de la Retraite, & nous invite à le faire ſur le modele, & à l'exemple de nôtre Seigneur & des Saints, qui ont eſtimé tous les momens de la Retraite bien précieux, & comme les avant-couriers de l'Eternité bien heureuſe.

3 Qu'il en reviendra une grande gloire à Dieu, & à nous grand merite & récompenſe.

4. Que nôtre bon-heur éternel eſt peut-être attaché à quelque Exercice particulier de la Retraite.

Quelle eſt la quatriéme diſpoſition concomitante ?

C'eſt de s'armer d'une grande force & d'un grand courage, que l'on doit ſouvent demander à nôtre Seigneur, qui ne manquera jamais de la donner, ſi par ſon mouvement & ſa conduite on eſt entré dans la Retraite. Ce courage eſt d'autant plus neceſſaire, qu'il s'y rencontre grande difficulté.

1. De la part du diable, qui en ce temps plus qu'en tout autre, nous tente plus rudement en toute maniere.

2. De la part de certains Exercices qu'on y doit pratiquer, qui ſont ſi difficiles à la nature Par exemple, l'Oraiſon Mentale, dans laquelle il arrive ſouvent des diſtractions, ou des ſeichereſſes qui attriſtent grandement, & decouragent beaucoup ceux qui ne ſont pas encore accoûtumez de boire au Calice de nôtre Seigneur.

3. De la part même de la Retraite, qui ſemble être ſi oppoſée à la nature de l'homme, qui aime ſi naturellement la compagnie.

Quelle eſt la cinquiéme diſpoſition concomitante ?

C'eſt de faire tout ſon poſſible pour ſe tenir toûjours en la preſence de Dieu, pour s'encourager plus facilement à faire avec plus de plaiſir & de perfection ſes Exercices: Mais il faut bien prendre garde.

1. A ne point ſi fort bander l'imagination que l'on s'en trouve incommodé. Il ſuffit de tems en temps, par exemple, au commencement de chaque principale action, de faire un acte de foy de la preſence de Dieu dans la chambre où l'on fait la Retraite.

2. A faire toûjours un acte d'adoration pour le moins interieur; ſe proſternant de cœur devant la ſouveraine Majeſté de Dieu toutes les fois qu'on fera un acte de Foy, pour ſe remettre en ſa preſence.

3. Qu'une des bonnes marques pour reconnoître combien long-tems on demeure en la preſence de Dieu, c'eſt de voir combien long-tems on prend plaiſir à bien faire les Exercices commencez en ſa preſence.

Quelle eſt la ſixiéme diſpoſition concomitante ?

C'eſt de bien concerter les reſolutions que l'on fait dans la Retraite, les écrire en peu de mots tous les jours, les relire à la fin avant que d'en ſortir. Aprés quoy il faut,

1. Remercier Dieu de nous avoir amené en cette ſolitude pour y parler à nôtre cœur

& nous y faire produire par ſa grace tant de ſi ſaintes reſolutions : remercier pareillement nôtre Seigneur, la ſainte Vierge, l'Ange Gardien, tous les Saints, & notamment celuy qu'on aura choiſi pour protecteur en ſa Retraite.

2 Offrir à Dieu toutes les reſolutions qu'on y aura priſes.

3 Luy demander par l'entremiſe de toute la Cour celeſte, grace pour les dignement & utilement pratiquer.

4. Proteſter tout de nouveau que l'on fera tout ſon poſſible pour les mettre en pratique & s'en acquitter comme il faut.

Quelle eſt la ſeptiéme & derniere diſpoſition concomitante ?

C'eſt de conclure toûjours ſa Retraite par un petit ordre & reglement de vie, que l'on doit mener aprés que l'on en ſera ſorti, reglant & arrêtant ce qu'on doit faire tous les jours de ſa vie, & le communiquer au Directeur.

Comment eſt-ce que l'on peut faire ce petit reglement de vie ?

Il faut obſerver trois choſes principales,

1. Concerter en ſon eſprit, & arrêter en ſuite ſur le papier l'heure qu'on pourra faire chaque Exercice de la journée.

2. Arrêter même le jour & l'heure de ce qu'on ſe propoſe de faire toutes les ſemaines ou tous les mois, ou tous les ans, comme de ſe confeſſer toutes les ſemaines, la revûë du mois, la Retraite annuelle.

3, Arrêter pareillement la maniere de

faire aux heures chaque Exercice, afin que le temps ſe trouve non ſeulement employé, mais utilement employé.

Quelles ſont les diſpoſitions conſequentes, c'eſt à dire, celles dans leſquelles on doit entrer aprés que l'on eſt ſorty de la Retraitte ?

Il y en a cinq principales.

Quelle eſt la premiere ?

C'eſt de ſe bien remettre dans le train de ſes affaires, études & occupations de l'état où l'on croit étre appellé de Dieu, & pour n'en recevoir aucun dommage en reprenant ſes emplois, il importe merveilleuſement,

1. De ſe bien donner à Dieu au ſortir de la Retraite; comme ſi de là on s'en alloit dans les plus grands perils du monde

2. De retrancher tout ce qu'on aura remarqué de mauvais & dangereux dans ſes affaires.

3. De les faire avec plus grande liberté d'eſprit, & plus d'attention qu'auparavant, & par ce moyen faire paroître aux yeux de Dieu & des hommes, qu'on a bien travaillé dans la Retraite à vaincre ſes précipitations, boutades, & legeretez.

Quelle eſt la ſeconde diſpoſition conſequente?

C'eſt de fuir les occaſions, qui dans la Retraite auront été jugées dangereuſes. Par exemple:

1. La grande frequentation avec les femmes ſans neceſſité.

2. La compagnie des libertins, des médiſans, & des railleurs.

3 Les lieux infames ou ſuſpects, les lieux de Comedies,

Comedies, & toutes autres occaſions prochaines ou dangereuſes à nôtre égard.

Quelle eſt la troiſiéme diſpoſition conſequente ?

C'eſt de lire de temps en temps les reſolutions priſes dans la Retraite, & pour rendre cette lecture plus fructueuſe, il ſeroit bon,

1. De prendre une heure chaque ſemaine, & pour le moins un demy jour chaque mois pour lire ces reſolutions.

2. S'arrêter particulierement à conſiderer la plus importante, en faire ſouvent matiere d'Oraiſon pour la mieux concerter, & s'y établir plus fortement, ne feignant point de la repaſſer dans ſa meditation, les mois & les années entieres, juſqu'à tant qu'on y ſoit bien affermy, & pour cela

3. Prendre garde ſouvent ſi on avance ou non dans la pratique de cette reſolution particuliere. Si on avance, en remercier Dieu, ſinon, en chercher la cauſe : & dés le même jour y donner ordre, s'impoſant même quelque legere Penitence, pour s'animer & s'encourager davantage.

Quelle eſt la quatriéme diſpoſition conſequente ?

C'eſt de voir de temps en temps ſon Directeur ſelon le beſoin que l'on en peut avoir. Cette diſpoſition eſt de telle importance, que l'effet de la Retraite ne dureroit pas bien long-temps, s'il n'étoit ſoûtenu par cette entreveuë, du moins pour le regard de la pluſpart des hommes, qui ont grande foibleſſe pour ſe maintenir dans la perſeverante pratique du bien.

De quelle façon faut-il proceder en ces entrevûës pour en tirer profit?

Il faut avant toutes choſes, que celuy qui ſe ſoûmet à la conduite & à la direction, ſoit puiſſamment convaincu & perſuadé de cette maxime. Que c'eſt à nôtre Seigneur, comme à l'unique Directeur des ames, qu'il communique ſon interieur ; & ſur ce fondement,

1. Concevoir une haute eſtime, & grand deſir de ces entrevûës.

2. Afin que Dieu y préſide, & qu'il donne les lumieres neceſſaires au Directeur pour nôtre conduite, les luy recommander en nos Prieres.

3. Quand il eſt queſtion de ſe découvrir & rendre compte de l'état de ſon ame, y proceder avec une grande ſincerité, perſpicuité & confiance : & enfin, ſe rendre tres fidele, docile & ponctuel à l'execution de ce qui aura été preſcrit.

Que faut-il obſerver pour faire progrez dans la pratique de la vertu entrepriſe dans la Retraite, pour l'extirpation du vice qui prédomine en nous.

1. Il faut connoître la nature, & en quoy conſiſte cette vertu.

2. En ſçavoir produire les actes interieurs & exterieurs.

3. Faire ſouvent meditation ſur ce ſujet, & former chaque jour des reſolutions ſur les pratiques interieures & exterieures, ſelon les occaſions qu'on peut prévoir, que pro-

bablement elles pourroient ſe preſenter ce jour-là.

4. Faire toutes ſes actions par le motif formel de cette vertu, ſans toutefois ſe trop bander l'eſprit, de crainte qu'on n'y manque quelquefois.

5 Examiner tres-exactement ſa conſcience ſur la pratique & les défauts commis contre cette vertu; à midy pour en renouveller les reſolutions; au ſoir, & lors qu'on ſe veut preſenter au Sacrement de Penitence, pour s'en accuſer avec beaucoup de confuſion devant Dieu, & un nouveau deſir d'y faire progrés par l'aſſiſtance de ſa grace, &c.

6. S'approcher de la ſainte Communion dans le deſſein de demander cette vertu à Dieu.

7. Produire les actes interieurs & exterieurs de cette vertu en vûë & en l'honneur des pratiques que nôtre Seigneur en a faites pendant ſa vie mortelle, nous étudiant au poſſible d'en remarquer & imiter toutes les circonſtances qui les rendent plus agreables à Dieu, telles que ſont les intentions tres-pures, & le deſſein de s'aneantir en glorifiant Dieu ſon Pere en toutes choſes.

8. Rendre un compte fidele à ſon Directeur au moins une fois le mois, de la maniere ſelon laquelle on travaille à l'acquiſition de cette vertu, des actes interieurs & exterieurs qu'on produit, des tentations qu'on reſſent contre cette vertu, & remarquer les avis qui ſeront donnez pour en profiter; priant le Directeur d'y contribuer de ſa part

la demandant à Dieu pour nous, faiſant naître les occaſions d'en venir à la pratique, ſelon que ſa prudence & ſa charité le jugeront à propos.

9. Dans les chûtes & manquemens s'humilier devant Dieu, & ne ſe jamais decourager, mais ſe confiant en Dieu ſeul, retourner à la charge ſelon l'avis du Directeur, & recompenſer cette perte par une nouvelle ferveur dans les actions ſuivantes.

10. Rendre graces à Dieu de tous les progrès en la vertu, luy en attribuer toute la gloire, s'humilier & demander pardon des infidelitez qu'on a commiſes, & dont on n'a pas connoiſſance.

Maximes fondamentales pour perſeverer : Sur leſquelles il faut former toutes les reſolutions des Meditations.

Eſto fidelis uſque ad mortem. *Apoc. c. 2. v. 10.*

1. Avoir toûjours une grande confiance en Dieu, & méfiance de ſoy même, & operer ainſi ſon ſalut avec crainte. *Cum timore & tremore ſalutem veſtram operamini.*

2. Travailler ſans ceſſe pour acquerir une profonde humilité, un dégagement entier des biens, honneurs, plaiſirs, amis, &c.

Sancti eſtote, quia ego ſanctus, &c. Diſcite à me quia mitis ſum & humilis corde.

3. Faire état de ne ſe jamais déſiſter de ſes bonnes entrepriſes, de fuir tout peché mortel & veniel déliberé : *Qui ſpernit modica paulatim decidet.*

4. Se propoſer comme fin unique de ſa vie & de ſes actions, la pure gloire de Dieu, *Omnia propter ſemetipſum operatus eſt Dominus.*

5. Tenir les neceſſitez corporelles, maux, afflictions, affronts, comme des bien faits de Dieu, & des grands aides pour nôtre ſalut & perfection, *Beati eritis cùm oderint vos, &c.*

6. Jamais ne paſſer un jour ſans faire lecture devote, & Oraiſon Mentale, *ſine intermiſſione orate.*

7 Avoir un Directeur & Confeſſeur arrêté, & ſe découvrir entierement à luy : *Væ ſoli, quia cùm ceciderit, &c.*

8. Regarder les fonctions de nos Ordres comme le chemin de Paradis Faire des miracles, & omettre cela, ce n'eſt rien faire : *Euge ſerve bone & fidelis, quia in pauca fuiſti fidelis, &c.*

9 Preferer toûjours ce qui eſt d'obligation, à ce qui eſt de ſurerogation, *Fiat voluntas, &.*

10 Se propoſer de marcher en la preſence de Dieu, y penſer ſouvent : *Ambula coram me, & eſto perfectus.*

11. Prevoir tout ce qu'on a à faire de ſa charge, juſqu'aux moindres choſes, ne ſe

fier facilement aux autres pour ce regard : *Maledictus qui facit opus Dei negligenter.*

12. Reciter l'Office aux heures preſcrites par l'Egliſe autant que faire ſe pourra : *Septies in die laudem, &c.*

13. Porter toûjours la Soutane & le Surplis dans l'Egliſe, quand on ſera arrêté en un lieu où cela ſe pourra pratiquer, & exercer ſes fonctions : *Qui erubuerit me coram hominibus, &c.*

14. Tenir les conſeils des parens pour les Ordres, Offices, Benefices, &c pour ſuſpects, & y renoncer, *Prudentia carnis mors eſt.*

15. Jamais ne rien faire par routine, empreſſement, reſpect humain ; mais tout avec eſprit de pieté : *Si oculus tuus ſimplex fuerit, totum corpus tuum lucidum erit.*

16. Faire tous les jours reflexion ſur ſa profeſſion, avec les reſolutions & bons propos : *Memores eſtote perpetuò vocationis veſtræ.* S. Charles.

17. Ne jamais ſe regler ſur le commun & ſur ce qui ſe fait au monde, ou par les Eccleſiaſtiques peu diſciplinez, mais prendre pour regle l'Egliſe, les ſaints Canons, & ceux qui y ſont les plus conformes, *Aſpice & fac ſecundum exemplar, &c.*

18 Demander tous les jours à Dieu, qu'il nous faſſe connoître & aimer ſa volonté, & s'y arrêter conſtamment : *Domine, quid me vis facere ?*

19 Fuir toutes converſations inutiles & dangereuſes, commes des perſonnes qui ai-

ment l'oiſiveté, & qui provoquent aux paſſe-temps illicites, aux jeux, chaſſe, &c. *De omni verbo otioſo reddetur ratio.*

20. Se ſouvenir tous les jours que la mortification des ſens eſt le premier pas & la baſe de toute pieté. *Qui vult venire poſt me, abneget ſemetipſum, & tollat crucem ſuam quotidie, & ſequatur me.*

21 Faire le premier ce qu'on voudroit conſeiller à autruy pour ſon avancement : *Medice, cura teipſum.*

22. Le plus qu'il eſt poſſible ſe conformer à l'ordre de l'Egliſe : *Quæ à Deo ſunt, ordinata ſunt.*

23. Tenir un Eccleſiaſtique pour perdu, s'il vit ſelon le monde, s'il ne s'en dégage entierement, & de ſoy-méme, & s'il ſe contente d'une devotion Laïque : *Cui plus datum eſt, plus exigitur ab eo.*

24. Faire beaucoup & dépenſer peu, travailler avec oubly de ſes interêts infatigablement : *Euge ſerve bone & fidelis, quia in pauca, &c.*

25 Demander tous les jours à Dieu le veritable eſprit de ſa profeſſion & la perſeverance, & l'amour de la ſoumiſſion.

26. Quand vous ſeriez le plus ſçavant, pieux & habile du monde, & que vous feriez plus de bien que tous les autres ; avoüez d'autant plus vôtre neant, baſſeſſe & inutilité : *Cùm feceritis omnia, &c. quanto excelſior es, humilia te in omnibus.*

27. Se ſouvenir toûjours de ces paroles de nôtre Seigneur : *Nemo poteſt duobus de-*

minis ſervire, &c. Il n'y a qu'un chemin du Ciel pour nous, *ſed arcta via eſt*, en chercher un autre, c'eſt ſe tromper.

28. Un Eccleſiaſtique qui a un vray deſir de ſe perfectionner, & de ſervir Dieu, ne ſe doit pas beaucoup mettre en peine de ſes neceſſitez corporelles, Dieu s'étant obligé d'y pourvoir : *Quando miſi vos ſine ſacco, quid vobis defuit ? Quærite primum Regnum Dei, & cætera adjicientur vobis.*

PRATIQUE DE CHAQUE Exercice en particulier conforme aux Inſtructions données dans les Conduites cy-deſſus.

PRATIQUE

pour l'Oraiſon Mentale.

Domine ante te omne deſiderium meum. *Pſal.* 37.

Preſence de Dieu.

Dites de cœur.

JE croy, ô mon Dieu, que vous êtes icy preſent, que vous penetrez le profond de mon cœur, pour y operer vôtre gloire & la ſanctification de mon ame : vous me voyez, m'écoutez, & conſiderez tous les mouvemens de mon ame, & les poſtures & humiliations de mon corps, car vôtre Majeſté l'a dit, je m'en réjoüis de tout mon cœur, & vous en remercie

Invocation.

O mon Seigneur ! vous voyez que je n'ay de moy que l'ignorance, la miſere & le peché, quelle effronterie ſera-ce d'oſer aborder vôtre Majeſté, ſi elle ne me prévient de ſes miſericordes ? Je vous demande donc, avec toutes les ſoûmiſſions poſſibles, la lumiere & la grace de vous connoître & de me connoître, de vous aimer & me confondre devant vôtre divine face, je ne merite que le rebut: mais j'ay confiance en vos bontez, je deſavouë toutes les diſtractions & productions de la nature & de mon propre eſprit, pour entrer dans les diſpoſitions de Jesus-Christ priant Dieu ſon Pere, & dans ſes divines lumieres. *Fiat in me, & de me Domine Jeſu, ſicut ſcis & ſicut vis.*

propoſition du ſujet.

Si le ſujet eſt ſenſible, & contient pluſieurs inſtructions ou veritez, il faut en choiſir une plus propre à nous toucher, & plus oppoſée au vice qui prédomine en nous: Par exemple, en la Nativité de nôtre Seigneur, on peut conſiderer la pauvreté, la patience, le mépris du monde, la mortification des ſens, l'humilité, &c. Il faut faire choix d'une de ces vertus, & s'y appliquer, voyant comme elle y eſt pratiquée, & la neceſſité de l'imiter, Choiſiſſez un état particulier. Faites, mon Seigneur, que je ſois en vôtre preſence avec la docilité d'un vray diſciple. Ou bien : je ſuis ce pauvre criminel, ce ſuperbe, ce mendiant, cet aveugle, &c. ſelon le ſujet choiſi.

Sur cette verité ou vertu on fait les actes de foy, d'adoration, d'amour, de remerciement, de reflexion & componction, d'offrande, de demande, diſant de cœur au ſujet propoſé.

Foy.

Je croy, mon Seigneur JESUS, que vous qui êtes la verité & la ſageſſe éternelle, avez proferé ces paroles, donné tel exemple, pratiqué telle vertu ; vôtre Majeſté l'a dit & l'a pratiqué, ô je le croy de tout mon cœur, par vôtre grace, malgré tous les raiſonnemens ce ſentiment de ma nature corrompuë, fortifiez-moy je vous prie dans cette croyance. Redoublez les actes de foy, ſur l'excellence & ſur la neceſſité d'imiter cette vertu, conſiderez les circonſtances du myſtere, ou du Maître qui enſeigne cette verité, & donne cet exemple, *v. g.* qui eſt-ce qui l'a dit, où, pourquoy, à qui, quand, &c. dans cette lumiere de foy.

Adoration.

O grand Dieu, j'adore de tout mon cœur vôtre Majeſté, prêchant ces paroles, & les pratiquant, j'adore les penſées & les deſſeins qu'elle avoit de me donner en ce jour la grace de les connoître par la Foy pour les pratiquer. Je vous offre les adorations & les reſpects de vôtre ſainte Mere, de tous vos ſaints Anges, de vos Saints, & de toutes les creatures pendant toute l'éternité, afin que vos lumieres faſſent une puiſſante impreſſion ſur mon eſprit. *Subditus fiat omnis mundus Deo.*

Amour.

O Dieu de miſericorde que vous êtes aimable, & que je ſuis obligé de vous aimer, de ce que vous daignez avoir des penſées & des deſſeins de paix & d'amour, pour une creature ſi ingrate, comme je ſuis ! Que n'ay-je donc, mon Dieu, une infinité de cœurs embraſez d'autant d'amour, que tous les Saints & les Anges en ont jamais eu & en auront pour vous dans toute l'étenduë de l'éternité ? Je vous offre l'amour infiny que vous avez pour vous-même, pour ſatisfaire ſelon mon poſſible, maintenant & à chaque inſtant de l'éternité, à l'obligation que j'ay à vos bontez, pour les graces que vôtre Majeſté m'a faites aujourd'huy.

Remerciement.

O mon Seigneur, ſoyez à jamais beny, loüé, & remercié par toutes les creatures, de tous les bien-faits generaux & particuliers dont je vous ſuis redevable ; mais ſpecialement de ce que vôtre bonté daigne aujourd'huy m'enſeigner les moyens de vous connoître, vous aimer & ſervir, & pour vous plaire en toutes choſes. O ſainte Vierge, ma bonne Mere, aimez ; loüez, beniſſez à jamais mon Jesus vôtre Fils pour moy. O ſaints Anges, tous les Saints & Saintes de Paradis, toutes les creatures, remerciez mon Dieu pour moy : *Benedicite omnia opera Domini Domino.* Enfin, mon Dieu, je vous offre à tout jamais des ſacrifices infinis en reconnoiſſance de tous ces biens, & de tous ceux dont vos creatures vous ſont redevables, afin que vous ſoyez infiniment loüé & remercié par vous-même.

Reflexion.

Il faut faire une application, & voir quel rapport il y a de cette verité enſeignée par nôtre Seigneur, avec nôtre vie, de quelle maniere nous l'avons pratiquée cy-devant, & la pratiquons aujourd'huy ; quel progrés nous y avons fait, & à quoy il a tenu que nous n'ayons acquis telle vertu. Cela ſe fait briévement par une vûë generale ſur toute la vie paſſée, & l'état preſent qu'il faut toûjours regarder comme très-éloigné du point de vertu auquel nous devons tendre, ſelon le deſſein de nôtre Seigneur. Et il faut que cette Reflexion ſur nous-mêmes ſe faſſe en cette maniere, ou autre ſemblable, pour entrer dans la connoiſſance & dans la haine de nous-mêmes, qui eſt une des fins de la Meditation.

Hé bien, mon ame, de quelle maniere as-tu écouté & pratiqué cette humilité de Jesus-Christ ? As-tu été humble dans tes penſées, dans tes paroles, dans tes actions ? N'as-tu pas ſouvent mépriſé les ſemonces que Dieu t'a faites de le vouloir écouter & imiter ? Combien de vanité & de préſomption dans tes penſées ? Combien d'arrogance dans tes paroles ? Combien de déreglement en tes actions ? Quelle eſtime ne fais tu pas de toy-méme & de ton eſprit ? quel mepris de ton prochain ? O que le Ciel n'eſt pas plus éloigné de la terre, que les penſées & les pratiques d'humilité de Jesus-Christ ſont éloignées des tiennes.

Contrition.

Cela eſt veritable, ô mon Sauveur, & je ne puis le nier ; je confeſſe ma miſere à la face de vôtre Majeſté : mais je vous prie, par les merites de vos playes ſacrées, & de vos humiliations : Donnez-moy part à ce ſaint zele que vous avez de confondre, détruire & aneantir cet eſprit d'orgueil, qui juſqu'à preſent a regné dans mon ame ; je le déteſte, parce qu'il vous déplaît, & je déſavoüe pour jamais tous ſes mouvemens, parce qu'ils combattent vos deſſeins, & empêchent que je ne ſois entierement à vous. C'eſt pourquoy, comme je ſuis la miſere même, afin d'amender ma vie.

Reſolution par maniere d'offrande.

Je m'abandonne entierement à vôtre conduite, pour n'uſer deſormais des puiſſances de mon corps & de mon ame, ny de ma liberté, que par vos ordres, & ſelon le mouvement de vôtre eſprit. Venez donc, & regnez en moy, afin que dans telles & telles occaſions qui ſe preſenteront aujourd'huy, je me ſouvienne de vos humiliations pour les imiter, en évitant telles paroles de vanité ou de jactance, telle penſée, telles actions de ſuperbe, & proferant de cœur telles paroles de douceur & de charité, me propoſant telles penſées de mon neant, douze, quinze, vingt, trente & cinquante fois aujourd'huy, pratiquant telles actions humiliantes en telles occaſions, par le ſeul deſir de vous plaire, & d'adorer en cela les pareilles humiliations que vous avez pratiquées icy-bas en terre, en telle & telle rencontre : Par exemple, lavant les pieds à vos Apôtres, &c.

Demande:

Je demande, mon Seigneur, que toutes mes délices en ce monde, ſoient de vous pouvoir imiter en vos humiliations, afin que je ſois fidele diſciple de vôtre Majeſté, & que je ſois un inſtrument de vôtre gloire éternelle, par le volontaire aneantiſſement de moy-même devant vôtre face.

Concluſion & Bouquet ſpirituel.

Action de grace.

MON Dieu, je vous remercie de ces ſaintes penſées, affections & reſolutions dont vos miſericordes daignent éclaircir & fortifier ma pauvre ame, veu que mes pechez me rendant criminel, je merite d'être éternellement privé de vos graces.

Offrande.

Je vous offre donc toutes ces penſées, affections & reſolutions, afin qu'en vûë de la Mort & Paſſion de JESUS-CHRIST mon Sauveur, elles ſoient efficaces pour éclairer mon eſprit en ce jour en tout ce que je feray & entreprendray, pour échauffer mon cœur au deſir de la perfection, & fortifier toutes mes puiſſances en l'execution des ſaintes reſolutions que j'ay conçûës par le ſecours de vôtre grace.

Donnez, mon Dieu, la même grace à tous les hommes, à tous les Chrétiens, à tous les Eccleſiaſtiques, à tous mes Confreres preſens & abſens, & particulierement à tel, (qui ſera la perſonne pour qui on voudra prier en particulier) afin qu'à la faveur de vos miſericordes nous vous ſoyons fideles. Sainte Vierge, S. Joſeph, S. Denis, S. Charles, S. Nicolas, ſainte Catherine, mon S. Patron, mon bon Ange, & tous les Anges du Paradis, impetrez-nous cette grace pour la gloire de celuy que vous aimez, ſervez & adorez en eſprit & en verité à tout jamais.

Bouquet ſpirituel.

Dire ſouvent de cœur ou de bouche ces paroles ou ſemblables, mais avec attendriſſement de cœur : *Jeſu mitis & humilis corde : miſerere mei.*

On peut tirer le Bouquet des Litanies de nôtre Seigneur ou de l'Evangile.

Pour l'Examen.

Oſtende mihi quantas habeo iniquitates. *Job. c. 13. v. 23.*

REGARDEZ par la Foy la divine Majeſté en vous-même, connoiſſant, déteſtant, jugeant, condamnant, puniſſant vos pechez juſqu'au moindre.

Aprés, en eſprit de criminel, dites-luy :

O Dieu de mon ame, Juge de tous les hommes ! Je vous adore en cette qualité. Vous voyez un criminel infame proſterné aux pieds de voſtre miſericorde; je ſuis coupable & ne le connois pas : mais comme vôtre bonté me donne le deſir d'amender ma vie : je luy demande par les merites de mon Sauveur Jesus-Christ, un rayon de cette lumiere, par laquelle à l'heure de ma mort je verray parfaitement tous les deſordres de ma vie. Faites, ô mon Dieu, que je me juge & me condamne moy-même, & que je ſouffre avec un veritable eſprit de penitence les punitions tres équitables dont vous voudrez châtier mes crimes en ce monde, pour me faire joüir en l'autre des douceurs de vos miſericordes : je les adore, les accepte, & les veux ſouffrir de tout mon cœur, en union des ſatisfactions infinies de J. C, duquel je vous offre dés maintenant l'averſion infinie qu'il avoit de mes pechez ſur la Croix, pour ſupléer aux defauts de ma douleur.

Examinez en ſuite les fautes ſelon le jugement & la lumiere de Dieu, non ſelon la vôtre: Peſez les fautes journalieres, & qu'on eſtime peu, au poids du Sanctuaire: ſur tout celles qui ſont déliberées d'attaches mortelles de leur genre, ou de mauvais exemple, en penſées, paroles, œuvres, & omiſſions.

Pour l'Office Divin.

Pſallam ſpiritu, pſallam & mente.
1. *Ad Corinth. c.* 14. *v.* 15.

MON Seigneur & mon Dieu, je ſçay bien qu'il n'appartient pas à un pecheur comme moy de chanter vos loüanges. *Quia non eſt ſpecioſa laus in ore peccatoris* : mais puiſque vous voulez bien par vôtre grande miſericorde m'admettre à cet exercice Angelique, je deſire l'accomplir de toutes les affections de mon ame, en union de l'attention parfaite, & de la profonde reverence avec laquelle vous a prié & loüé nôtre Seigneur J. C. en terre. Rempliſſez, je vous prie, mon cœur de devotion & de ferveur, & me donnez la grace de conſerver une grande attention & recueillement d'eſprit. Je deſavoüe dés maintenant toutes les diſtractions qui me pourront arriver, proteſtant de n'y vouloir donner aucun conſentement. Sainte Vierge, mes ſaints Patrons, tous les ſaints Anges, demandez cette grace pour moy.

Au retour de l'Office, lorſqu'on a été à l'Egliſe.

Seigneur mon Dieu, ayez agreable cet Office que je viens de chanter à vôtre eternelle loüange. Je vous prie de recevoir toutes les Oraiſons que vous a jamais fait nôtre Seigneur JESUS-CHRIST, en ſupplémens

& ſatisfaction des défauts que j'y ay commis, & que le tout ſoit à vôtre plus grande gloire & pour le bien de mon ame.

Pour la Communion, avant que de s'approcher de la Table.

Dilectus meus mihi & ego illi, qui paſcitur inter lilia. *Cant. c. 2. v. 16.*

MON Seigneur JESUS, je ſuis un tres-abominable pecheur, tres-indigne de vous recevoir ; mais vôtre bonté daigne bien m'y convier, nonobſtant mes offenſes. Qui ſuis-je pour ne pas obéir à vôtre Majeſté ? Je m'aprocheray donc en eſprit (*ſi communio ſit tantùm ſpiritualis*) de vôtre Table, mon Seigneur, afin que vous ſoyez en moy tout ce que vous y devez être, que vous me changiez en vous, que vous détruiſiez dans moy tout ce qui y eſt de moy ; le regne du peché, la rebellion de la chair, y faiſant une exacte juſtice, crucifiant le vieil homme, y établiſſant vôtre Royaume, y détruiſant notamment N. telles imperfections, afin que vous y preniez poſſeſſion de vos dons, & que je n'uſe de vos biens & de vos talens que pour vous, ſelon vos deſſeins. pour obéir au deſir que vous avez de vous offrir à vôtre Pere en Sacrifice ſur l'Autel de mon cœur. Enfin, mon Seigneur, vous ſçavez ma foibleſſe, c'eſt pour y trouver une force divine, avec laquelle elle agiſſe & patiſſe dans vôtre diſpoſition à vôtre gloire. Amen. *Veni Domine Jeſu, veni, veni. Quis det ut citò venias in cor meum, & inebries illud?* S. Aug.

Après la Communion.

Après la Communion ne priez pas vocalement, ſi vous n'y êtes obligé. Regardez nôtre Seigneur en vous méme : faites comme cy-deſſus des actes de foy, d'adoration, d'amour, d'actions de grace, de repentance, d'abandon de vous-méme, de conformité en toutes choſes à ſon bon plaiſir. Servez vous de ces paroles ou ſemblables, proferées mentalement.

JESUS mon Seigneur, vous êtes le Dieu de mon cœur, je croy tres-fermement que vous êtes en moy ſelon vôtre divinité & ſelon vôtre ſacrée humanité : car vous l'avez dit, ô mon Dieu. Dans quel point d'aneantiſſement dois-je être réduit en la preſence de vôtre Majeſté, quelle temerite à un pecheur abominable, de recevoir ſon Dieu avec ſi peu de préparation! Pardonnez moy, mon Dieu, vôtre bonté m'a convié à vous recevoir, afin que j'apprenne à vous aimer efficacement & tres-intimement par la vertu de vôtre preſence. Je vous adore donc avec tous les ſentimens d'humilité & d'abaiſſement, que peut une pure creature, j'adore tous vos deſſeins ſur moy, quels qu'ils puiſſent être : je renonce à moy-méme & à mes inclinations pour vous aimer uniquement : & vous laiſſer un empire abſolu ſur moymeme, ſur ma vie, mes penſées, paroles, œuvres, actions, deſſeins, vie, mort, tems, éternité, & que je ſois un inſtrument de vôtre gloire deſormais, comme vous avez voulu que je ſois l'objet de vos miſericordes en vous donnant à moy: Poſſedez donc, mon Seigneur, ce cœur que vous daignez viſiter: vivez, regnez, agiſſez, patiſſez en luy; accompliſſez-y tous vos deſſeins. Domptez, mon Dieu, toutes mes paſſions rebelles aux loix de vôtre amour, aneantiſſez mes inclinations, mes lumieres, mon amour propre. Que vôtre Foy, vos maximes ſoient ma guide, & vôtre amour tout mon partage, & dans ce monde, & dans l'éternité; que tous vos Saints & tous vos Anges vous beniſſent pour moy. Beniſſez-vous vous-même pour moy & en moy, puiſque vous n'êtes dignement loüé que par vous-même. Ainſi, mon Seigneur, faites en moy ce que vous eſtes venu faire; eſtabliſſez-y une humilité tres-parfaite, une obeïſſance, foy, amour tres ardent, par les merites des mêmes vertus dont vous me donnez un ſi rare exemple en ce Sacrement, afin que je vous beniſſe à jamais. Amen.

Pour la Communion ſpirituelle.

Entendant la Meſſe, ou même en tout autre temps, à toute heure, en tout lieu, dites du fond du cœur:

O Dieu de mon ame! par cet amour infiny qui vous a obligé de vous donner à nous au tres-Saint Sacrement, appliquez moy les fruits de vôtre douloureuſe Paſſion, par la vertu du tres-ſaint Sacrement. *Ou bien* : Loüé ſoit le tres ſaint Sacrement de l'Autel. Quand ſera-ce, mon Seigneur, que mon ame ſera unie à vous, & raſſaſiée du tres-ſaint Sacrement, afin que vôtre Mort ſoit utile à mon ame? *Sitivit anima mea ad Deum fontem vivum, &c.*

Pour la Confeſſion.

Peccavi Domino. 2. *Reg. c.* 12. *v.* 13.

MON Seigneur JESUS CHRIST, je croy fermement que vous êtes mon Juge, & que je ſuis criminel de leze-Majeſté devant vous. J'adore de tout mon cœur, & je me ſoûmets abſolument à la puiſſance que vous avez de me juger. C'eſt pourquoy je confeſſe mes fautes aux pieds de vôtre Majeſté, afin que le peché qui eſt vôtre ennemy, n'empêche pas vôtre regne en mon ame. Je le déteſte tel qu'il ſoit, parce qu'il vous déplaiſt. Je me donne à vous, mon Seigneur, afin d'entrer dans vos lumieres pour les connoître, & m'en accuſer ainſi que vous le deſirez. Je me donne à vous pour entrer dans la haine que vous avez du peché, & de moy-même en tant que pecheur. Je merite mille morts & mille Enfers pour tous les pechez de ma vie, & j'accepte de tout mon cœur toutes les punitions que vous en voudrez faire ſur moy en ce monde & en l'autre, afin de ſatisfaire à vôtre

Juſtice : enfin, mon Dieu, je renonce de tout mon cœur au demon, au monde, aux vanitez, à mes inclinations, à mon amour propre, & je me donne à vous, proſterné aux pieds de vôtre miſericorde, pour m'accuſer de mes fautes, avec toutes les diſpoſitions & intentions que vous deſirez de moy, afin d'établir vôtre Royaume en moy, & obtenir le pardon de mes pechez, que j'eſpere par les merites de vôtre Mort & Paſſion.

Pour la Confeſſion ſpirituelle.

Il faut devant le ſaint Sacrement faire la pratique cy-deſſus aux pieds de JESUS-CHRIST ſouverain Prêtre, l'adorant comme tel, &c. & ce devant que d'aller au Sacrement de Penitence.

* * *

Maniere de faire le Memento *devant la ſainte Meſſe, de diriger ſon intention, & d'appliquer le fruit du Sacrifice aux perſonnes pour qui l'on celebre, priſe ſur cette Formule, reçûë & autoriſée de l'Egliſe.* Ego volo Miſſam celebrare.

Obſecro ut gradiaris nobiſcum & auferas iniquitates noſtras atque peccata, noſque poſſideas. *Exod.* 34. *v.* 9.

SOUVERAINE & adorable Majeſté, très-ſainte & très-individuë Trinité, voicy une pauvre & chetive creature, tres-inutile & miſerable pecheur, qui vient ſe proſterner aux pieds de vôtre Grandeur, pour vous rendre par le ſaint Sacrifice de la Meſſe qu'il deſire vous offrir, le culte de Latrie qui eſt dû à vous ſeul. Je reconnois, ô mon Dieu, que je ſuis tres-indigne de m'approcher de vous, & que bien loin de meriter cette grace, les pechez dont je me ſens coupable en toute ma vie paſſée, & ceux que je commets encore tous les jours, demanderoient plûtôt des châtimens & des punitions, que de nouvelles

Hanc orationem recitantibus ante Miſſæ celebrationem. Gregor. XIII. 30. dierum indulgentiam conceſſit. Ego. [illegible] te [illegible]lus.

Volo Miſſam celebrare & conficere corpus & ſanguinem Domini N. J. C.

Union à J. C. en Croix.

Pureté de conſcience.

Acte de Contrition.

faveurs : mais ce qui me conſole & qui me donne de la hardieſſe, c'eſt que je n'y viens point en mon nom, mais comme Ambaſſadeur député de la part de vôtre ſainte Egliſe, & comme Miniſtre de mon Seigneur Jesus-Christ. Regardez donc, s'il vous plaît, ô Pere Eternel, non pas à moy, qui ne ſuis rien que peché & malice, mais à vôtre cher Fils, qui eſt la pureté & l'innocence même. C'eſt en union de ſes divines intentions que je deſire vous offrir ce Sacrifice. Divin Jesus, je vous adore dans toutes vos ſaintes diſpoſitions d'Hoſtie vivante & vivifiante. Je vous reconnois comme le premier & le ſouverain Prêtre, dont nous ne ſommes que les Miniſtres, les Inſtrumens, & les Vicaires en terre. Faites-moy part, s'il vous plaiſt, de vôtre ſanctification, du zele que vous aviez pour la gloire de vôtre Pere, & des ſentimens de charité que vous aviez pour le prochain, lors que vous vous offrîtes vous-même en Sacrifice à l'arbre de la Croix. Revêtez-moy exterieurement de vos vertus, avant que je me revête à l'exterieur de vos habits. Donnez-moy de l'horreur de moy même en qualité de pecheur. Je déteſte de bon cœur, ô mon Dieu, tous les deſordres de ma vie paſſée. *Ne reminiſcaris Domine delicta noſtra, &c.* (s'étendre ſur les actes de Contrition.)

Pureté d'intention.

Je renonce à tout reſpect humain & à tout intereſt particulier, pour faire cette action dans le deſſein purement de vous plaire, &

de

vous glorifier ſouverainement ſelon les intentions de la ſainte Egliſe Catholique, Apoſtolique & Romaine. C'eſt vous qui vous immolez tous les jours par les mains de vos Prêtres, & ce que vous avez fait une fois à la Croix, tout couvert de vôtre Sang, vous le renouvellez à tous momens dans l'Egliſe d'une façon non ſanglante. C'eſt vous qui êtes encore le premier Sacrificateur, la Victime & l'Autel inviſible, c'eſt vôtre Corps & vôtre Sang qui y ſont immolez. O Dieu, que d'obligation nous avons à vôtre bonté infinie ! d'avoir laiſſé à vôtre Egliſe un témoignage ſi ſignalé de vôtre amour ſur la fin de vôtre vie, de luy avoir donné le pouvoir de produire tous les jours, & d'offrir à l'Autel par les Miniſtres vôtre Chair adorable & vôtre Sang tres-précieux. Mais quelle obligation vous ay-je en mon particulier, de m'avoir admis en ce nombre, & fait participant de ce pouvoir redoutable par le caractere de mon Ordination ? Il eſt vray, mon Seigneur, que les mains qui ſont employées à ce ſaint Miniſtere, que la langue qui prononce ces paroles, & l'ame qui reçoit ce divin eſprit devroient être plus pures que les rayons du Soleil, mais la ſainteté de cette méme Hoſtie ſuppléera, s'il vous plaît, au défaut de la mienne Son humilité m'obtiendra le pardon de mon orgueil & de mes vanitez : & ſa charité infinie couvrira le nombre ſans nombre de mes défauts & de mes imperfections

Juxta ritum ſanctæ Romanæ Eccleſiæ.

Acte de Foy.

Actions de graces pour l'Egliſe en general.

Actions de graces particulieres.

Acte d'adoration.

Recevez donc, tres-ſainte & tres-auguſte

Trinité, Pere, Fils & ſaint Eſprit, un ſeul Dieu que j'adore en trois Perſonnes, ce ſacrifice que je vous offre pour les fins que vous l'avez inſtitué.

Ad laudem omnipotentis Dei.

Ces paroles comprennent les quatre fins du Sacrifice.

Premiere fin, l'honneur & hommage ſouverain qui eſt dû à Dieu.

Recevez le 1. mon Dieu, pour une proteſtation ſolemnelle de la dépendance infinie que nous avons de vôtre Grandeur & Majeſté. Je vous l'offre pour honorer toutes vos divines perfections & tous vos attributs adorables, & notamment pour reconnoître le ſouverain Domaine, que vous avez ſur toutes les creatures, & ſur moy en particulier, en qualité de premier principe, de ſouverain Seigneur & de fin derniere de toutes choſes.

Seconde fin du Sacrifice, la reconnoiſſance que nous devons à Dieu, pour tous ſes bienfaits de nature & de grace.

Recevez-le ſecondement en action de graces de tous les biens que vous nous avez faits de nature & de grace. Vous nous avez aimez de toute éternité; vous nous avez créez à vôtre image & ſemblance, vous avez produit une infinité de creatures pour nôtre uſage; vous nous avez donné vos Anges pour nous ſervir de guides: Mais qu'eſt-ce que tout cela en comparaiſon des biens ſurnaturels? Vous nous avez deſtinez à la gloire éternelle, & pour arriver là, vous avez bien voulu deſcendre du Ciel en terre, mon Sauveur JESUS CHRIST, vous revêtir de nôtre nature, & répandre tout vôtre Sang pour nous retirer du peché & de l'Enfer. Vous avez inſtitué les Sacremens pour nous unir, incorporer & identifier avec vous; vous nous avez fait naître au temps de l'Egliſe Chrétienne, & de parens Chrétiens, vous nous repaiſſez tous les jours de vôtre précieux Corps & Sang en la tres-ſainte Euchariſtie, vous nous avez ſi ſouvent tolerez dans nos inquietez, & attendus à penitence : vous nous avez preſervez d'une infinité de maux : Mais ſi je deſcends aux graces particulieres que vous m'avez faites, vous m'avez appellé à l'état Eccleſiaſtique, dans une Communauté, &c. (*icy faire le dénombrement des graces particulieres.*) Enfin, nous ſommes tellement remplis de vos biens, que de quelque coſté que nous nous tournions, nous ne voyons que les faveurs & les effets de voſtre divin amour. *Quid retribuam Domino pro omnibus quæ retribuit mihi ?* Mon Dieu, de moy-même j'avouë que je n'ay rien, mais vous avez trouvé un admirable ſecret de nous enrichir de vos treſors, vous donnant à nous au ſaint Sacrifice de la Meſſe, afin que nous puiſſions vous offrir à voſtre Pere Eternel pour tous les biens qu'il nous a faits par vous, & accomplir excellemment par ce moyen la Loy de gratitude : *Calicem ſalutaris accipiam, & nomen Domini invocabo.* Recevez donc, ô pere Eternel, en action de graces de tous vos biens connus & inconnus, ce Fils unique que vous cheriſſez tant, mon Sauveur Jesus-Christ : je vous l'offre, non ſeulement comme une reconnoiſſance de tous ceux que nous avons reçûs en noſtre particulier ; mais encore en remerciement des faveurs immenſes que vous avez faites à la tres glorieuſe Vierge Marie noſtre Patrone & noſtre Avocate, à mon ſaint Ange Gardien, à mes ſaints Pa-

Totieſque Curiæ triũphantis.

trons, & à tous les Saints & Saintes de Paradis, & notamment à N. ou N. dont nous faiſons aujourd'huy la Fête.

Troiſiéme fin du Sacrifice. L'expiation & propitiation des pechez.

Recevez le troiſiémement en ſatisfaction de tous les pechez qui ſe font dans le monde, & des miens en particulier: Vous voyez, ô mon Dieu, les deſordres de ma vie paſſée, ma conſcience me reproche ſans ceſſe les crimes que j'ay commis: & je demeure confus de voir qu'à tous momens je m'oppoſe encore tous les jours par mes ſenſualitez & ma malice à vos divines inſpirations. Je n'ay point dequoy, ô divine Juſtice, vous ſatisfaire pour tant d'infidelitez: *Si iniquitates obſervaveris Domine, Domine quis ſuſtinebit?* Mais vous nous avez laiſſé un remede pour ſuppléer à nôtre indigence, c'eſt le Sang tres-precieux de vôtre Fils qui eſt offert ſur nos Autels, & qui eſt un payement plus que ſuffiſant pour effacer tous les pechez de tous les hommes enſemble. C'eſt en cette Hoſtie que je mets toute ma confiance, & c'eſt en vûë de cet Agneau immaculé que j'eſpere que vous me pardonnerez mes pechez, quant à la coulpe & quant à la peine. *Reſpice igitur in faciem Chriſti tui.*

Quatriéme fin du Sacrifice. L'impetration de toute ſorte de biens.

Je vous offre enfin, mon Seigneur, ce divin Sacrifice, pour impetrer & obtenir de vous tous les biens de l'ame & du corps, temporels & éternels. Vous connoiſſez nos beſoins, vous voyez nos neceſſitez, accordez aux prieres de nôtre Seigneur J. C ce que nous ne meritons pas de nous-mémes: c'eſt luy qui prie pour nous ſur nos Autels, en vous repreſentant les merites de ſa Vie & de ſa Mort : *Ipſe interpellat pro nobis*, C'eſt en ſon Nom que l'Egliſe ſon Epouſe vous preſente en ce tems ſes requêtes : C'eſt auſſi en union de ſes divines prieres, que je vous adreſſe maintenant les miennes en toute humilité, ne m'éconduiſez pas, s'il vous plaît, ô mon Dieu : *In te Domine ſperavi, non confundar in æternum.* Ce que je vous demande, n'eſt que pour vous glorifier davantage

Ad utilitatem meam.

Donnez-moy la grace d'éviter tout peché, de vaincre mes paſſions, & principalement (*celle qui nous fait plus de peine, &c.*) & de pratiquer les vertus ſortables à mon état Faites que je ne vive plus en moy-même, je n'agiſſe & ne parle plus ſelon les ſentimens du monde & du vieil homme : mais que je puiſſe être tout entier aneanty & tranſporté en vous. *Da mihi Domine in propoſito conſtantiam ; auge me in fidem ; ſpem, charitatem, paupertatem, caſtitatem, obedientiam, & reliquas virtutes ſtatui meo neceſſarias. Da mihi de te ſentire ut debeo & pro amore tuo terrena omnia faſtidire. Aufer à me quidquid oculis majeſtatis tuæ diſplicet, & qualem me eſſe deſideras, quia tu ſolus id potes, eſſe concede.*

Totiuſque Curiæ militantis.

Mais parce que vous avez voulu que je tienne icy, quoy que tres-indigne, la place d'une perſonne déleguée de tout le peuple vers vôtre ſacrée Majeſté ; ſouffrez que je vous preſente les merites infinis de mon Seigneur JESUS-CHRIST, (que vous avez fait nôtre pardon irrévocable) pour tous les beſoins de l'Egliſe militante. Et 1. pour la perſonne pour qui j'ay deſſein de celebrer aujourd'huy, à laquelle je deſire appliquer tout le fruit du Sacrifice, qui peut & qui luy doit eſtre appliqué ſelon vos deſſeins, & ſelon que vous connoiſſez luy eſtre neceſſaire ou profitable, vous ſuppliant en ſon nom d'agréer ce Sacrifice, comme une proteſtation de la ſoumiſſion qu'elle vous fait de ſoy-même & de tout ce qu'elle a, comme une action de graces pour tous les biens qu'elle a reçûs de vous, ſpirituels ou temporels, comme une ſatisfaction tres-ample pour ſes pechez, comme un moyen tres-efficace pour obtenir les choſes qui luy ſont neceſſaires, tant pour la vie preſente que pour la vie future. Et particulierement, (*Icy expoſer l'intention de la perſonne pour qui en dit la Meſſe, avec les précautions cottées au 8. Exercice, fol. 59. Ou ſi c'eſt une perſonne défunte, demander pour elle le ſoulagement ou la délivrance des peines du Purgatoire, & appliquer à cette fin le fruit du Sacrifice, en cas qu'elle en ſoit capable*)

Regardez en ſuite aux neceſſitez de l'Egliſe voſtre tres-chere Epouſe, envoyez en voſtre vigne des Hommes Apoſtoliques, pour planter la Religion Chreſtienne où elle n'eſt pas connuë, pour la cultiver où elle eſt eſtablie, & pour la relever où elle eſt abbatuë. Eclairez les Infideles, extirpez les hereſies, & étouffez les ſchiſmes.

Souvenez-vous de tous les Ordres Eccleſiaſtiques, Seculier & Regulier. Donnez au ſouverain Pontife, à tous les Prelats de l'Egliſe, aux Paſteurs, aux Predicateurs, aux Confeſſeurs, & à toutes les perſonnes employées dans les miniſteres Eccleſiaſtiques, l'abondance de vôtre ſainte grace pour faire eſtime de leurs emplois, & pour s'en acquitter avec fidelité, pour faire mépris du monde, pour être d'exemple aux peuples; & en un mot, des ouvriers inconfuſibles & irréprochables en leur vie & en leur doctrine.

Jettez les yeux de vôtre miſericorde ſur toutes les Communautez & les Seminaires Eccleſiaſtiques, répandus dans les Provinces Chrétiennes: Faites que la diſcipline y ſoit gardée & maintenuë, & donnez à tous ceux que vous y avez appellez, juſqu'au dernier tonſuré, l'eſprit & la perfection chacun de leur vocation.

Donnez la grace à tous les Religieux & Religieuſes de vivre conformément à leur profeſſion, & d'obſerver parfaitement les vœux qu'ils ont embraſſez

Dans le denombrement des perſonnes, il faut ſuivre la pratique de l'Egliſe, dans les Prône des Dimanches.

Je vous ſupplie auſſi pour tout l'état Laïc & Seculier, & pour tous ceux qui le compoſent, & notamment pour les Rois & les Princes ſouverains, & en particulier pour nôtre Roy Trés-Chrétien, à ce qu'il puiſſe ſi bien conduire l'Etat, & gouverner le Royaume, que nous puiſſions vivre en paix ſous ſon obeïſſance.

Pour tous les Magiſtrats, les Juges & les perſonnes mariées, de quelque état ou condition qu'ils ſoient. Pour les Vierges, les

Veuves & les Orphelins, & generalement pour toutes les perſonnes captives, affligées, & deſolées.

Præſta Domine virginibus caſtitatem, Deo dicatis continentiam, conjugatis ſanctimoniam, pœnitentibus indulgentiam, viduis & orphanis ſuſtentationem, pauperibus protectionem, parturientibus felicem partus exitum, peregrinantibus reditum, navigantibus in portum redire ſalutis, optimis ut in bonitate conſiſtant, bonis, & mediocribus ut meliores fiant, pravè agentibus, ac delinquentibus ut citò ſe corrigant. Offero etiam divinæ pietati tuæ omnes ægrotos, tentatos, tribulatos, & in aliqua neceſſitate conſtitutos, ut eis pro miſericordia tua infinitâ ſubvenias, prout ad illorum ſalutem, & gloriam tuam expedit.

Je vous ſupplie encore pour tous mes amis & bien-facteurs, ſpirituels & temporels, & ceux à qui je ſuis en quelque façon que ce ſoit obligé, pour ceux qui ſont ſpecialement ſous ma conduite, notamment N N. pour ceux à qui j'ai fait autrefois quelque injure, à qui j'ay donné mauvais exemple, & cauſé quelque tort. J'ajoûte de plus, à vôtre exemple, ô mon Jesus, pour mes ennemis communs ou particuliers, qu'il vous plaiſe leur pardonner, & leur rendre du bien pour le mal qu'ils me veulent.

Pro omnibus qui ſe commendaverunt orationibus

Je vous recommande en particulier, tous mes parens ſelon la chair (*icy il faut faire mention de ſes pere mere, freres & ſœurs, &c.*) & tous ceux enfin pour qui je ſuis obligé de prier, & pour qui vous voulez que je prie, pour ceux qui ſe ſouviennent de moy en leurs prieres, & pour ceux qui ſe ſont recommandez aux miennes en general & en particulier, & pour l'heureux ſuccez & l'amplification de la ſainte Egliſe Catholique, Apoſtolique & Romaine.

Ce que je vous demande pour eux & pour moy ô mon Dieu, c'eſt le Royaume de vôtre grace dans nos ames, la joye & le repos de la conſcience, un amendement ſincere & veritable de nôtre vie, le temps pour faire penitence, la grace & la conſolation du S. Eſprit, & la perſeverance finale dans les bonnes œuvres. Ainſi ſoit-il.

Obſervation ſur le Memento.

Quelques-uns trouveront peut être cette maniere de faire le Memento un peu longue: mais trois ou quatre choſes ont obligé à cela. La premiere a été pour donner par ce moyen quelque connoiſſance aux Prêtres des fins pour leſquelles ils doivent celebrer: des préparations qu'ils doivent apporter pour ſe rendre dignes des effets du Sacrifice, & la maniere d'en appliquer le fruit à ceux pour qui ils ſont obligez de celebrer, à quoy ſouvent ils ne font point aſſez grande attention. La ſeconde a été la devotion de pluſieurs, leſquels s'ils ne peuvent tous les jours faire cette priere, au moins la feront ils de fois à autres, ſelon le loiſir & la ommodité qu'ils peuvent avoir, & ſur tout s Dimanches, & aux bonnes Fêtes de année. La troiſiéme a été pour donner

meis in genere & ſpecie & pro felici ſtatu ſanctæ Romanæ Eccleſiæ. Gaudium cum pace, emendationem vitæ ſpatium veræ pœnitentiæ, gratiam & conſolationem ſancti Spiritus perſeverantiam in bonis operibus tribuat omnipotens & miſericors Dominus Amen.

une pratique du huitiéme Exercice des Conduites cy-deſſus ; comme de tous les autres, & faire voir que le Memento conſiſte en ces trois choſes principales : Premierement , à offrir le Sacrifice à Dieu pour les quatre fins cy deſſus expliquées Secondement, à en appliquer le fruit à qui on eſt obligé par juſtice ou par charité, ſe ſouvenir, au moins en gros & en general, de toutes les choſes, & des perſonnes pour leſquelles nous devons prier dans la ſainte Meſſe, conformément à ce que fait l'Egliſe dans le Prône des Dimanches , qui eſt le modele veritable du Memento que nous avons à faire. Ajoûtez à cecy , qu'il n'eſt pas neceſſaire de faire ce Memento immediatement devant la Meſſe ; mais qu'on le peut faire dés le ſoir précedent. Si toutes ces raiſons ne ſont capables de ſatisfaire à cette objection : l'abregé ſuivant, qui contient en ſubſtance tout ce qu'il y a dans la Priere cy-deſſus, pourra peut-être davantage ſervir, comme étant plus commode pour ceux qui n'ont pas le loiſir d'employer tant de temps à faire leurs préparations journalieres.

Abregé du Memento cy-deſſus.

Reſpice in faciem Chriſti tui.
Pſal. 83. *v.* 10.

TRes-ſainte & adorable Trinité, me voicy proſterné aux pieds de vôtre Grandeur, pour vous offrir en toute humilité le ſaint Sacrifice de la Meſſe. Je reconnois, mon Dieu, que je ſuis tres indigne de m'approcher de vos Autels; mais la qualité dont vous m'avez honoré par le caractere de la Preſtriſe, me donne cette hardieſſe. Je ſuis confus de me voir ſi éloigné de la perfection où je devrois être, & que par ma malice & infidelité je m'oppoſe encore tous les jours à vos graces. Seigneur, je vous en demande tres-humblement pardon. La ſainteté de cette divine Hoſtie ſuppléera, s'il vous plaît, au défaut de la mienne. Je vous offre donc, mon Dieu, le Sacrifice du Corps & du Sang adorable de mon Sauveur JESUS-CHRIST, en union de celuy qu'il vous a offert en l'arbre de la Croix. Je deſire de tout mon cœur d'entrer dans toutes ces ſaintes diſpoſitions, & tres-pures intentions qu'il avoit en ſe ſacrifiant luy même. Je vous rends graces du pouvoir que vous avez laiſſé à vôtre Egliſe, & à moi en particulier, le plus indigne de tous vos Miniſtres, de renouveller tous les jours cette offrande à l'Autel.

Recevez-là aujourd'hui, mon Dieu, en reconnoiſſance des ſouverains devoirs & hommages qui vous ſont dûs, comme une action de graces de tous les biens que vous m'avez faits, & à toute la Cour celeſte, comme une tres-abondante ſatisfaction pour tous les pechez dont nous ſommes redevables à vôtre divine Juſtice. Je vous l'offre, non ſeulement pour moy, mais aunom de toutes les creatures, & particulierement au nom de N. (*Icy nommer la perſonne pour qui on dit la Meſſe*) à qui je deſire appliquer le fruit de ce divin Sacrifice, qui peut & qui doit luy être appliqué, ſuivant vos intentions & celles de l'Egliſe, afin d'obtenir en vertu des Prieres & de l'offrande que nôtre Seigneur y fait de ſoy-même, les choſes qui luy ſont neceſſaires, tant pour la vie preſente, que pour la vie future.

Beniſſez, mon Seigneur JESUS-CHRIST, ce miſerable pecheur, & ſouffrez qu'il ſoit à jamais en eſprit une même hoſtie avec vous, pour l'execution de tous vos deſſeins. Souvenez-vous de toute l'Egliſe Militante vôtre tres-chere Epouſe, de tous les Paſteurs, & autres Miniſtres Eccleſiaſtiques qui travaillent au ſalut des ames, de tous les Ordres Reguliers de l'un & l'autre ſexe, de tout l'état Laïque, & de ceux qui le compoſent, des Rois, des Princes, des Magiſtrats, des Vierges, des Veuves, & des perſonnes mariées, de quelque condition qu'ils ſoient, des pauvres malades ou affligez, de mes amis & ennemis, de mes bien-faicteurs ſpirituels ou temporels, de ceux qui ſont ſous ma charge, de mes parens, & notamment de mes pere, mere, freres & ſœurs. Et enfin, *pro omnibus qui ſe commendaverunt orationibus meis in genere & ſpecie, & pro felici ſtatu ſanctæ Romanæ Eccleſiæ. Gaudium cum pace, emendationem vitæ: ſpatium veræ penitentiæ, gratiam & conſolationem* *ſancti ſpiritus, perſeverantiam in bonis operibus, tribuat nobis omnipotens & miſericors Dominus. Amen.*

Pour la viſite du ſaint Sacrement.

Effudi animam meam in conſpectu Domini.
1. *Reg. c.* 1. *v.* 15.

O DIVIN ROY de mon cœur ! j'adore cet amour infiny, par lequel vous voulez pour nôtre ſanctification demeurer ſur nos Autels : j'adore les deſſeins de vos miſericordes ſur tous les hommes, & ſur moy en particulier, en l'inſtitution de ce tres adorable Sacrement. Je croy de tout mon cœur & avec toutes les ſoûmiſſions de mon eſprit, que vous y êtes preſent ; & je viens pour vous y rendre tous les hommages d'une creature qui ne veut vivre que pour ſon Dieu. Je m'unis avec tous les Anges, les Bienheureux, & les ſaintes ames qui vous adorent en eſprit & en verité dans ce Sacrement, & vous demande par leurs interceſſions, que jamais mon cœur ne trouve autre délice en ce monde, que de paroître devant vos Autels, vous y adorer, & demeurer comme une lampe ardente, enflammée du deſir de vous plaire uniquement. Faites, mon Seigneur, la même grace à tous les hommes, je vous en conjure par vous-même : *Quam dilecta tabernacula, &c.*

Tenez-vous en cette diſpoſition, & écoutez ce que JESUS vous dira au fond du cœur, avec deſſein de l'executer, expoſez vos neceſſitez, & attendez de luy tout vôtre ſecours.

Pour la Converſation.

In omni converſatione ſancti ſitis.
1. *Petri. c.* 1. *v.* 15.

JESUS, mon divin Maître, je vous adore, dans toutes les diſpoſitions de vôtre vie converſante, animée de zele pour la gloire de vôtre Pere, & le ſalut du prochain. J'adore vôtre modeſtie divine, & l'efficace de vos paroles Je croy que vous voulez vous ſervir de moy en cette occaſion, pour être l'organe de vôtre providence. Dans la fragilité extrême où je ſuis, & le juſte ſujet que j'ay de me défier de ma propre conduite: j'abandonne entre vos mains mon corps, mon cœur, ma langue, mes yeux, & tout ce que je ſuis: ne ſouffrez pas que je regarde autre choſe que vous dans les creatures, & qu'elles voyent ou conſiderent en moy autre choſe que vous, afin que vous ſoyez uniquement aimé, ſervy & adoré dans mon miniſtere Je renonce à toute maxime du monde: vivez donc, regnez, parlez au cœur pendant que je parleray à l'oreille; ne permettez pas que par lâcheté je voye qu'on vous offenſe, ſans témoigner par une correction charitable, que j'ay horreur de tout ce qui vous déplaît ; le tout pour adorer vos converſations dans cette vie mortelle. Aidez moy, s'il vous plaît, de vôtre grace.

Sainte Vierge, obtenez moy cette faveur; S. Ange Gardien, aſſiſtez-moy.

Pour l'Etude.

In ſpiritu humilitatis. *Dan. c. 3. v. 39.*

O Jesus, mon Sauveur ! je confeſſe aux pieds de vôtre divine Majeſté, que pour mes pechez je merite d'être privé de toutes lumieres: mais vôtre bonté deſire que je demande humblement ce qu'elle me peut refuſer juſtement, & veut me donner miſericordieuſement. Faitez, mon Dieu, que je connoiſſe vôtre bonté, & que je ne ſois jamais ingrat de tous les biens qu'elle me fait. J'ay intention de vous offrir en cette action autant de ſacrifices, d'actes d'adoration, d'amour & de remerciemens, que j'écriray & liray de ſyllabes, afin que tout ſoit à vôtre plus grande gloire en union de celle que vous avez procurée icy-bas en terre à vôtre Pere celeſte.

Sainte Vierge, donnez-moy la grace d'étudier toute ma vie Jesus crucifié pour moi, afin que je beniſſe à jamais ſon ſaint Nom. Ainſi ſoit-il.

Pour les Conferences de Doctrine.

Magiſter veſter unus eſt Chriſtus.
S. Math. c. 23. v. 10.

O JESUS, nôtre ſouverain & unique Maître ! lumiere qui éclairez tout homme venant au monde, nous ſommes icy pour apprendre à vous ſervir dignement dans vôtre Egliſe. Faites, mon Seigneur, que nos eſprits ſoient dociles à vos veritez, & que vos lumieres puiſſent produire en nos cœurs, une veritable connoiſſance de vos myſteres, & un amour de vos bontez : ne permettez pas que nous reconnoiſſions autre Maître que vous, & que vos dons nous ſoient jamais occaſion de nous eſtimer, ny aucune creature, au préjudice de vôtre gloire.

Sainte Vierge, obtenez-nous cette grace, par le ſingulier deſir que vous avez que vôtre Fils ſoit connu, aimé & glorifié de tous & en toutes choſes à jamais. Ainſi ſoit-il.

Pour la Conference ſpirituelle.

Ure renes meos & cor meum.

O TRES-Saint Eſprit, qui êtes le Docteur de l'Egliſe, envoyé du Ciel par nôtre Seigneur, pour nous enſeigner les veritez éternelles! diſpoſez mon cœur pour recevoir les paroles de vie que vous allez proferer par la bouche de mes confreres, comme par vôtre organe, en ſorte que je produiſe les fruits du Ciel.

O Vierge glorieuſe, qui avez conçû en vos entrailles le Verbe divin! Faites que je reçoive maintenant cette parole de Dieu avec devotion. Ainſi ſoit-il.

Pour la Recreation.

Lætetur cor quærentium Dominum.
Pſal. 104. *v.* 13.

SEIGNEUR mon Dieu, puiſque c'eſt vôtre volonté que je prenne maintenant un peu de recreation, afin de me rendre plus diſpoſé à vôtre divin Service: Donnez-moy la grace de m'y comporter avec telle modeſtie, attention à moy-même, & édification de mes freres, que je vous ſois agreable, & que j'en ſorte avec le même deſir de vous plaire, que je ſens maintenant.

O Vierge tres-ſainte, qui avez converſé dans le Temple parmy les autres Vierges conſacrées à Dieu! aſſiſtez-moy de vôtre protection, & rendez-moy imitateur de l'admirable humilité & modeſtie que vous y avez gardée. Ainſi ſoit-il.

Avant qu'aller au Refectoir.

Antequam comedam ſuſpiro.
Iob. cap. 3. verſ. 24.

SEIGNEUR mon Dieu, puiſque c'eſt vôtre volonté que je prenne ma refection, je m'y preſente ſeulement pour ſatisfaire à la neceſſité, non pour contenter ma ſenſualité ; ſanctifiez cette action, & daignez l'avoir agreable, en union des refections que J. C. a priſes autrefois avec la glorieuſe Vierge & S. Joſeph, ou avec ſes Apôtres. Donnez moy la grace de m'y comporter avec ſobrieté, modeſtie & temperance ; élevez mon eſprit au deſſus du plaiſir & du goût des viandes, faites ſentir à mon ame vôtre divine preſence, que je nourriſſe également le corps & l'eſprit, pour vous ſervir aprés avec plus de courage.

O Vierge glorieuſe, ma ſinguliere Mere & bonne Patronne ! ne permettez pas que ce me ſoit occaſion de ſenſualité, ni d'offenſer Dieu. Ainſi ſoit-il.

Pour les viſites actives ou paſſives.

Viſita nos in ſalutari tuo.
Pſal. 105. v. 4.

J'ADORE, ô mon JESUS, la divine modeſtie qui a paru ſur vôtre face parmi les hommes Je vous demande par les merites de vos vertus, la grace de vous pouvoir imiter dans la converſation que j'auray avec mon prochain ; ne permettez pas que mes ſens s'abaiſſent aux creatures : Je me propoſe de ne vous pas offenſer ; aidez moy , s'il vous plaît de vôtre grace; car ſans vous je ne puis rien ; faitez moy reſſentir vôtre preſence, & que je ne faſſe que ce qui ſera plus à vôtre gloire. Ainſi ſoit-il

---

POUR LES OFFICES QUI ſe font en particulier dans le Seminaire.

Priez pour le Directeur ou Prefet du Seminaire.

Sicut qui miniſtrat *Saint Iean ,*
ch. p 22. *verſ* 27.

O Tres-ſainte Trinité , Pere, Fils, & S. Eſprit ! Je vous adore au fond de mon cœur , & en toutes vos creatures , vivant & operant , déteſtant mes pechez · je me donne à vous , pour dependre de vôtre divine Providence,& concevoir une ſainte horreur de mes tres énormes ingratitudes , veu tant de bien-faits receus de vôtre infinie bonté ; mais ſpecialement , mon Seigneur & mon Dieu , je m'abandonne à vôtre conduite pour l accompliſſement de tous vos deſſeins ſur moy, & ſur toutes les creatures : Faites, ô mon divin Maître, que je connoiſſe vos tres-ſaintes volontez, & que je puiſſe par vôtre infinie miſericorde les adorer ſans ceſſe; verſez vos benedictions ſur moy, & ſur ceux dont vous voulez que je prenne la charge, pour travailler efficacement à nôtre ſanctification, & rendre hommage aux travaux & au zele par lequel vôtre divine Majeſté a voulu converſer parmy les hommes, afin de faire connoître & aimer vôtre Nom de tous & en toute choſe; Ne ſouffrez pas que je ſuive autre lumiere & conduite que la vôtre, donnez-moy la force, la douceur, & l'humilité que vous recommandez. Rempliſſez mon cœur d'une ſainte compaſſion dans les défauts de mes freres, & faites miſericordieuſement, que voyant mes manquemens & tres-grandes miſeres, j'attribuë uniquement à vôtre Majeſté la gloire de mon petit travail, & à moy-méme la confuſion.

Pour le Sonneur.

Hoc ſignum magni Regis eſt.

Sonet, ô amabiliſſime Jeſu! vox tua in auribus ſervorum tuorum, ut in omnibus intimo cordis affectu adimpleant beneplacitum voluntatis tuæ. Trahe nos poſt te, Domine ut curramus in odorem unguentorum tuorum ad laudem & gloriam nominis tui. Qui vivis & regnas Deus. Amen.

Pour le travail manuel. Qui amat non laborat. *S. Aug.*

Seigneur, mon Dieu, l'obéiſſance m'appelle au travail, faites moy la grace de vous y être agreable, de me tenir toûjours en vôtre preſence, attentif à vos inſpirations & viſites interieures, & de m'y comporter avec la ferveur & modeſtie convenable pour vôtre plus grande gloire, au profit de mon ame à l'edification de mes freres, & à l'imitation de mon Sauveur J. C., lequel a travaillé avec ſon pere S. Joſeph, pour m'en donner exemple

O Vierge ſainte ! je vous prie de m'aſſiſter de vos interceſſions.

Pour ſervir à Table. Sicut Domino.

O Jesus, mon cher Maître ! je vous adore dans l'état où vous étiez au milieu de vos Apôtres la veille de vôtre Paſſion : je vous conſidere ceint d'un linge, proſterné aux pieds de Judas, pour luy laver les pieds & avec cette même humilité ſervant vos Diſciples O Jesus mon Seigneur ! ne ſouffrez pas que je ſois inſenſible à cet exemple : faites que mon cœur ſoit ardemment touché & porté à vous imiter, que je ſerve mes freres avec le même eſprit, la même humilité & ferveur de charité que vous ſerviez vos Diſciples : Je demande cette grace par le merite de vos humiliations, afin que les miennes tres-imparfaites adorent les vôtres, & y ſoient tres intimement unies. Je me donne donc à vous, pour être un inſtrument d'humilité entre vos mains : je vous adore, & ay intention de vous ſervir, & mes freres, renonçant à tous motifs humains, qui vous pourroient déplaire, Sainte Vierge, par l'amour que vous portez à la ſainte humilité de vôtre Fils, obtenez-moy la grace de la pratiquer parfaitement en cette occaſion. Ainſi ſoit-il.

Pour le Balayeur. Bonum benè.

Jesus, mon cher Maître je vous adore en l'état de vôtre vie mortelle, balayant comme un ſerviteur, la maiſon de ſaint Joſeph en Nazareth : je me donne à vous pour faire cette action ſelon les mêmes diſpoſitions que vous l'avez faite : uniſſez-la, je vous prie, aux vôtres, afin qu'elle rende hommage à vos humiliations, & que miſericordieuſement vous nettoyez mon cœur de l'eſprit de ſuperbe, en me faiſant connoître que je ne ſuis que pouſſiere & que cendre, qui merite d'être rebuté & mépriſé de tout le monde, afin que je vous puiſſe deſormais imiter & adorer en eſprit & en verité ſelon vôtre ſainte volonté. Ainſi ſoit-il.

Je vous offre cette action en eſprit d'obéiſſance, de mortification, de ſatisfaction pour mes pechez, de patience & de remerciement pour les ames du Purgatoire, & converſion des pecheurs, & pour toutes les ſaintes intentions que vôtre Majeſté deſire de moy, afin qu'elle vous ſoit agreable. Ainſi ſoit-il.

Pour l'Excitateur.

Dès l'inſtant de ſon réveil il tâchera d'adorer Jesus-Christ, qui nous a ſi ſouvent dit cette parole en ſon Evangile : *Vigilate*, adorant les veilles de nôtre Sauveur.

O Jesus, mon bon Maître, je vous adore, excitant vos Apôtres pour prier & veiller avec vous au Jardin des Olives. Vous deſirez , mon Seigneur , que je faſſe cette ſainte action & ce ſaint Office à vôtre imitation , & que j'éveille mes Freres pour loüer vôtre ſaint Nom. Je vous offre donc cette action en l'union de la vôtre , en eſprit d'amour & d'humilité , d'obéïſſance & de mortification : faites par vôtre bonté que je m'en acquitte avec diligence & que mes Freres ſoient tres diſpoſez à vous benir dés le moment que je les inviteray à le faire , & que je ne me rende pas moy-même par aucune negligence indigne de ce miniſtere Angelique. Sainte Vierge , obtenez-nous à tous l'eſprit de ferveur , avec lequel vous regardiez & beniſſiez vôtre Fils en ce monde : ô ſaints Anges de mes Freres , je vous ſaluë,& vous prie d'exciter leurs cœurs à ſe donner promptement à JESUS nôtre Maître Amen,

Pour le Lecteur du Refectoir , & pour celuy qui fait le Prône.

O tres adorable Sauveur de nos ames, je confeſſe aux pieds de vôtre Majeſté , que je ſuis tres-indigne de ce miniſtere : mais puis que vous daignez bien vous ſervir de moy pour donner à vos enfans la nourriture de leurs ames: Faites , mon Seigneur , que ma bouche ſoit un organe de vôtre divin Eſprit, pour annoncer vos veritez avec les mêmes deſſeins & intentions que vous avez parlé ici-bas en terre. Donnez force à mes paroles, & touchez les cœurs de ceux qui m'écoutent , afin que jamais ils ne ſe ſervent d'autre Maître que vous , & que la chair , ny le monde ne raviſſent leurs cœurs au préjudice de vôtre amour. Sainte Vierge, obtenez-moy la grace que je ſois efficacement touché moy-méme des veritez que j'ay à publier, afin que vôtre Fils ſoit uniquement glorifié en cette action, & en toute autre que je feray jamais. Ainſi ſoit-il.

Autre.

Miſerere mei viliſſimi peccatoris, Jeſu magiſter amabiliſſime, quaſi tuba exalta vocem meam, ut annuntiem ſervis tuis voluntatem tuam, & enarrem univerſa mirabilia tua Da Domine voci meæ vocem virtutis ad annuntiandum mane miſericordiam tuam, & veritatem tuam per noctem. lingua mea ſit calamus ſcribæ velociter ſcribentis, ut eructet cor meum verbum bonum. Domine Jeſu neſcio loqui quia peccator ego ſum, veruntamen ecce me, loquere in me. Audiant te ſervi tui loquentem in me, & obediant voci tuæ: da mihi quæſo, ab omnibus neſciri ut in æternum glorificetur nomen ſanctum tuum.

Pour les Convois & Offices des Trépaſſez.

Sancta & ſalubris eſt cogitatio pro defunctis exorare. *Mach. c. 12. v. 46.*

LORS qu'on eſt arrivé à l'Egliſe devant le Convoy, faut ſe mettre à genoux devant

vant le S. Sacrement, & dire en eſprit ces paroles ou ſemblables :

Regem cui omnia vivunt: Venite adoremus.

Je vous adore, ô mon Sauveur Jeſus, en qualité de ſouverain Seigneur, qui donnez la vie & la mort ſelon vôtre bon plaiſir. Vous êtes juſte, ô mon Dieu, & tous vos jugemens ſont tres équitables : je croy que c'eſt par l'ordre de vôtre divine Providence que l'ame de cette perſonne, pour le repos de laquelle je m'en vais prier, a été preſentée devant vous, afin d'entendre l'arrêt du bonheur ou malheur éternel. J'adore en ſon nom vôtre Divin jugement, quelqu'il puiſſe être, & celuy que vous ferez de moy à l'inſtant de ma mort, dans l'eſperance toutefois que les ſuffrages de la ſainte Egliſe ne ſeront pas inutils aux ames pour qui je m'en vais prier ; je me donne à vous pour entrer dans toutes les ſaintes diſpoſitions avec leſquelles vôtre charité divine a prié pour un Lazare trépaſſé, ne ſouffrez pas que mes defauts empêchent les effets de vos miſericordes, s'il vous plaît.

2 Allant au Convoy, il ſeroit bon de reciter quelque priere tout bas pour les ames du Purgatoire, pour leſquelles on ne prie pas en particulier.

Aprés l'Enterrement dans le Cimetiere, en retournant un *De profundis* tout bas pour ceux qui y repoſent

3 *Retourné dans l'Egliſe devant le Saint Sacrement.*

O mon Dieu ! je vous demande miſericorde pour tous mes défauts. Donnez, s'il vous plaît, à tous les hommes, un ſouvenir frequent de la mort, & une foy vive, mais efficace de vos divins jugemens, afin qu'ils vous craignent, vous aiment & ſervent avec fidelité.

Pour les Proceſſions.

Exite obviam ei. *S. Mathieu 25. v. 6.*

LEs Proceſſions étant inſtituées pour exciter la devotion, & nous repreſenter la milice Chrétienne, de laquelle tous les Fideles, & ſpecialement les Eccleſiaſtiques font profeſſion, s'étant enrôlez ſous les étendars de Jesus-Christ crucifié, pour combattre non ſeulement le monde, & la chair, mais encore les démons, *Non eſt nobis colluctatio, &c.* Epheſ. 6. Ce qui nous eſt marqué par ce titre d'Egliſe Militante, & d'étandart de la Croix, que l'on porte à la tête de la Proceſſion, & eſt ſuivy du Clergé en ordre, comme une compagnie rangée en bataille :

Il faut s'y diſpoſer par la conſideration de ce que deſſus avec un eſprit de generoſité Chrétienne, qui fait gloire d'imiter Jesus-Christ non dans le maſſacre des hommes, que font les ſoldats du monde ; mais dans la ſouffrance, mortification, humiliation, modeſtie, pauvreté, appuyé ſur les forces, non de l'homme, mais du ſeul Chef Jesus-Christ qui communique ſa generoſité divine à ſes ſoldats pour combattre contr'eux-mêmes, & tous les ennemis de leur ſalut.

On peut diriger l'intention en cette ſorte.

Je vous adore, mon Dieu; principe & fin de toute creature: je vous adore JESUS, mon divin Maître, c'eſt par vôtre grace & ſous la faveur de vos étendars que nous eſperons la victoire & la felicité: Beny ſoyez-vous de la ſinguliere miſericorde que vous me faites, de pouvoir être un des ſoldats de vôtre milice, voicy que je vais paroître à la vûë de tout le monde, marchant à vôtre ſuite, & tenant mon rang parmy vos ſerviteurs. Donnez moy la grace de me comporter avec tant de devotion & de modeſtie, que le prochain en ſoit édifié. O Vierge tres-ſainte, impetrez-moy cette faveur de vôtre Fils, s'il vous plaît, & que je ne ſcandaliſe perſonne par mon immortification.

Pour la diſpoſition aux Ordres.

Ecce ancilla Domini: fiat mihi ſecundum verbum tuum. *S. Luc. c. 1. v. 38.*

1 IL faut dans nos premiers deſſeins nous defier de nos œuvres, penſées, intentions, quelque apparence de bien qu'elles puiſſent avoir.

2. S'eſtimer abſolument trompé & ſeduit par le demon ou l'amour propre, juſqu'à ce que par une diſpoſition d'indifference, ou plûtôt oppoſée à ce même deſſein par la

vûë de nôtre indignité, on ait declaré tous ſes pechez, defauts, & autres circonſtances plus remarquables de nôtre vie à un Directeur deſintereſſé, vertueux, & éclairé, pour nous declarer la divine volonté ſur nous, avec reſolution préalable de déferer à ſon ſentiment, & non pas au nôtre.

3. Si le Directeur connoît & aſſûre qu'il y a des marques d'une veritable vocation, il n'en faut plus douter, mais ſe mettre par la vertu de la vocation en ces diſpoſitions qui doivent durer toute la vie, à peine de perdre la vocation. La 1. d'humilité, & d'un aveu perpetuel, avec ſentiment de ſa tres grande indignité, ne fut-ce que pour étre ſimple Clerc, & non plus.

La 2. generoſité & confiance en la vertu de Dieu, qui peut faire des pierres des enfans d'Abraham; que voulant ſe ſervir de nous comme de foibles inſtrumens, il operera par nous & en nous, conformement à ſes deſſeins éternels, des choſes grandes & dignes de nôtre vocation. Rien d'impoſſible à qui ſe confie en Dieu. *Et enim manus Domini erit cum illo.*

La 3. rendre grace chaque jour à la Divine bonté de cet honneur ſpecial, & travailler inceſſamment à ſe dépoüiller de ſoy-même & de ſes propres deſſeins pour ſe revêtir de JESUS-CHRIST, qui veut tellement poſſeder nos cœurs, nos corps, & nos eſprits, que les hommes ne remarquent en nous rien de l'homme ſenſuel, mais bien de la vie de J. C.

Voila l'épreuve qu'il faudroit faire, non huit jours, mais trois & ſix mois, & des années entieres, s'il étoit poſſible, pendant lequel temps les Communions & Oraiſons doivent être extraordinairement ferventes, les fonctions de l'Ordre qu'on doit recevoir étudiées, l'art du plein-chant exercé, & la retraite du monde & des compagnies plus parfaite:

Offrande journaliere à Jeſus Chriſt pour cette fin.

O Jeſus, je vous adore en qualité de ſouverain Prêtre ! j'adore toutes les divines diſpoſitions & tous les ſentimens de vôtre tres ſainte ame ; toutes les reconnoiſſances à l'égard du Pere Eternel pour une dignité ſi ſainte & ſi éminente : Faites, mon Seigneur, que par la conſideration de ces mêmes ſentimens, & par les reſpects dont je veux les honorer tous les jours de ma vie, je participe à vôtre Sacerdoce ſelon vôtre deſir, & qu'étant un homme ſelon vôtre cœur, je ſois une victime perpetuelle ſur vos Autels avec vous-même, & un inſtrument propre à travailler aux deſſeins adorables que vous avez ſur tous les hommes, d'être connu, aimé, ſervy & glorifié à jamais.

Ne ſouffrez pas, mon Seigneur, que jamais je faſſe choſe indigne de vôtre Sacerdoce ; donnez moy plutôt la mort que de permettre que je ſois un Judas en vôtre maiſon.

Oraiſons propres auparavant que de commencer chaque fonction d'Ordre en particulier : extraits du Pontifical.

Pour le Clerc ou Pſalmiſte.

Domine labia mea aperies, &c.

In conſpectu Angelorum pſallam tibi, adorabo ad templum ſanctum tuum, & confitebor nomini tuo.

Gaudebunt labia mea cum cantavero tibi, & anima mea quam redemiſti.

Pour le Portier.

Domine Jeſu Chriſte miſerere mei viliſſimi peccatoris; illumina faciem tuam ſuper ſervum tuum : & adimple cor meum zelo domus tuæ, ut dignè in eâ tibi famulari valeam, ad laudem & gloriam nominis tui, in ædificationem fidelium ſecundum beneplacita voluntatis tuæ. Qui vivis & regnas, &c.

En ouvrant les Portes.

Aperite mihi portas juſtitiæ : ingreſſus in eas confitebor Domino, hæc porta Domini, juſti intrabunt in eam.

En ſonnant les Cloches.

In omnem terram exeat Dominus ſonus illarum, & congregentur omnes populi in nomine tuo, ut audiant vocem laudis tuæ, & enarrent univerſa mirabilia tua in æternum. Amen.

En balayant & ornant l'Egliſe.

Domine dilexi decorem domus tuæ, & locum

habitationis gloriæ tuæ : ne perdas cum impiis Deus animam meam, ſed cor mundum crea & ſpiritum rectum innova in viſceribus meis, propter nomen tuum.

Pour le Lecteur.

Domine Jeſu Chriſte miſerere mei viliſſimi peccatoris & ſedium tuarum aſſiſtricem ſapientiam cordi meo clementer infunde, quatenus diſtincte legam quæ in Eccleſiâ tuâ legenda, doceam quæ docenda ſunt, & eadem operibus impleam ad laudem & gloriam nominis tui. Qui vivis & regnas Deus, &c.

Pour l'Exorciſte.

Cor mundum crea in me Deus & ſpiritum rectum innova in viſceribus meis : da mihi Domine Jeſu vitiis quotidie imperare, ne quid in me ſui juris vindicare valeat inimicus. Exurge Domine & diſſipentur inimici tui, ut benedicant omnes nomini tuo in ſæculum ſæculi. Amen.

Pour l'Acolythe

Accende Domine mentem meam & cor meum ad amorem gratiæ tuæ, ut illuminatus vultu ſplendoris tui abjiciam opera tenebrarum & ambulem coram te in bonitate & juſtitia, & veritate, adjuvante gratiâ tuâ. Qui vivis & regnas, &c.

Pour le Sous-Diacre

Infunde Domine in animam ſervi tui benedictionem tuam & gratiam, ut in conſpectu tuo fideliter ſerviens in miniſterio tuo confirmer, & prædeſtinata ſanctis præmia conſequar. Amen.

Pour le Diacre.

Emitte quæſo Spiritum Sanctum tuum, quo in opus miniſterii tui fideliter exequendi ſeptiformis gratiæ tuæ munere roborari valeam: abundet in me totius forma virtutis, ut in tuo ſervitio firmus & ſtabilis perſeverem, adjuvante gratiâ tuâ. Qui vivis & regnas Deus, &c.

Pour le Preſtre.

Innova quæſo Domine in viſceribus meis ſpiritum ſanctitatis: da ſervare in moribus caſtæ & ſanctæ vitæ integritatem, agnoſcere quod ago, imitari quod tracto, ut eluceat in me totius forma juſtitiæ, bonamque rationem diſpenſationis mihi creditæ reddere valeam. Amen.

Autre pour le Preſtre.

Deus ſanctificationem omnium author, cujûs vera conſecratio, plenaque benedictio eſt, ſuper me famulum tuum indignum, munus tuæ benedictionis infunde, ut purum & immaculatum miniſterii mei donum cuſtodiam ad gloriam nominis tui. Qui vivis & regnas, &c.

Pour le Ceremoniaire.

Domine Ieſu, qui per Spiritum Sanctum tuum omnia in cælo & in terra fortiter ſuaviterque diſponis, ut omnis creatura tibi uni Deo, vivo & vero deſerviat in ordine ſuo & enarret gloriam tuam: da mihi peccatori viliſſimo ita potentias animæ meæ ordinare ſecundum beneplacitum voluntatis tuæ, ut idoneus efficiar in templo ſancto tuo quæ cultus tui ſunt agnoſcere, intelligere, diligere, ordinare per meritum, & in honorem ſummæ illius quâ Patris gloriam in terris quæſiviſti dilectionis. A-

re te quæſo Domine oculos meos ne videant vanitatem da divinæ præſentiæ tuæ guſtum perpetuum, da modeſtiæ tuæ exempla ſectari, ut omnes te in me videant, & omnibus quaſi tibi ipſi deſerviam. Qui vivis & regnas, &c.

Autres directions pour les fonctions du Prêtre.

Hic eſt qui baptizat *S. Joan. c.* 1. *v.* 33.

Pour Baptizer.

JE vous adore, mon Sauveur, inſtituant le Sacrement de Baptéme pour le ſalut des hommes : ô que beny ſoyez-vous à jamais de cette grace ! Faites, mon Sauveur, que nous ſoyons tous affranchis de nos pechez ; je deteſte tous ceux que j'ay jamais commis, en conſideration de vos bontez. Et puiſque vous deſirez que je ſois l'organe de vôtre parole pour la ſanctification des ames par le ſaint Baptême ; Je me donne à vous pour entrer dans ce haut deſſein, ſpecialement à l'égard de cet enfãt que j'ay intention de baptiſer, pour étre fait membre de vôtre corps myſtique ; Banniſſez en par vos operations interieures tout eſprit de Sathan ; & prenez-en poſſeſſion pour jamais : Sainte Vierge, impetrez la méme grace à tous les Infideles par le deſir tres-ardent que vous avez de la ſanctification du nom de vôtre Fils, & du ſalut de ceux qu'il a rachetez par ſon precieux Sang.

Pour donner la Communion.

Omnia in omnibus.

JEsus, mon divin Maître, je vous adore donnant vôtre tres-precieux Corps à vos Diſciples, je me donne à vous pour entrer dans vos ſaintes diſpoſitions. O que ne puiſ-je vous loger dans tous les coins du monde, & vous y faire regner entierement! Donnez, mon Seigneur à tous ceux qui ſe preſenteront pour vous recevoir, & à tous les hommes, une faim de cette ſacrée viande, une pureté Angelique, un amour cordial, une humilité profonde, & toutes les diſpoſitions que vous deſirez en eux, ne permettez pas qu'il y ait un Judas à vôtre Table, & que mes pechez dont j'ay regret pour l'amour de vous, empêchent les effets de vos miſeſericordes en eux.

Pour le Sacrement de Penitence.

Amplius lava me. *Pſal.* 50 *v* 4.
Avant ſe mettre au Confeſſional.

DEus *propitius eſto mihi peccatori abominando & terra ipſa indigno*! O Dieu de miſericorde! je vous adore en qualité de ſouverain Prêtre & Juge de tous les hommes. Helas, mon Seigneur, je ſuis criminel, & comment oſe-je pretendre de ſanctifier les autres ? Toutefois vous le voulez, & je le dois pour obéir à vos ordres. Que ce ſoit donc, mon Dieu le motif unique de mon miniſtere de détruire le regne du peché dans les ames pour y établir le vôtre. Je me donne à vous pour entrer dans l'horreur que vous avez du peché, dans vos lumieres pour juger les hommes & connoître vos deſſeins ſur eux ; dans vôtre charité Divine pour concevoir des ſentimens d'une compaſſion Chrétienne à leur égard ; je renonce à tout reſpect humain, tout interêt particulier, toute ſenſualité & curioſité. Donnez, mon Sauveur, à tous ceux que vôtre Providence adreſſera à moy, un cœur contrit, un eſprit docile, une perſeverance conſtante à vôtre ſervice, & ne ſouffrez pas que ſanctifiant les autres, je devienne eſclave du peché. C'eſt ce que j'eſpere par vôtre precieux Sang. Ainſi ſoit-il.

Pour l'Extrême Onction.

Virtus in infirmitate perficitur.
2. ad Cor. c. 12. v 9.

O Mon Seigneur Jeſus, je vous adore en qualité de conſolateur des ames, vous êtes la force des combattans, je vous adore languiſſant en ce malade, & fortifiant ſon cœur de vos divines aſſiſtances : je vous demande pardon de mes offenſes, afin que vôtre Majeſté mette dans ma bouche des paroles efficaces & qui penetrent les cœurs de tous les aſſiſtans, & que je puiſſe par ce Sacrement que j'ay intention d'adminiſtrer ſelon vos deſſeins mettre cette ame que vous avez aimée d'une charité éternelle, en état d'être fidele à vôtre Majeſté, pour tous les momens de ſa vie, afin de vous loüer à jamais. Sainte Vierge, impetrez cette grace à tous les hommes: je vous ſaluë S. Ange Gardien de cette ame, aidez-moy de vos interceſſions pour être fidele à ce miniſtere.

Pour la viſite des Malades.

Ecce quem amas infirmatur.
Joan. c. II. *v* 3.

MOn Sauveur JESUS-CHRIST, je vous adore viſitant le ſerviteur du Centurion, ou la belle-mere de ſaint Pierre, avec une indicible charité. O que vous êtes un ſage Medecin: vous rendez la ſanté, mais à l'ame plûtôt qu'au corps: & c'eſt en vous ſeul que ſe trouve la parfaite conſolation des affligez. J'adore vôtre ſainte conduite en cette occaſion, viſitant plûtôt le pauvre que le riche. Je me donne à vous pour être un inſtrument digne de vous: Donnez à mon cœur un ſentiment de charité & de ſainte compaſſion, que je conſidere davantage l'infirmité de l'ame que celle du corps: mettez en ma bouche des paroles d'une conſolation ſolide, & ne ſouffrez pas que dans le deſſein que j'ay de vous viſiter en ce malade, je faſſe aucune choſe qui puiſſe déplaire à vôtre Majeſté.

Pour le Sacrement de Mariage & Benediction du lit.

Sicut Chriſtus Eccleſiam.
ad Epheſ. c. 5. v. 25.

J'Adore, ô mon Seigneur Jesus, toutes les diſpoſitions ſaintes avec leſquelles vous avez aſſiſté aux noces de Cana en Galilée. J'adore le tres-ſaint uſage que vous y avez fait de vos tres chaſtes yeux, de vos oreilles, de vôtre langue, & de tous vos ſens. J'adore cette immenſe charité par laquelle vous y avez fait paroître la gloire de vôtre ſaint Nom operant un miracle. J'adore enfin tous les myſteres qui me ſont cachez & les deſſeins que vous aviez ſur moy, & ſur tous les hommes en cette occaſion. Faitez, mon Seigneur, que ma preſence, par le merite de vos diſpoſitions divines, ſoit un moyen efficace pour empêcher toute diſſolution, & que mon miniſtere contribuë à la ſanctification actuelle de mon prochain, Eloignez, mon Dieu, de l'ame de vos ſerviteurs tout obſtacle à la grace du Sacrement, afin qu'elle ſoit en eux un principe de bonnes œuvres & de la ſainte éducation des enfans pour la gloire de vôtre ſaint Nom. Sainte Vierge intercedez pour nous. Saints Anges Gardiens, &c.

Pour le Clerc des Sacremens.

Eſto vigilans. *Apocal.* 3. *v.* 2.

MOn Dieu, puiſque la ſainte obeïſſance m'aſſure, que vôtre Majeſté veut ſe ſervir de mon miniſtere pour cooperer à la ſanctification des ames, bien que je m'en connoiſſe tres indigne pour mes pechez, dont je vous demande pardon, je m'offre à vous pour entrer dans la diſpoſition de JESUS-CHRIST ſanctifiant les hommes : je deſire de vous y glorifier uniquement, moyennant vôtre ſainte grace. Ainſi ſoit-il

Pour le Cathechiſme.

Qui docet in Doctrina.
Rom. c. 12. *v.* 7.

EStant arrivé à l'Egliſe, il faut adorer la Sageſſe incarnée reſidente au tres-ſaint Sacrement, faire un acte de contrition, & demander ſa benediction pour faire cette action purement pour ſa gloire, & dire : *Ieſu ſapientia æterna munda labia mea, qui labia Iſaïæ Prophetæ calculo mundaſti ignito, ut ſanctum Evangelium tuum digne nuntiare valeam ad laudem & gloriam nominis tui. Qui vivis, &c.*

Pour s'y porter avec plus de zele, il faut conſiderer des yeux de la Foy la ferveur de nôtre Seigneur, avec laquelle il alloit de ville en ville, de village en village annoncer aux pauvres le Royaume de Dieu, & en cette conſideration ſe donner à luy pour entrer dans ſon ſaint zele, & en recevoir quelque participation, diſant :

O Jesus : mon cher Maître ! quand ſera-ce que vôtre zele me conſommera, & que je n'aurai de l'amour & de la ferveur que pour la ſanctification de vôtre ſaint Nom ?

Enſuite, regarder par la Foy l'eſtime que Dieu fait des ames, & en particulier de celle du plus pauvre & du plus abjet des enfans que l'on va enſeigner ; diſant en ſon cœur : O Jesus mon Seigneur ! que vous aimiez cette ame lorſque vous épanchiez vôtre Sang précieux pour elle, & que vous ſouffriez tous les mépris, ignominies, toutes les croix & fatigues pour la ſauver ! O Dieu debonnaire ! faites que je ſois tendrement amoureux de ces ames, & que nulle autre conſideration ne me faſſe jamais entreprendre cette action. O pauvre enfant ! que tu eſt vil & abjet aux yeux des hommes ! mais que ton ame eſt precieuſe & aimable dans les playes ſacrées de nôtre Sauveur !

Faites, mon Seigneur, par vôtre infinie bonté, & par l'amour que vous portez aux ames, qu'à chaque parole, mouvement, regard & reſpiration, je puiſſe renouveller en eſprit cette mienne reſolution, & vous offrir toutes les loüanges & benedictions qui vous ont été, ſont & ſeront offertes à jamais au Ciel & en la terre, en union de vôtre ſaint amour.

Puis il faut dire : O mon Sauveur Jesus-Christ ! je vous adore dans vos abaiſſemens, enſeignant ces pauvres que vous veniez racheter au prix de vôtre precieux Sang : je vous rends graces de tout mon cœur & me reconnois tres-indigne de cooperer en cette fonction avec vôtre Majeſté ; c'eſt pour accomplir vôtre ſainte volonté que j'oſe l'entreprendre Je me donne donc à vous pour vous imiter, & faire cette action avec toutes les ſaintes intentions que vous deſirez, & que vous aviez pour la gloire de vôtre Pere & le ſalut des ames Faites, mon Seigneur, que ce ne ſoit pas moy qui agiſſe, qui parle & qui travaille, mais vôtre eſprit en moy : faites que je ne connoiſſe que vous dans les creatures ; & que vous ſoyez l'unique amour de mon cœur, & la recompenſe de mon travail, aprés y avoir ſatisfait à vôtre juſtice pour mes pechez, dont j'ay regret de tout mon cœur pour l'amour de vous.

Methode pour rendre compte de l'Oraiſon.

Qui ambulat ſimpliciter ambulat confidenter *Prov. c. 10. v. 9.*

Il faut y proceder avec beaucoup de ſimplicité, à peu prés comme s'enſuit.

1. DAns la preparation je me ſuis mis en la preſence de Dieu croyant

qu'il eſt en moy, & que je ſuis en luy, qu'il m'invite à luy parler, & qu'il m'écoute : puis je l'ay adoré de tout mon cœur.

2. Je me ſuis eſtimé indigne de paroiſtre devant ſa Majeſté, croyant que je ne ſuis que pouſſiere & un miſerable pecheur.

3. Dans la veuë de mes tenebres & de mon ignorance, ne pouvant avoir de moy une bonne penſée; j'ay demandé à Dieu qu'il pluſt à ſa bonté de me donner telles penſées & tels ſentimens qu'il croit expediens pour ſa gloire & l'amendement de ma vie.

4. Je me ſuis donné à JESUS-CHRIST pour prier dans ſon eſprit : j'ay adoré ſes ſaintes diſpoſitions avec leſquelles il prioit, & ay demandé que par les merites de ſes Oraiſons, il me fiſt la grace de le connoiſtre, & de l'aimer uniquement.

5. J'ay offert à Dieu toutes les ſaintes diſpoſitions de tous les Saints, des Anges & des Hommes, qui prient au Ciel & en la terre, & qui adorent en eſprit & en verité, afin de participer à leurs prieres, & obtenir miſericorde.

Pour le corps de l'Oraiſon.

1. LA penſée de laquelle je me ſuis trouvé plus touché par la conſideration que j'ay faite ſur icelle : eſt, par exemple, *Si quis vult venire poſt me, abneget ſemetipſum, &c.*

J'ay fait un acte de Foy croyant que ſans porter ſa Croix, c'eſt à dire, renoncer à ſoy-même, à ſes convoitiſes, ſes humeurs & inclinations, on ne pouvoit eſtre Chrétien, ny veritable Diſciple de nôtre Seigneur : j'ay conſideré que c'étoit Jesus Christ, la verité éternelle, qui avoit proferé ces paroles, & les executoit le premier, qu'il les avoit dites pour moy, afin qu'aujourd'huy les conſiderant je priſſe reſolution de les pratiquer avec ſa grace.

Qu'il me demandera un compte tres-exact à ma mort de cette Meditation.

Que peut-être c'étoit la derniere ſemonce par laquelle il vouloit entrer & regner dans mon cœur:

Qu'il me preſentoit ſa grace pour l'execution de ſes deſſeins ſur moy.

2. J'ay adoré cette verité, & les deſſeins que Jesus-Christ avoit ſur moy en les proferant.

3. Je l'ay prié, le regardant comme un Maître au fond de mon cœur qu'il imprimât fortement cette verité, & qu'elle n'y fût pas ſterile.

4. Je l'ay remercié de tout mon cœur, de m'avoir donné cette connoiſſance; dont une infinité d'hommes qui en auroient mieux uſé que moy, ont été privez.

5. En vûë d'une ſi grande bonté de mon Sauveur, qui m'a merité cette bonne penſée, & racheté par ſon precieux Sang, j'ay fait un acte d'amour, & prié tous les Saints & les Anges, de l'aimer, & le remercier avec moy, & pour moy.

Reflexion.

6. J'ay fait Reflexion ſur moy-même, pour voir de quelle maniere ma vie paſſée

avoit été conforme à cette verité : Dieu m'a fait connoître en general, qu'en tous mes deſſeins, paroles, actions, mêmes les plus innocentes ; je m'étois recherché moy même, ſuivy mes inclinations de la ſenſualité, recherché les conſolations dans les exercices de pieté, le plaiſir & l'honneur dans l'uſage des creatures, & que je n'avois eu penſée plus en averſion que celle de la mortification du corps & de l'eſprit pour Jesus Christ.

7 Là deſſus me voyant ſi éloigné de la vertu requiſe à un ſimple Chrêtien : Je me ſuis confondu, & ay demandé à Dieu miſericorde, dans le deſſein de luy être plus fidele.

8. Je me ſuis abandonné à Jesus-Christ pour pratiquer deſormais telle & telle mortification, dont je connois avoir plus beſoin, ſelon les avis de mon Directeur (*il n'eſt pas beſoin abſolument de ſpecifier en particulier la mortification* aujourd huy, en telle occaſion par tel moyen.

9 Mais voyant combien je ſuis infirme, j'ay demandé la grace & la force de Jesus-Christ, pour pouvoir executer telle reſolution, en l'honneur de pareilles vertus qu'il a pratiquées en terre

Pour Concluſion.

1. J'ay remercié Dieu, de ce qu'il a daigné me ſouffrir en ſa divine preſence, nonobſtant mes indignitez.

2 J'ay offert à Jesus-Christ mon Sauveur, toutes les bonnes penſées, ſentimens & reſolutions qu'il m'a données, afin qu'il

les vivifiât, les arrouſant de ſon precieux Sang

3 J'ay demandé la même grace pour tous mes Confreres, & tous ceux qui prient icy-bas ſur la terre.

4. Je me ſuis offert à la ſainte Vierge, à ſaint Joſeph à mes ſaints Patrons, les priant de benir, loüer & remercier Dieu pour moy à jamais, & de m'obtenir la grace de luy être fidele.

Bouquet ſpirituel.

J'ay tiré de cette Meditation une ſentence pour me ſervir de Bouquet ſpirituel pendant la journée, le plus ſouvent qu'il me ſera poſſible, par maniere d'oraiſon jaculatoire vers la divine bonté; diſant au fond de mon cœur:

Jeſu exemplar virtutum miſerere mei.

Ou bien avec ſaint Auguſtin.

Da Domine quod jubes, & jube quod vis.

Ou bien avec ſainte Thereſe.

Ou patir, ou mourir, mon Seigneur Jeſus.

Methode pour les Entre-vûës.

Dociles Dei. *Joan. c. 6. v. 45.*

Pour celle du Prefet.

1. POſer pour maxime l'importance de ces Entre-vûës qui eſt tres grande

2. Demander lumiere à Dieu & les graces d'en faire profit; attendre de ſa bonté

tout le bien qui en peut réuſſir, & l'en remercier uniquement.

Le moyen de pratiquer ces deux articles, eſt de dire tous les jours devant Dieu.

Mon Dieu! je crois fermement que c'eſt vôtre bonté qui me parle, qui m'enſeigne, qui me conſole & me corrige par la bouche de mes Superieurs & Directeurs; je vous en remercie, mon Dieu, faites-moy la grace, au Nom de JESUS-CHRIST crucifié, d'en profiter pour la gloire de voſtre ſaint Nom, & la converſion de mon ame

3. Le jour aſſigné au commencement de la ſemaine eſtant venu, faut demander l'heure commode, & s'y rendre ponctuel, & en cas d'empeſchement, en donner avis pour y pourvoir.

4. On commence l'entre-veuë par une courte priere,

5. En ſuite on rend compte des choſes ſuivantes: ſçavoir,

1. Du progrés dans ſes eſtudes, ce qu'on eſtudie, & avec quelle methode, ſi le reglement particulier s'obſerve fidellement

2. De l'execution des reglemens de la maiſon; à quoy on a difficulté, d'où elle vient, ſi on y eſt affectionné.

3. Des avertiſſemens qui ont eſté donnez pour les défauts, ou particuliers, ou generaux, quelle eſtime & quel profit on en fait,

4. Des offices qui nous ſont aſſignez, ſoit pour l'Egliſe, ſoit pour la maiſon; ſi on les reçoit volontiers comme de Dieu: ſi on y a affection: ſi on prévoit ce qu'il faut pour

l'Office Divin : ſi on s'acquitte ponctuellement & fidellement, pour Dieu uniquement étant en la diſpoſition d'être autant exact quand Dieu ſeul nous void, qu'en la preſence des Superieurs qui ordonnent de ſa part.

5. De l'affection, & du reſpect envers ſes Confreres, s'il n'y a point de ſujet de plainte auquel on puiſſe remedier.

6. Propoſer en ſuite les autres choſes dont on peut avoir beſoin pour avoir éclairciſſement.

7. On finit l'Entre-vûë par une courte priere, & action de graces à nôtre Seigneur.

6. On remarque étant de retour en ſa chambre les avis, afin de les executer, & en rendre compte à la prochaine Entrevûë, à laquelle il ſe faut preparer dés le jour precedent, & remarquer ce qu'on auroit à dire ſur chacun des articles ſuſdits.

Pour celle de Directeur.

Sana me Domine. *Jerem. c. 17. v. 14.*

IL faut s'y diſpoſer en eſprit de foy comme à celle du Prefet, & ſur tout bannir comme une tentation trés dangereuſe la duplicité, la honte ou le reſpect humain, qui feroient cacher quelques penſées, deſſeins, peines, tentations, ce qu'il ne faut jamais faire ſi on n'a deſſein d'en profiter. Rendre compte des points ſuivans.

1. Du progrez en la vertu entrepriſe, & des moyens dont on ſe ſert.

2. Du ſucces des meditations.

3 Des inclinations bonnes ou mauvaiſes qu'on reſſent plus ordinairement: des peines, doutes, difficultez, & des tentations qui nous travaillent plus frequemment.

4. Quelles mortifications on pratique.

5 Quelle préparation aux Sacremens de Penitence & de la ſainte Communion.

6 Quelle amour des corrections, humiliations, travail.

7. Avecquel eſprit & intention on pratique le Reglement.

8. Quelle conduite on obſerve dans les converſations pour ne ſe pas relâcher avec vice.

9. Quelle eſtime on fait des choſes petites.

10. Quelle apprehenſion du peché veniel.

11. Quel zele pour la diſcipline Eccleſiaſtique.

12. A quelle ſorte d'employ Eccleſiaſtique on ſe ſent plus porté

13. Quels empêchemens ou obſtacles à la perſeverance dans la fidelité à ſuivre la perfection.

CONDVITE
Pour un Curé touchant ſa Charge.

Bonus Paſtor animam ſuam dat.
Ioan c. 10 *v.* 11.

IL doit ſe preparer à la reſidence, par une retraite de quelques jours en l'honneur de ce les que fit Jesus-Christ, devant ſa Predication, *Ut quietus contemplans ſorbeat, quod occupatus erga proximos loquens refundit*, S. Greg. 6. Moral. c. 17.

Concevoir une devotion tres particuliere au Paſtorat de Jesus-Christ, l'adorer tres-ſouvent en cette qualité : à l'égard de la ſainte Vierge, du Patron de ſon Egliſe, de l'Ange Gardien de l'Egliſe, & des particuliers ; leur adreſſer chaque jour quelque Priere, ou faire quelqu'autre action en leur honneur pour être aidé, éclairé & fortifié dans ſon travail par leurs interceſſions.

Regarder tous les Parroiſſiens, ſpecialement les plus pauvres, comme rachetez du Sang de J. C., pour les aimer tendrement pour Dieu, & également

Dire ſouvent à J. C en conſiderant de l'amour qu'il a eu pour eux juſques à la mort de la Croix.

,, O mon Sauveur, que ces ames là, ou que
,, l'ame de ce pauvre homme vous a coûté
,, cher ! ne permettez pas mon Seigneur, que
,, par ma faute elle vous offenſe jamais : O
,, Dieu, de bonté! quand ſera-ce que vous me
,, ferez la grace d'aimer cette ame comme
,, vous l'avez aimée ? c'eſt l'unique treſor que
je vous demande icy-bas.

Faire entendre d'abord aux Paroïſſiens au premier Prône qu'il fera, que c'eſt le deſir de faire la volonté de Dieu, & de les aider à ſe ſauver qui l'a engagé à prendre ce fardeau de leurs ames, lequel par le S. Concile & les Saints Peres eſt eſtimé un fardeau redoutable

ble aux Anges mêmes : & que partant comme Dieu les luy avoit donnez comme ſes enfans, auſſi Jesus Christ il luy avoit donné un cœur de mere à leur égard. Les enfans ne theſauriſent pas pour leurs peres, mais les peres pour leurs enfans: auſſi ne pretendoit-il pas s'enrichir de leurs biens, mais bien les enrichir des benedictions du Ciel, par les ſaintes fonctions de ſon miniſtere ; & en échange, il deſire de tous, 1. le ſecours des prieres, afin que comme Paſteur, il ſoit fidele à Dieu, & ne cherche que ſa gloire : 2. une docilité d'eſprit en chacun d'eux, pour ſe rendre plus ſuſceptible des enſeignemens & avis qu'il aura à leur donner de la part de Dieu, lequel ils doivent regarder en ſa perſonne pour défferer à ſes paroles, & reconnoître, que tous les biens qui réüſſiront de ſon miniſtere, viennent de Dieu, comme fontaine & ſource de toute benediction, & Paſteur inviſible, duquel il tient viſiblement la place. 3 Qu'ils ayent recours à luy avec toute confiance & en toute neceſſité, à quelque heure que ce puiſſe être, ſans apprehenſion de luy être importuns, ſpecialement les pauvres & affligez, deſquels il veut avoir un ſoin tout particulier, comme repreſentans plus parfaitement la perſonne de Jesus-Christ, pauvre & humilié.

Se declarer ennemy du ſcandale, & avoir ſoin de l'extirper.

Il dreſſera un état de toute ſa Paroiſſe, du nombre des familles, &c. à l'imitation du grand S. Charles, qui avoit un Journal de toutes les neceſſitez & beſoins de ſon Dioceſe, & avertira publiquement qu'il veut, ſelon ſon obligation, connoiſtre ſes oüailles ; que pour ce ſujet il ſe propoſe de les aller voir pour s'informer de leurs beſoins, pour tâcher à pourvoir, ſelon ſon poſſible, à leurs neceſſitez, pour leur repreſenter l'ordre qu'ils doivent obſerver dans leurs maiſons pour ſervir Dieu. Quand il ſera cette viſite, il tâchera de connoiſtre les manquemens, s'informera du nombre des domeſtiques, s'ils ſont inſtruits, s'il y a une Image, & ſi on prie Dieu tous enſemble à genoux ſoir & matin, s'il y a de l'Eau benîte, s'il n'y a point de Livres ou de Tableaux, ou autres choſes peu conformes à l'honnêteté & aux bonnes mœurs s'il y a des diviſions, haines inveterées, mauvais ménage quelles ſont en particulier leurs neceſſitez corporelles ou ſpirituelles qu'il faut remarquer par écrit, pour y mettre ordre ſelon les voyes convenables; les ſuperſtitions, s'il y en a, & les faux pareillement remarquer. Que tout cela ſe faſſe avec un grand témoignage d'affection à leur bien ſpirituel, évitant toutefois les recherches trop curieuſes ſur l'état des familles, lors qu'il y a ſujet de douter de quelque choſe, & qu'il y a peril de ſe rendre odieux.

Cet état de la Paroiſſe étant dreſſé, inviter au Prône, pour la prochaine ſolemnité à une Confeſſion generale, (ſi ce n'eſt que peu auparavant il y eut eu Miſſion pour renouveller la Paroiſſe, ou qu'il falut differer quelque peu de temps davantage pour en attendre une) que s'il n'y a eſperance d'un tel ſecours prochain, il tâchera de s'aſſocier quelque bon Curé voiſin, ou quelque bon Religieux animé d'un même eſprit, pour entendre les Confeſſions generales, aprés avoir luy même, ou par autre, diſpoſé le Peuple par Catechiſmes durant quinze jours conſecutifs à heure déterminée & commode pour eux (comme ſeroit le ſoir pour les gens de travail) au ſon de la cloche; pour l'examen des pechez, la douleur, le bon propos, la reſtitution, la honte de dire ſes pechez, les défauts eſſentiels, ou qui rendent la Confeſſion nulle, des principaux myſteres de la Foy, (qui ſe doivent faire les premiers)

Les Confeſſions generales ne ſe commenceront qu'apres ces catechiſmes ou exhortations ferventes & animées du zele de Dieu, témoignage d'un grand deſir de leur ſalut, en ſorte que pour la ſurveille de la ſolemnité elles ſoient toutes achevées, & ce qui reſte de temps juſqu'à la ſolemnité, ſoit pour les reconciliations: pendant la quinzaine, il faut travailler à la réünion des familles, accorder les procés, diſſentions, haines inveterées, reſtitutions, &c. Il faudroit avoir quelque perſonne intelligente pour accorder les parties à l'amiable, & que le Curé fût ſeulement l'entre-metteur, & témoin de cette affaire. Pour ce qui regarde les interêts temporels, cecy doit être fort inculqué au Peuple, comme une neceſſaire diſpoſition à la Confeſſion generale, qui doit être ſuivie le jour de la Fête, de la Communion generale, avec les actes & proteſtations, comme ſera dit cy-aprés leſquelles il faut réiterer au moins à chaque Feſte annuelle.

Remarquez pour la Confeſſion generale, qu'aprés les reſtitutions neceſſaires qu'il faut ordonner, les penitences à enjoindre aux gens de la campagne, ſont ordinairement la priere du ſoir & du matin à genoux, venir aux grandes Meſſes & autres Offices de Paroiſſe, au Catechiſme, à confeſſe au moins cinq ou ſix fois, les Fétes les plus conſiderables de l'année, offrir ſon travail à Dieu pour ſes pechez, & autres ſelon la neceſſité particuliere d'éviter les cabarets, danſes, jeux de hazard, mauvaiſes compagnies.

Aprés ce renouvellement, il faut inſtruire le peuple de ce que Dieu deſire de luy, quel mal, quelles occaſions il faut fuir davantage: quelle eſt la voye facile de ſe ſanctifier en chaque état & condition, comme de ne faire tort à autruy, & ce que l'on ne voudroit être fait à ſoy-même; enſeigner à faire bon uſage des travaux, peines, ſueurs, pauvretez, & tout en eſprit de penitence, montrant comme Dieu a obligé tous les hommes au travail en ſuite du peché d'Adam, & qu'en acceptant cette peine pour ſes pechez, & l'offrant a Dieu, c'eſt le droit chemin du Ciel; quelles ſont les obligations des peres & meres de famille à l'égard de leurs domeſtiques. Que ſi nonobſtant tout ce travail, (lequel il faut entreprendre, aprés avoir dés le commencement par ſes paroles, & par ſa bonne vie gagné le cœur & l'affection, ſur tout des principaux de la Paroiſſe) il s'en trouve qui ſoient endurcis & obſtinez, qui réſiſtent, & qui détruiſent, il en faut avoir compaſſion, comme de malades phrenetiques, deſquels le Medecin ne laiſſe pas d'avoir tres-grand ſoin il faut prier pour eux inſtamment nôtre Seigneur, diſant d'un cœur tout enflammé de zele : Que voulez vous que je ſouffre pour eux afin qu'ils vous connoiſſent & vous aiment ? Il faut tâcher de prendre le temps de les voir en particulier apres une fervente priere à Dieu, pour leur gagner le cœur par douceur & par bien faits s'ils ſont pauvres, ou que l'occaſion s'en preſente.

Tout ce qui touche Dieu, luy doit étre tres-ſenſible; mais pour ſon interét particulier, c'eſt ce qu'il faut peu conſiderer. Et d'autant plus qu'on aura de bons deſirs de bien faire, il faut ſe défier des ſurpriſes du demon, ſuivant ce que deſſus.

Pour comprendre en peu de mots l'eſprit dont un Curé doit étre animé, il faut ſçavoir qu'il engendre ſes Paroiſſiens en JESUS-CHRIST au ſaint Baptême, & les fait membres du Corps de l'Egliſe, & partant il doit avoir à leur égard un cœur de pere, les aimant tendrement & fortement, *fortis ut mors dilectio*. Et pour rendre cet amour plus efficace, il aura dés lors une devotion particuliere aux ſaints Patrons & aux Anges Gardiens de la Paroiſſe & de chaque Paroiſſien, pour ſe prevaloir de leurs ſecours & interceſſions devant Dieu.

Dés-lors que les enfans ſont en âge de

pouvoir parler & apprendre la Doctrine Chreſtienne, il doit entrer dans une ſainte apprehenſion, que par les mauvais exemples du ſiecle, ces jeunes ames qui ſont ſuſceptibles de toutes impreſſions, ne perdent pas la grace du ſaint Baptéme; & partant il doit recommander aux parens, qu'ils ſe donnent bien de garde de leur donner mauvais exemple, ny de ſouffrir qu'il leur en ſoit donné; comme auſſi de les envoyer à l'école, où il leur procurera les inſtructions Chreſtiennes du Catechiſme, & des bonnes mœurs, &c. S'il ne le peut faire en perſonne, il viſitera les Ecoles au moins deux fois la ſemaine, formera le Maiſtre d'Ecole, luy preſcrivant l'ordre & les maximes qu'il doit obſerver, luy demandera compte chaque ſemaine de ce qui ſe paſſe à l'Ecole, afin de donner ordre à ce qui peut eſtre défectueux.

La fin principale de ces Ecoles doit eſtre d'aider ces jeunes ames à conſerver la grace Baptiſmale, & la fin moins principale, c'eſt de les inſtruire aux bonnes Lettres. C'eſt ce dont les Maiſtres doivent eſtre fort perſuadez. Pour travailler ſelon ce deſſein,

La premiere inſtruction qu'il faut donner aux enfans, c'eſt de l'horreur du peché, de la grandeur & bonté de Dieu, du ſigne de la Croix, des Myſteres du Symbole, de l'Oraiſon Dominicale, des Commandemens de Dieu & de l'Egliſe. Des ſept Sacremens & des pechez capitaux, dés qu'ils paroiſſent avoir quelque uſage de raiſon, ou même dés l'âge de quatre ans, il faut leur faire renou-

Puerorum qui educandorum curam ſuſcipiunt, illud perpetuò meminiſſe debent ſe non potiùs litterarum quàm vitæ præceptores eſſe delecveiller tous les jours, ou au moins pluſieurs fois, les promeſſes & abjurations qu'ils ont faites au ſaint Baptême, afin qu'ils apprennent à ſe donner ſouvent à Dieu par les actes de Foy, d'Eſperance, de Charité, de Religion, & à fuir toute vanité, pompe, & œuvre du peché.

Il faut en ſuite leur enſeigner la maniere de ſe confeſſer, & les y envoyer même dés l'âge de quatre & cinq ans, leur enjoignant toûjours au retour de demander pardon à genoux aux Peres & Meres, Maîtres & Maîtreſſes: ce qui ſe peut pratiquer aux Fêtes les plus ſolemnelles de l'année, ou plûtôt quinze jours devant, ou huit jours aprés, ſelon la commodité.

Environ l'âge de onze ou douze années, il faut les diſpoſer avec un ſoin tout particulier à la premiere Communion.

Aux Fêtes annuelles, ou plûtôt ſolemnelles de l'année, il faudra inviter tout le Peuple à la Communion generale; comme aux Fêtes de Pâques; Pentecôte, Aſſomption de la Bien-heureuſe Vierge, la Touſſaints, Noël, les Rois, les ſaints Patrons, Dedicace, & les y diſpoſer par Exhortations & Catechiſmes quelques jours auparavant.

Etant ſur le point de faire la Communion generale, il eſt à propos d'exciter les Communians à la paix, à la concorde, au pardon des injures, à réparer les ſcandales, ſi quelques uns étoient arrivez depuis la derniere Communion generale on doit faire une courte, mais fervente exhortation ſur ce ſu-

tos: pueros erga pietatem deinde bonis moribus, ac poſtremo honeſtis imbuant diſciplinis.
Convent. Mediol. an. 1579. tit. de Ludimagiſtris

jet ſuivie quelque fois de la proteſtation publique de tous, & renouvellement des promeſſes du Baptême & enfin des autres qui ſont la diſpoſition prochaine à la ſainte Communion, tels que ſont les actes de Foy, d'Adoration, d'Eſperance, de Contrition, d'Offrande, d'Amour de Dieu & du prochain.

En tout temps, comme une ſentinelle toûjours veillante, il doit réſider & avoir l'œil ſur ſon troupeau, ſur tout en temps de peſte & autres calamitez publiques, ne confiant les ames à un hommme à qui ſouvent on ne voudroit pas confier dix écus; afin d'éloigner par ſes ſoins tout ce qui eſt préjudiciable ou ſcandaleux, comme les querelles, diviſions, procez, danſes, yvrogneries, perſonnes malvivantes, oiſivetez, &c.

La viſite annuelle de la Paroiſſe pour remarquer les abus qui ſe gliſſent, & y remedier, eſt grandement utile : la ſaiſon propre ſeroit aprés la Feſte des Rois : Ce qui n'empêchera pas qu'aprés Pâques il ne s'informe ſi quelques uns ont manqué de ſatisfaire au precepte de la Communion annuelle, pour en faire un memoire & y remedier; & en cas de beſoin, les dénoncer au Superieur.

Il faudra uſer de tous les moyens poſſibles par un vray zele de Dieu, pour convertir les pecheurs endurcis, comme de Prieres, Meſſes, Penitences, exhortations particulieres, &c.

Lors que quelque Paroiſſien eſt tombé en quelque maladie, ou quelque accident fâcheux, il eſt à propos de le viſiter d'abord, afin de le conſoler & l'exhorter à faire un ſaint uſage de l'affliction preſente, par la reſignation à la divine volonté, le deſir de mieux vivre, & la reception des divins Sacremens: ſur tout, ſi la maladie eſt griéve, il le viſitera (ſi faire ſe peut) deux fois le jour le ſoir & le matin, & l'aſſiſtera en toute maniere, luy ouvrant ſes entrailles paternelles. Luy adminiſtrant le ſaint Viatique, il luy fera reïterer tous les actes cy deſſus cottez pour la Communion generale; ſur tout de douleur d'avoir offenſé Dieu, de pardon du prochain, & de propos de mieux vivre, en cas que Dieu luy donne la ſanté.

Luy adminiſtrant l'Extrême Onction; les mêmes diſpoſitions pourront ſervir, & ne pas attendre à l'extremité, de crainte que le malade n'en ſoit plus capable. Y ajoûtant les actes de foy, d'amour & d'union à Jesus-Christ mourant, avec le renouvellement des promeſſes du Baptéme.

Enfin, lors qu'il eſt en l'agonie, il ne le faudra pas abandonner juſqu'à ce que par les recommandations de l'Ame, il ait remis cette oüaille expirée entre ſes bras, au ſouverain Paſteur Jesus-Christ, qui la luy avoit donnée en garde.

Apres la mort, ſa charité ſe fera connoître dans les Suffrages qu'il luy procurera pour la retirer des flammes du Purgatoire, luy rendant les devoirs de la ſepulture, Meſſes, & autres Offices, avec une ſinguliere priere y ajoûtant quelquefois d'autres œuvres de Penitence, comme jeûnes, aumônes auſteritez, afin que cette ame beniſſe Dieu dans le repos éternel.

Le Paſteur des ames, qui par le pur zele de la gloire de Dieu, & du ſalut de ſon troupeau, aura travaillé & perſeveré de la ſorte, aura quelque ſujet de paroître devant ſon Juge avec confiance de ſon ſalut.

Du déportement particulier du Paſteur.

> Exemplum eſto fidelium in verbo & in converſatione, in charitate, in fide, in caſtitate. 1. *ad Tim. c.* 4, *v.* 12.

COMME la mere ne peut donner le lait aux enfans, ſi premierement elle n'a pris & digeré la nourriture en elle-même; ainſi le Paſteur, quoi qu'il ſçache par ſpeculation ou lecture la maniere de gouverner, aprés avoir été appellé de Dieu à ce miniſtere (ce qui paroît dans la ſincerité de l'intention. & le vray zele des ames, qui eſt un appanage de la vocation) neanmoins il ne mettra pas en pratique & ne perſeverera pas dans cette maniere de bien conduire ſon troupeau, s'il ne met ordre à ce qui ſuit.

1 Que ſa famille ſoit ſans comparaiſon la mieux reglée de la Paroiſſe, & qu'on liſe la crainte de Dieu, & la vertu du Maître dans les déportemens Chrétiens de ſes domeſtiques.

2. Il n'aura aucun ſoin de ſa famille, s'il n'a un deſir tout particulier de travailler à ſa propre perfection.

3. Pour établir & maintenir ce deſir, qu'il faſſe chaque jour Oraiſon mentale & diſtribuë les heures de la journée, 1. en la recitation de l'Office Divin, & celebration de la ſainte Meſſe, qu'il faut s'étudier à celebrer avec une préparation toute fervente, comme étant l'action par laquelle on s'embraſſe dans la fournaiſe du ſaint amour & on s'offre avec JESUS CHRIST pour les ames, afin de leur impétrer les ſaintes diſpoſitions qu'il requiert d'elles: 2. en l'étude de quelque bon Caſuiſte, comme Tolet, Navarre, Bonacina, &c. Préparation pour le Prône, & Catechiſme du Dimanche: 3. aux viſites des malades, & autres neceſſitez de la Paroiſſe. Une lecture de la ſainte Bible en eſprit d'Oraiſon pour le matin, & une autre lecture ſpirituelle aprés midy.

Enfin qu'il tienne pour maxime qu'il ne faut en façon que ce ſoit, donner tout ſon ſoin au prochain & aux choſes exterieures, en telle ſorte qu'il vienne à ſe negliger ſoy-même, & ſa propre perfection; & au contraire, qu'il ne travaille pas pour ſoy en telle maniere, que par une retraite & ſolitude ſi exacte, il ne vienne à negliger le ſoin du prochain.

La lecture journaliere du Paſtoral de S. Gregoire, & du Bon Curé par M. Doignon, avec quelque Vie de ceux qui ont dignement ſervy l'Egliſe en ce miniſtere, comme celle de S. Charles, du R. P. de Mataincourt, & autres.

La Retraite annuelle eſt neceſſaire pour remarquer ſes défauts, les corriger, & prendre de nouvelles forces.

En toute choſe douteuſe, avoir (tant qu'il ſera poſſible) recours aux bons Livres, & perſonnes doctes, ſur tout au Reverendiſſime Evêque Dioceſain, ou à ſon Grand Vicaire.

Etudier tres-parfaitement, & avoir une intelligence du Manuel, du Breviaire & Miſſel Dioceſain, des localitez, coûtumes & Statuts Synodaux, pour ſe regler en tout ſelon iceux.

Il doit ſe défier des pieges du demon, lequel bien ſouvent ſe transfigure en Ange, ſollicitant pluſieurs à faire des mortifications, jeûnes & auſteritez indiſcrettes : en ces pratiques il faut prendre l'avis d'un ſage Directeur, zelé pour la perfection, & qui connoiſſe les forces.

Quelquefois il en ſollicitera d'autres à ſe relâcher dans la fidelité aux Exercices de pieté, ſous pretexte de ſe faire tout à tous, pour les gagner tous, de frequenter les compagnies, feſtins : & quelques Saints en ont uſé de la ſorte, mais il faut conſiderer, que ç'a été aprés avoir acquis une parfaite habitude des mortifications des ſens & des paſſions ; & pour l'ordinaire avec une conduite ſpeciale de l'Eſprit de Dieu : & partant en cecy, vû les immortifications frequentes, & les dangers, il faut proceder avec beaucoup de circonſpection & de prudence Chrétienne: Sur tout, en la viſite des femmes, il y a plus de danger que de fruit, diſoit ſaint François Xavier. S'il y a neceſſité de le faire, ce doit étre avec intention tres-pure, briévement, en preſence de tierce perſonne, & garde des ſens, ſur tout de la vuë.

Quelquefois il ſuſcitera les peuples à l'honorer extraordinairement, lorſqu'il ne le peut gagner par les débauches & pechez charnels, afin de le faire tomber dans la bonne opinion de ſoy, & le mépris des autres. C'eſt pourquoy il faut s'humilier d'autant plus par la vuë de ſes miſeres & de ſon neant, qu'on ſe voit honoré, & fuir les occaſions des applaudiſſemens, lorſqu'on n'eſt pas obligé de s'y trouver. La défiance eſt la mere de ſûreté, tant en ces honneurs & déferences extraordinaires, que dans les ſollicitations & perſecutions des faux freres, qui portent toûjours, ſous un pretexte de bien, aux divertiſſemens du ſiecle, & au relâchement de la diſcipline.

Enfin il tâchera ſouvent de faire perdre la paix du cœur par les empreſſemens des affaires, afin d'y exciter le trouble & le découragement par les difficultez & oppoſitions qui ſe rencontrent ſouvent par ſon artifice. Ce piege eſt fort dangereux, & le remede eſt de conſiderer ſouvent qu'on fait l'œuvre de Dieu; qu'il n'y eut jamais Saint qui ne trouvât des difficultez à ſon ſervice, que tôt ou tard Dieu leve les empéchemens, qu'il ne faut pas vouloir tout faire en un jour, & que Dieu ne nous oblige jamais à faire une bonne œuvre, fût-ce de convertir un Royaume tout entier, au préjudice de la paix de nôtre cœur, le trouble non plus que le peché, ne pouvant jamais plaire à Dieu pour l'execution de ſes deſſeins: & partant il faudra veiller ſur ſoy pour éviter ces écueils, & ne vouloir emporter avec violence ce qu'on pretend; de peur que penſant beaucoup gagner, on ne perde la créance & l'autorité qu'on avoit acquiſe par la douceur, ce qui ne ſe peut ſans préjudice des affaires de Dieu & de la propre perfection, auſſi bien que du ſalut des ames.

Reglement de temps pour un Curé, ou Eccleſiaſtique de la Campagne.

Quodcumque poteſt manus tua inſtanter operare. *Eccl. c. 9. v. 10.*

ON peut remarquer en general, qu'un Curé doit employer une partie conſiderable de ſon temps à la priere, ſoit vocale d'obligation, ſoit mentale, à l'étude, à la viſite des malades, & autres aſſiſtances, ſelon la neceſſité des lieux, ſans qu'il ſoit obligé de faire ces choſes ſi préciſément à une même heure: Toutefois celuy qui voudra travailler avec plus d'ordre & de perfection, pourra ſe regler comme il s'enſuit.

A quatre heures & demie, ſe lever, ou tout au plus tard à cinq heures, mais ſans y manquer, & toûjours à même heure, ſi la neceſſité évidente n'oblige de faire autrement.

Faut prendre garde de ne ſe point flâter en ce point: car du commencement du jour dépend le bon ſuccés du reſte : *Qui manè vigilaverint ad me, invenient me.*

Elever ſon cœur à Dieu dés ſon réveil, prendre de l'Eau benîte, reciter en s'habillant le *Benedicite omnia opera*, & en ſuite, pour obtenir le ſecours de la ſainte Vierge pendant le jour, dire attentivement en ſon honneur, 1. le *Magnificat*, 2. *Ave Regina cœlorum*. 3. *Regina cœli*, 4. *Inviolata*, 5. *Ave Maris ſtella*, en l'honneur du Nom *Maria*, ou autre.

Eſtant habillé, il faut accommoder ſon lit (auquel il ſeroit bien ſeant, que ny valet, & beaucoup moins les femmes, miſſent la main, étant défendu aux Eccleſiaſtiques par les ſaints Canons d'en tenir en leurs maiſons ſinon en cas de neceſſité, ſa mere, ſa tante, ſa ſœur,) étant d'ailleurs à propos de commencer la journée par ce petit acte d'humilité en l'honneur de celle de nôtre Seigneur, qui ſans doute a toûjours, étant en âge, accommodé ſon lit en Nazareth.

En ſuite il faut ſe mettre à genoux devant ſon Oratoire, pour y faire les actes de Chrétien, d'adoration, de remerciement, contrition, offrande & demande. On ſe peut ſervir du Livret intitulé, *Exercice de Pieté*, du P. Eudes.

[Remarquez qu'il faut faire ſon poſſible pour obliger tous les domeſtiques à ſe trouver à la Priere commune du matin & du ſoir, puiſque c'eſt principalement en ce point qu'on doit recconnoître s'il a ſoin du ſalut de ſon Peuple : *Si domui ſuæ præeſſe neſcit, quomodo Eccleſiæ Dei diligentiam habebit*]

Il faut introduire cet Exercice dans toutes les familles, procurer qu'il y en ait des feuïlles affichées. Quelques-uns le font même tout haut à l'Egliſe aprés l'*Angelus* ſonné, devant que de commencer la Meſſe, & y convier tout le monde.

Aprés l'Exercice du Chrétien, reciter devotement en ſon Oratoire, non auprés du feu ou à la feneſtre, Matines & Laudes. En Eſté neanmoins pour la commodité de ſon peuple, s'il celebre de grand matin, il pourra reciter Matines & Laudes dés le ſoir precedent avec les circonſtances ſuſdites.

Aprés Laudes, faire au moins une demie heüre de meditation ; prendre pour ſujet la Vie ou la Mort de nôtre Seigneur, ou quelque point d'icelles, les obligations de nôtre état, les vertus dont nous avons plus de beſoin,

[Remarquez ſur ce point, qu'il n'eſt pas expedient de changer tous les jours de ſujet. Un ſeul bien choiſi de la Paſſion de nôtre Seigneur, ou autre qui nous touche puiſſamment, & nous fait entrer dans les ſentimens de nôtre baſſeſſe & de la grandeur de Dieu, peut ſervir pour pluſieurs jours. Entre les autres on peut choiſir les matieres plus ſolides & fondamentales, comme ſont les ſuivantes.]

Le Lundy, des obligations de nôtre Batême, ou du mépris du monde, en vûë de ce que nous devons être en qualité de Chrétiens & de Prêtres.

Sancti eſtote.

Le Mardy, quelque point de la Paſſion de nôtre Seigneur, pour ſe porter à la mortification des ſens.

Qui vult venire poſt me.

Le Mercredy de l'humilité, à l'exemple, de nôtre Seigneur aux pieds des Apôtres, pour y apprendre que nous ne ſommes que les ſerviteurs des ames

Exemplum dedi vobis.

Le Jeudy, du ſaint Sacrifice de la Meſſe ou de la ſainte Communion, pour réflechir ſur les obligations de nous y diſpoſer & en faire bon uſage

Probet autem ſeipſum homo.

Le Vendredy, de la Paſſion, pour y apprendre la mortification des paſſions, & l'obligation que nous avons à ſa bonté.

Le Samedy, ſur l'Evangile du lendemain, pour ſe diſpoſer aux inſtructions qu'on auroit à donner au Peuple le Dimanche, ſoit au Prône, au Catechiſme, Confeſſionnal. Et,

Le Dimanche ſur le méme ſujet, par forme de ſupplication, & à l'imitation de Jesus Christ demandant avec un deſir tres-ardent à Dieu ſon Pere, la veritable union de cœur & de charité pour les Chrétiens; afin que par ce deſir immenſe qu'il a de nous poſſeder & nous unir à ſoy, il donne benediction à ſa parole en nôtre bouche.

Aprés la Meditation il faut brievement prévoir les occaſions de bien ou mal faire, afin de ſe diſpoſer à éviter l'un & pratiquer l'autre, ſelon le deſſein de Dieu.

En ſuite reciter Prime & les Préparations à la Meſſe.

Celebrer avec attention d'eſprit & devotion actuelle chaque jour à heure convenable, ſelon la commodité du Peuple.

[Remarquez ſur ce point, que les Eccleſiaſtiques de la Campagne, ayant ordinairement beaucoup de loiſir & de commodité pour ſe diſpoſer à cette action, ſeront grandement reſponſables au Jugement de Dieu, s'ils ont plus de ſoin d'un ménage ou d'autres affaires non neceſſaires, que de celle-cy ou s'ils negligent de celebrer ſouvent, lors qu'il n'y a empêchement legitime, pour ce ſeulement que perſonne ne leur donne retribution pour celebrer, cela étant une indévotion trop blâmable, & qui reſſent l'avarice du diſciple qui vendît ſon Maître.]

Il ſeroit à ſouhaiter qu'on ne ſongeât pas aux affaires temporelles du ménage devant la ſainte Meſſe.

Aprés la ſainte Meſſe, faire tout au moins un bon quart d'heure d'action de graces, pour demander en ſuite à nôtre Seigneur qu'il nous détache du monde, & donne & à nous & à tous les Chrétiens, ſpecialement à ceux qui ſont ſous nôtre charge, le vray eſprit de Charité Chrétienne.

En ſuite reciter Tierce, lire un Chapitre de la ſainte Bible à genoux & tête nuë, avec reflexion ſur nous-mêmes.

Puis étudier quelque Caſuiſte, ou prévoir & compoſer ſon Prône ou Catechiſme pour le Dimanche; regulierement toutefois il faudroit étudier les cas le Lundy, Mardy & Mercredy ; & depuis le Jeudy, travailler au Prône, ſi ce n'eſt qu'on puiſſe y ſatisfaire en moins de temps.

Ceux qui ont de petites Ecoles où ils travaillent, déterminent deux heures le matin & autant le ſoir, ſelon le nombre des Ecoliers, & étudient devant ou aprés, ſelon leur commodité.

A dix heures & demie, reciter Sexte, faire l'examen de la matinée, diner faire lire à table par quelque petit garçon, ſe recréer en quelque manualité au jardin, ou converſation utile ſelon les occurences, une heure durant.

A une heure, lire un Chapitre d'un Livre ſpirituel, ou autre qui ſoit de la profeſſion, comme Grenade, le Bon-Curé, A Kempis, Rodriguez, Molina, le P Saint Jure, ou ſemblables, ſur le ſujet de l'humilité, mortification, oraiſon, &c.

Aprés, dire None & en ſuite aller à l'Ecole, ou étudier ; ou s'il y a quelque manualité preſſée y travailler encore

A trois heures & demie, viſiter les malades, s'il y en a, ou les Ecoles, ſi elles ſe font par d'autres, afin de tenir la main au bon reglement d'icelles, ſelon le Livre de l'Ecole Paroiſſiale, qu'on obſervera ſelon le poſſible.

En ſuite étudier quelque bon Catechiſme : Turlot, ou le Catechiſme Romain ou celui d'Abelly, ou celuy du B. Cæſar de Bus, ſans obmettre mon inſtruction ſur le Manuel, ſi utile pour l'adminiſtration des Sacremens, Trois quarts d'heure avant ſouper dire Veſpres, prévoir durant un quart d'heure les occupations extraordinaires du jour ſuivant s'il en eſt de beſoin ; & le dernier quart, faire une briéve recollection ou examen ſur la fidelité aux reſolutions du matin.

A ſix heures, ſouper, lecture à table comme au matin, & prendre en ſuite ſa recreation.

A huit heures, reciter Complies, faire l'examen, lire deux fois le ſujet de la Meditation du matin attentivement.

On peut ſe ſervir du Livre intitulé *Sacerdos Chriſtianus*, de Buſée ou de Beuvelet, ſe coucher devant neuf heures avec bonne penſée, comme ſi on ſe couchoit dans le tombeau.

Dies pleni invenientur in eis.

Cet ordre ou reglement du temps peut ſervir à proportion pour les Vicaires ou Habituez, ſelon les obligations particulieres d'un chacun.

CLERICALIS ERGA Beatam Virginem Deiparam Devotio.

Dignare me laudare te, Virgo ſacrata.

O Domina mea ſancta Maria, me in tuam benedictam fidem & ſingularem cuſtodiam, & in ſinum miſericordiæ tuæ, hodie & quotidie, & in hora exitus mei animam meam

& corpus meum tibi commendo, omnem ſpem meam & conſolationem meam, omnes anguſtias & miſerias meas, vitam, functiones clericales ſeu ſacerdotales & finem vitæ meæ tibi committo; ut per tuam ſanctiſſimam interceſſionem & per tua merita omnia dirigantur & diſponantur opera mea & miniſterium meum, ſecundùm tuam; tuique Filii voluntatem. Amen.

SAnctiſſima Virgo & Mater Dei Maria: Ego N. Clericus licet undequaque famulatu tuo indigniſſimus, fretus tamen tua benignitate incredibili, & impulſus tibi ſerviendi deſiderio, te hodie in Patronam, advocatam & matrem eligo, firmiterque ſtatuo ac propono me nunquam te derelicturum, neque aliquid contra te dicturum vel facturum, neque permiſſurum ut à meis ſubditis aliquid unquam contra tuum honorem agatur Obſecro te igitur (ô Mater admirabilis) ſuſcipe me in ſervum perpetuum, adſis mihi in omnibus actionibus & functionibus meis, nec me deſeras in hora mortis. Amen.

MEmorare, ô piiſſima Virgo Maria, non eſſe auditum à ſæculo quemquam ad tua confugientem auxilia, aut tua petentem ſuffragia eſſe derelictum. Ecce ego miſer ad te venio coram te gemens peccator & tremens aſſiſto; noli ego, Mater Verbi verba mea deſpicere, ſed audi propitia & exaudi. Amen.

Pacte avec nôtre Seigneur pour luy faire offre de toute la journée.

Bonorum meorum non eges.
Pſal. 15. v. 52.

O Jesus, Dieu de miſericorde, je ſuis tres indigne, pour mes innombrables pechez, de paroître devant vôtre face, ou de vous donner aucune loüange, neanmoins ſur la confiance que j'ay en vôtre bonté pour la gloire de vôtre ſaint Nom & ſalut de mon ame, je vous offre ce Pacte que preſentement je fais avec voſtre Majeſté, que toutes les fois que je regarderay le Ciel, je fraperay ma poitrine, que je regarderay quelque devote image, que j'entendrai l'horloge, ou le ſon des cloches, que je tiendray un livre, ou chapelet, à chaque moment, battement de mon cœur, clin de l'œil, mouvement de mon cœur & de mon ame, lorſque le monde, la chair, & le demon me livreront quelques attaques, & me ſolliciteront à faire quelque choſe contre voſtre volonté, je declare maintenant, que j'ay le deſir de produire en la meilleure maniere qu'il ſe peut, ces actes ſuivans, bien que je n'y faſſe alors aucune reflexion, & n'en aye la penſée.

Je me réjoüis, & vous benis de tout mon cœur, de ce que vous eſtes infiniment parfait & heureux que toutes les creatures dépendent entierement de vous, & ne peuvent rien ſans vous.

Je me rejoüis & vous rends graces de tous les biens qui ſe ſont jamais faits, ſe font, & ſe feront, & que c'eſt par vôtre grace qu'ils ſont faits, de toutes les loüanges que vous rendent tous les Saints & Anges à jamais.

Je vous offre tous les ſacrifices qui ont jamais été offerts, ſont & ſeront, & pourroient être offerts dans une infinité de mondes à tout jamais, avec tous les ſentimens de religion & de reconnoiſſance, que vous aviez ſur la Croix.

Je ſuis tres-marry de vous avoir offenſé, j'eſpere en vôtre miſericorde, & propoſe moyennant vôtre grace, de me corriger.

Je ſuis tres-marry des pechez qui ſe commettent par tout le monde, & voudrois pouvoir les empêcher en donnant mille vies ſi je les avois, diſerant que les Saints & les Anges vous beniſſent à jamais, pour réparer aucunement ces injures qui ſont faites à vôtre Majeſté.

Je pardonne de tout mon cœur à tous ceux qui pourroient m'avoir offenſé, leur deſirant pour chaque injure une grace nouvelle, afin que jamais ils ne vous offenſent.

Je m'abandonne tout à vous, corps, ame, vie, actions, volonté, entendement, liberté, pour en diſpoſer & dans le temps, & dans l'éternité, ſelon vôtre bon plaiſir.

Enfin je vous offre vôtre vie, vos actions, vos peines, vôtre paſſion, & tout ce qui s'eſt paſſé en vous durant vôtre vie mortelle, pour être éternellement loüé beny, & glorifié par vous-même, & en action de graces de vos miſericordes.

J'ay intention de confirmer & reïterer chacun de ces actes à chaque inſtant de ma vie, en la meilleure maniere qu'il ſe peut.

Pratique pour demander la connoiſſance & le vrai mépris de vous même.

Ama neſciri. *A.Kempis lib. 1. c. 2.*

Domine Deus meus, parvulorum ſublimitas, & humilium celſitudo, qui Unigenitum tuum velamento noſtræ carnis indutum in humilitate magiſtrum dediſti: eumque humilem in mundum ingredi, humilem in mundo converſari, & humilem è mundo exire voluiſti: Reſpice, obſecro, ad deſideria cordis noſtri, & miſerere gemituum infirmitatis noſtræ, virtutemque humilitatis nobis tribue, ut eum quem profeſſione ſequimur, converſatione imitemur, & tibi qui gloria noſtra es, ejus veſtigiis inhærendo placeamus: Immitte in corda quæ creaſti, & ex æternitate dilexiſti, veram & claram notitiam noſtri, deſideria contemptus & vilipenſionis excita, ad aſcendendos hujus ſcalæ cœleſtis gradus robora, & fructus humilitatis in manibus noſtris oſtende. Da pacem Domine, da pacem nobis, quam in veriſſima hujus ſæculi, & noſtri deſpicientia collatam intuemur: in animabus noſtris hæc ſtabiliſſimum fundamentum ſtructuræ ſpiritualis injicio, ut dum

illi

illi te donante virtutum lapides ſuperponimus, & ferventiſſimâ charitate contegimus, Templum in nobis, quod tu, ô Deus meus, ſemper inhabites, exſtruamus. Amen.

Melius eſt ſapere modicum cum humilitate & parva intelligentia, quàm magni ſcientiarum theſauri cum vana complacentia. A Kempis lib. 3. cap. 7.

APOSTOLICA CONVERSATIO.

OCulorum exacta cuſtodia,
Linguæ continentia,
Corporis edomatio,
Spiritus humilis,
Mentis puritas,
Iræ obliteratio,
Adactus, plus fac.
Cæſus cadendum te præbe.
Defraudatus, ne litiga.
Odio haberis ama.
Perſecutionem pateris? ſuſtine.
Tibi male dicitur? obſecra.
Peccato mortuus eſto.
Cum Chriſto Cruci confixus eſto.
Totam dilectionem tuam transfer in Dominum.

Quodcumque facere poteſt manus tua, inſtanter operare; quia nec opus, nec ratio, nec ſapientia, nec ſcientia erunt apud inferos, quò tu properas. Eccleſ. 9. 10.

Crede, Stude, Vive, Pinge.

ÆTERNITATI.

O quàm longa! quam profunda! quam immenſa! quam beata vel miſera eſt ſæculorum omnium domina, intermina, & vivens ſemper.

ÆTERNITAS!

O fragilitas humana! exiguum eſt quicquid agis præter ſpem.

ÆTERNORUM. Euſeb. Emiſſ.

Beati qui habitant in domo tua Domine: in ſæcula ſæculorum laudabunt te. O ſumma veritas! Vera Charitas, chara Æternitas, Deus meus & omnia, fac nos te ſapere, tibi vivere, tibi mori, te frui per æterna ſæcula ſæculorum. Amen.

Dieu ſoit beny.

TABLE DES CONDUITES & des Exercices contenus en ce Livre.

CONDUITE.

POUR l'entrée au Seminaire, *page* 1
Pour l'Oraiſon Mentale. 18
Pour l'Examen, 32
Pour la lecture ſpirituelle, 37
Pour l'Office Divin, 40
Pour la Confeſſion, 47
Pour la ſainte Communion, 59
Pour bien entendre la parole de Dieu, 66
Pour ſe preparer à bien dire la Meſſe, 67
Pour bien entendre la Meſſe, 82
Pour la Converſation, 90
Pour ſe tenir en la preſence de Dieu, 95
De la maniere de concevoir la preſence de Dieu en toutes choſes, 100
Pour l'Etude 104
Pour les Conferences, 107
Pour les Recreations, 108
Pour quelques autres actions de la journee 110
Pour la maniere d'aſſiſter à l'Egliſe, 114
Pour la maniere d'aſſiſter aux Convois, & Offices des Morts, 118
Pour la maniere d'aſſiſter à l'adminiſtration des Sacremens, 119

Pour la maniere d'aſſiſter aux Proceſſions, 121
Pour ſe diſpoſer aux ſaints Ordres, 124
Pour bien faire les fonctions de ſes Ordres, 132
Pour la Retraite, 136
Maximes fondamentales pour perſeverer, 166

Pratique de chaque Exercice en particulier.

Pratique pour l'Oraiſon Mentale, 170
Pour l'Examen, 177
Pour l'Office Divin, 179
Pour la Communion, 180
Pour la Confeſſion, 183
Maniere de faire le *Memento* devant la Meſſe, 185
Abregé dudit *Memento*, 196
Pour la viſite du ſaint Sacrement, 199
Pour la Converſation, 200
Pour l'Etude, 201
Pour les Conferences de Doctrine, 202
Pour les Conferences ſpirituelles, ibid.
Pour la Recreation, 203
Pour les Repas. 204
Pour les viſites actives & paſſives, ibid.

Pour chacun des Offices qui ſe font en particulier dans les Seminaires.

Pour le Directeur, 205
Pour le Sonneur, 206
Pour le travail manuel, ibid
Pour les ſervans de Table, 207
Pour le Balayeur, 208

Pour l'Excitateur, ibid.
Pour le Lecteur du Refectoir, & celuy qui fait le Prône, 209
Autre pour le même, 210
Pour les Convois & Offices des Morts, ib.
Pour les Proceſſions, 212
Pour les diſpoſitions aux ſaints Ordres, 213

Oraiſons propres auparavant que de commencer chaque fonction d'Ordre en particulier, extraites du Pontifical.

Pour le Clerc ou Pſalmiſte, 216
Pour le Portier, ibid
Pour le Lecteur, 217
Pour l'Exorciſte, ibid.
Pour l'Acolyte, ibid.
Pour le Soudiacre, ibid.
Pour le Diacre, 218
Pour le Preſtre, ibid.
Pour le Ceremoniaire, ibid.

Autres pratiques avant que de commencer les fonctions Sacerdotales.

Pour baptiſer, 219
Pour adminiſtrer la ſainte Communion en l'Egliſe, 220
Pour le Sacrement de Penitence, ibid.
Pour l'Extrême Onction, 221
Pour la Viſite des Malades, 222
Pour le Mariage, 223
Pour le Clerc des Sacremens, 224
Pour le Catechiſme, ibid.

Pour rendre compte de l'Oraiſon, 226

Pour les entrevûës avec le Directeur ou Prefet du Seminaire, 230

Conduites pour un Curé touchant ſa Charge, 235

Du déportement particulier du Paſteur, 244

Reglement de temps pour un Curé ou Eccleſiaſtique de Campagne, 248

Pratique de Pieté envers la ſainte Vierge, 254

Pacte avec nôtre Seigneur pour l'offrande de la journée, 256

Pratique pour demander la connoiſſance & le mépris de nous mêmes, 258

Apoſtolica Converſatio, 259

Fin de la Table.

EXTRAIT DU PRIVILEGE *du Roy.*

PAR grace & Privilege du Roy, donné à Paris le cinquiéme jour d'Octobre 1662. Signé, MABOUL: Il eſt permis à GEORGES JOSSE, Libraire à Paris, d'imprimer, vendre & debiter un Livre intitulé, *Conduite pour les Exercices qui ſe font dans les Seminaires Eccleſiaſtiques*, Par Meſſire MATTHIEU BEUVELET, Prêtre du Seminaire de Saint Nicolas du Chardonnet, pendant le temps & eſpace de quinze années, à compter du jour qu'il ſera achevé d'imprimer pour la premiere fois, en vertu du preſent Privilege; avec défenſes à tous Libraires, Imprimeurs, & autres, de le contrefaire, faire contrefaire, vendre & debiter dans tout le Royaume, d'autres que de ceux dudit Expoſant, à peine de ſix mille livres d'amende, & de confiſcation des Exemplaires, ainſi qu'il eſt plus amplement porté dans ledit Privilege.

Regiſtré ſur le Livre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de cette Ville, le 10. *Octobre* 1662.

Signé, DU BRAY, Syndic

Achevé d'imprimer le 10. Aouſt 1664.

BEUVELET, Matthieu.
Conduite pour les exercises
principaux.